



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**PROGRAMME RÉGIONAL DE RÉSILIENCE DES SYSTÈMES
ALIMENTAIRES POUR L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE
(P178566)
MADAGASCAR**

**Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
(PMPP)**

avril 2022

Sommaire

I. Introduction.....	6
I.1. Contexte du projet	6
I.1.1. Contexte régional	6
I.1.2. Contexte du pays	6
I.1.3. Multi-phase Programmatic Approach	7
I.1.4. Contexte sectoriel et institutionnel.....	7
I.2. Objectifs du PMPP	8
I.3. Description du projet.....	9
I.3.1. Objectif de développement du projet.....	9
I.3.2. Composantes du projet	9
I.4. Zones d'intervention et les bénéficiaires du projet	18
I.4.1. Les zones d'intervention	18
I.4.2. Les bénéficiaires du projet	18
I.5. Les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet.....	18
I.5.1. Les risques et impacts positifs.....	18
I.5.2. Les risques et impacts négatifs.....	19
I.6. Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale	21
II. RESUME DES CONSULTATIONS	23
II.1. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes.....	23
II.2. Résumé des préoccupations, attentes et recommandations des parties prenantes issues des consultations publiques	23
II.2.1. Changements climatiques et la production alimentaire suite à la mise en œuvre des projets antérieurs	24
II.2.2. Les semences améliorées	25
II.2.3. Lutte contre les ravageurs de cultures et de cheptels d'élevage.....	26
II.2.4. Utilisation de la production	26
II.2.5. Valorisation des ressources naturelles dans l'amélioration des systèmes alimentaires	27
II.2.6. Les types d'information que le paysannat juge important à savoir pour pouvoir adapter ses moyens de production au contexte du changement climatique et de dégradation des ressources naturelles.....	28
II.2.7. L'accès au foncier, les problèmes et conflits y afférents	28
II.2.8. Le profil des personnes vulnérables.....	29
II.2.9. La place des femmes dans le secteur agricole	29
II.2.10. La place des jeunes dans le secteur agricole.....	29

II.3. Résumé des préoccupations, attentes et recommandations des échantillons de groupes de femmes et de groupes vulnérables issues des consultations publiques	30
II.3.1. Femmes de la région Analanjirofo	30
II.3.2. Femmes de la région Boeny	30
II.3.3. Groupes vulnérables.....	30
III. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	32
III.1. Identification des parties prenantes	32
III.1.1. Parties prenantes susceptibles d'être touchées ou affectées par la mise en œuvre du Projet	32
III.1.2. Parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet	33
III.1.3. Les parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet	35
III.2. Les groupes vulnérables et désavantagés	37
III.3. Analyse du niveau d'intérêt et du degré d'influence des parties prenantes	37
III.4. Synthèse des besoins des parties prenantes suivant les consultations	40
IV. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	43
IV.1. Objectifs de la mobilisation.....	43
IV.2. Principes directeurs.....	43
IV.2.1. Transparence.....	43
IV.2.2. Partage de responsabilités	43
IV.2.3. Inclusion et représentativité	44
IV.2.4. La redevabilité.....	44
IV.3. Méthodes de mobilisation des parties prenantes	44
IV.4. Activités de renforcement de capacités.....	47
IV.5. Stratégies pour la diffusion des informations	48
IV.6. Stratégies proposées pour les consultations	54
IV.7. Planification de la mobilisation	55
IV.8. Examen des commentaires	58
IV.9. Phases ultérieures du projet	58
V. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN œuvre LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	59
V.1. Ressources humaines.....	59
V.2. Responsabilités et fonction de gestion	59
VI. MÉCANISMES DE GESTION DES PLAINTES	60
VI.1. Objectifs du mécanisme de gestion des plaintes.....	60
VI.2. Principes de traitement des plaintes et doléances.....	60
VI.3. Informations et sensibilisation sur l'existence du MGP	61
VI.4. Catégories des plaintes et des doléances	61

VI.5. Structuration et description du mécanisme proposé	62
VI.5.1. Traitement des plaintes au niveau local	62
VI.5.2. Traitement des plaintes au niveau des autres acteurs du projet	65
VI.5.3. Traitement des plaintes touchant en même temps deux ou plusieurs acteurs principaux de mise en œuvre du projet.....	65
VI.6. Procédures de gestion des plaintes et doléances	65
VI.7. Gestion des plaintes des cas spécifiques	67
VI.8. Traitement des plaintes déposées directement au niveau de la Banque mondiale.....	68
VI.9. Structure et opérationnalisation du MGP.....	68
VI.10. Budget pour la mise en œuvre du MGP.....	70
VII. SUIVI ET REPORTING	71
VII.1. Participation des parties prenantes aux activités de suivi.....	71
VII.2. Rapports aux groupes de parties prenantes	71
VIII. BUDGET PREVISIONNEL.....	72
IX. CONCLUSION	73

Liste des annexes

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES AU NIVEAU NATIONAL.....	75
ANNEXE 2 : PV et FICHES DE PRESENCE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	82
ANNEXE 3 : Photos des consultations publiques.....	83
ANNEXE 4 : Analyse comparative du cadre national et des NES 10.....	85
ANNEXE 5 : Modèle de fiche de plainte	98
ANNEXE 6 : Modèle de registre d'enregistrement des plaintes.....	100

Liste des tableaux

Tableau 1. Répartition des parties prenantes identifiées par type de sous-projet	34
Tableau 2. Intérêts et influence des parties prenantes	37
Tableau 3. Répartition des parties prenantes identifiées par type de sous-projet	39
Tableau 4. Récapitulatif des méthodes de mobilisation appropriées pour chaque catégorie de parties prenantes	43
Tableau 5. Techniques de communication et d'information selon les types de parties prenantes	48
Tableau 6. Techniques de communication et d'information selon les types de parties prenantes	53
Tableau 7. Calendrier prévisionnel de mobilisation des parties prenantes par rapport aux activités ..	55
Tableau 8. Catégorisation des plaintes reçues.....	60
Tableau 9. Instances et processus de traitement des plaintes	63
Tableau 10. Récapitulatif du dispositif institutionnel du MGP	68
Tableau 11. Budget de mise en œuvre du MGP du projet.....	68
Tableau 12. Budget prévisionnel pour la mise du PMPP (en USD)	71

Liste des figures

Figure 1. Cartographie des parties prenantes	37
Figure 2. Processus de traitement des plaintes	66

Liste des acronymes

ANDEA	: Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
AUE	: Association des Usagers de l'Eau
BIANCO	: Bureau Indépendant Anti-Corruption
BV	: Bassin Versant
CCGP	: Comité Communal de Gestion des Plaintes
CERC	: Composante d'Intervention d'Urgence
CES	: Cadre Environnemental et Social
CLGP	: Comité Local de Gestion des Plaintes
CNP	: Comité National de Pilotage
CRGP	: Comité Régional de Gestion des Plaintes
CTD	: Collectivités Territoriales Décentralisées
CECJ	: Centre d'Ecoute et de Conseil Juridique
COI	: Commission de l'Océan Indien
EAS	: Exploitation Abus Sexuel
EIES	: Etudes d'Impact Environnemental et Social
FARA	: Forum pour la Recherche Agricole en Afrique
FRSP	: Food Resilience System Program
GBM	: Groupe de la Banque Mondiale
GES	: Gaz à Effet de Serre
HS	: Harcèlement Sexuel
MAE	: Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MPA	: Multi-Phase Programmatic Approach
MATSF	: Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Services Fonciers
MEAH	: Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEH	: Ministère de l'Energie et de l'Hydrocarbure
MGP	: Mécanisme de Gestion des Plaintes
MPA	: Multi-Phase Programmatic Approach
MST	: Maladie Sexuellement Transmissible
NES	: Normes Environnementales et Sociales
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONN	: Office National de Nutrition
OSC	: Organisation des Sociétés Civiles
PAD	: Project Appraisal Document
PAP	: Personne Affectée par le Projet
PEES	: Plan d'Engagement Environnemental et Social
PEM	: Plan Emergence Madagascar
PIB	: Produit Intérieur Brut
PMPP	: Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
SLC	: Structure Locale de Concertation
STD	: Services Territoriales Décentralisées
UGP	: Unité de Gestion de Projet
UGR	: Unité de Gestion Régionale
VBG	: Violence Basée sur le Genre

I. INTRODUCTION

I.1. Contexte du projet

I.1.1. Contexte régional

Sur le plan régional, les régions d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (AFE), et celles du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) connaîtront d'ici juillet 2022 une situation d'insécurité alimentaire aiguë (IPC3+). Celle-ci est caractérisée par une forte dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires et des exportations de produits de base. Le changement climatique, facteur structurel majeur de l'insécurité alimentaire, augmente la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes dans les régions, contribuant ainsi aux chocs de production alimentaire liés aux sécheresses et aux inondations. De 2007 à 2016, la production alimentaire par habitant a ainsi diminué de plus de 2,5 pour cent pendant quatre ans (2007, 2009, 2011, 2016). Environ 75 % de la croissance de la production agricole favorise l'expansion des surfaces cultivées, contre 25 % seulement de l'amélioration des rendements. Le taux de croissance moyen du produit intérieur brut (PIB), entre 2000 et 2020 en Afrique subsaharienne, a été de 8 %, contre 6 % dans la région EAP, 9 % dans la région Asie-Pacifique, 4 % dans la région ALC, et 0 % au niveau mondial. Ainsi, une meilleure gestion des ressources naturelles (eau, terre, sol et végétation) est essentielle pour améliorer la sécurité alimentaire, renforcer la résilience et améliorer la séquestration du carbone. Il est également nécessaire de développer des pratiques intelligentes sur le plan climatique, agroécologique, et des méthodes de travail du sol.

Conformément à l'engagement du GBM envers le plan d'affaires climatique africain de nouvelle génération (ACBP) pour 20 pays, le Programme de résilience du système alimentaire soutient la Stratégie d'aide à l'intégration et à la coopération régionales en Afrique (2018), la stratégie Fragilité, conflit et violence (FCV) et le Plan d'action sur le changement climatique 2021-2025 du Groupe de la Banque mondiale (GBM). Le Programme s'aligne sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Déclaration de Malabo sur l'agriculture africaine, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), et les plans stratégiques du Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA) tout en reliant le même ensemble d'acteurs régionaux et nationaux à la frontière scientifique internationale des centres internationaux du GCRAI.

I.1.2. Contexte du pays

En ce qui concerne Madagascar, la pauvreté à Madagascar est omniprésente malgré les efforts déployés au cours des dernières décennies. La pandémie de COVID-19 a d'autant plus augmenté le taux de pauvreté estimé à 81,1 % en 2021, contre 80,7 % en 2020. 4 personnes sur 5 vivent aujourd'hui avec 1,9 \$/jour, empêchant ainsi l'atteinte de l'Objectif de développement durable ODD 1. Suite à la crise du COVID-19, les recettes d'exportation et les investissements privés se sont affaiblis, avec un PIB de 7,2 % en 2020. La deuxième vague de la pandémie en 2021 et la fermeture continue des frontières ont retardé la reprise, avec une croissance estimée à 1,8 % en 2021. Globalement, le revenu par habitant a chuté d'environ 10 % entre 2019 et 2021.

Avant la pandémie de COVID-19, en 2019, Madagascar enregistrait un taux croissance de 4,4 %, dépassant à peine le taux de croissance démographique. La baisse saisonnière consécutive des

précipitations enregistrées ces dernières années a entraîné une insécurité alimentaire aiguë pour près de 1,63 million de personnes, en particulier dans le Sud.

I.1.3. Multi-phase Programmatic Approach

Le programme est organisé dans un contexte de financement « Multiphase Programmatic Approach (MPA) ». Le MPA est un mécanisme de financement qui permet de mettre en œuvre une approche visant à atteindre les objectifs de développement par étape lorsque : le défi du développement est complexe ; il faudrait plus de temps pour atteindre les objectifs ; il faudrait plus de temps pour préparer un seul grand projet ; la solution nécessite une approche plus large et globale ; ou lorsqu'une approche stop-and-go n'est pas réalisable. Les projets dans le cadre d'un programme MPA peuvent être financés par un financement de projet d'investissement ou un financement de programme pour les résultats, ou leur combinaison.

Le projet consiste à la première phase du Programme régional de résilience des systèmes alimentaires dans les régions AFE et MNA. L'objectif de développement est de « Améliorer la résilience des systèmes alimentaires et accroître la préparation à l'insécurité alimentaire dans les zones de projet sélectionnées ».

I.1.4. Contexte sectoriel et institutionnel

L'agriculture, la pêche et la sylviculture restent l'épine dorsale de l'économie rurale de Madagascar. 4 Malgaches sur cinq pratiquent l'agriculture de subsistance, avec le riz comme le principal aliment de base, lequel représente 70 % de la production agricole totale du pays. Sa part des exportations totales (37 %) et du PIB (23 %) est nettement limitée.

Le sous-investissement et des déficiences structurelles entravent également les performances des systèmes agricoles et les perspectives de croissance du secteur. Il s'agit notamment :

- (i) de la faible adoption de technologies améliorées, telles que les semences à haut rendement, les engrais et le recours aux machines agricoles ;
- (ii) des capacités de stockage et de logistique limitées ;
- (iii) des infrastructures d'irrigation et de gestion de l'eau mal entretenues ;
- (iv) du manque d'investissement dans la recherche et la vulgarisation agricoles ;
- (v) des réseaux routiers sous-développés et mal entretenus, entraînant des coûts de transport élevés, et entravant la connectivité des agriculteurs et leur accès aux marchés.

En outre, l'inégalité entre les sexes handicape l'accès des femmes et des filles aux biens de production (terre, équipements) et aux services (financement, vulgarisation) freine leur capacité à contribuer à la croissance du secteur.

L'exploitation non durable et la dégradation des forêts (perte moyenne de 90 000 ha par an), et autres ressources naturelles de Madagascar, accélèrent la perte de biodiversité, la déforestation, l'érosion des terres et des sols, la perte d'écosystèmes essentiels à la production alimentaire et aux moyens de subsistance des populations rurales. Cette baisse de performance des systèmes agricoles met ainsi en péril les systèmes de production alimentaire et la sécurité alimentaire de Madagascar.

Environ un quart de la population est sous-alimentée, ce qui implique que ses apports alimentaires fournissent régulièrement moins que ses besoins diététiques (PAM 2017). Madagascar a le quatrième taux le plus élevé de malnutrition chronique, avec près de 1 enfant sur 2 (49,7 %) de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance, et 7,9 % d'émaciation (Global Nutrition Report 2020). Près de 1,6 million d'enfants n'atteignent jamais leur plein potentiel physique et mental. Les coûts annuels du pays liés à la malnutrition chronique sont estimés à 7 à 12 % du PIB (Banque mondiale 2020). L'Union africaine a fait pression pour que 2022 soit « l'Année de la nutrition et de la sécurité alimentaire ».

Le FSRP répond aux orientations stratégiques de développement de la Banque et du pays en vue d'atteindre les principaux objectifs du Cadre de partenariat pays (CPP) 2017-2021 du Groupe de la Banque mondiale pour Madagascar et au plan de développement 2019-2023 du gouvernement, le « Plan Émergence Madagascar ». En accord avec l'engagement 12 du PEM, le FRSP se concentre sur les actions visant à réaliser des gains de productivité durables, à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à améliorer l'accès aux marchés intérieurs. Un accent particulier sera mis sur l'autonomisation des femmes et des jeunes, permettant également d'atténuer les inégalités persistantes d'accès aux ressources entre hommes et femmes.

Dans le cadre de ce projet, qui vise à améliorer la résilience des systèmes alimentaires et accroître la préparation à l'insécurité alimentaire dans les régions sélectionnées, le gouvernement malgache veillera à mobiliser les parties prenantes sur les questions environnementales et sociales. L'engagement des acteurs pertinents est conçu en fonction de l'ampleur des risques évalués et des impacts de la mise en œuvre des activités du projet sur les personnes potentiellement affectées. Pour ce faire, le présent plan de mobilisation des parties prenantes a été élaboré selon les dispositions pertinentes de la NES 10.

En effet, le gouvernement malgache reconnaît l'importance de ce processus inclusif et transparent à mener tout au long du cycle de vie du projet afin de favoriser de relations fortes, constructives et ouvertes entre les parties prenantes pour une bonne gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux. La mobilisation effective des parties prenantes au début du processus d'élaboration du projet peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet.

I.2. Objectifs du PMPP

Le Plan de mobilisation des parties prenantes facilitera à l'État malgache le développement et l'entretien de manière itérative d'une relation constructive avec les parties prenantes tout au long du projet. Il permettra de procéder à la gestion, l'évaluation et le suivi des risques des effets environnementaux et sociaux. De ce fait, les objectifs du PMPP consistent à :

- établir une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra aux structures chargées de la mise en œuvre du projet de bien identifier, de nouer et maintenir des relations constructives avec les parties prenantes, et plus particulièrement les parties prenantes touchées par le projet,
- évaluer le niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du projet et sa performance environnementale et sociale,

- encourager la mobilisation effective de toutes les parties prenantes touchées par le projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir,
- s'assurer que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible et accessible et appropriée toutes les informations relatives aux risques et effets environnementaux et sociaux générés par le Projet,
- doter les parties touchées par le projet de moyens permettant aisément d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, ainsi qu'aux organes de pilotage et d'exécution du Projet et l'Etat malagasy d'y répondre et de les gérer.
- prendre en compte de manière inclusive les avis, préoccupations, intérêts des femmes agricultrices, notamment celles vulnérables, ainsi que les personnes qui pourraient être potentiellement désavantagées par rapport à la mise en œuvre du projet

I.3. Description du projet

I.3.1. Objectif de développement du projet

L'objectif de développement du projet est d'accroître la résilience des systèmes alimentaires et la préparation à l'insécurité alimentaire à Madagascar.

L'amélioration des performances des systèmes agricoles et alimentaires nationaux est primordiale pour réduire la malnutrition et l'insécurité alimentaire chronique, créer des emplois, augmenter les revenus ruraux et réduire la pauvreté. Il ne s'agit pas seulement d'atteindre une productivité plus élevée, mais plutôt d'atteindre et de maintenir des niveaux de productivité plus élevés tout en réduisant l'empreinte environnementale et la dépendance à l'égard d'une consommation non durable des ressources naturelles du pays. Au lieu d'être le principal moteur de la déforestation, de la perte de biodiversité et des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'agriculture peut inversement faire partie de la solution. Grâce à l'amélioration de la technologie, de la productivité et de la gestion communautaire des ressources naturelles (terres, forêts, sols, eau), des systèmes agricoles plus productifs et résilients permettront non seulement de répondre aux besoins alimentaires, nutritionnels et de subsistance de la population malgache, mais aussi de devenir un moteur essentiel de la diversification, de la transformation et de la croissance économiques.

I.3.2. Composantes du projet

Composante 1 : RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE RECHERCHE AGRICOLE, D'INFORMATION ET DE DIFFUSION DE L'INNOVATION POUR UNE PRODUCTIVITÉ ET UNE RÉSILIENCE ACCRUES (46 millions USD IDA).

Aligné au pilier 1 du MPA (Reconstruire une capacité de production résiliente), l'objectif de la composante 1 est de renforcer la productivité et la résilience de la production alimentaire face aux chocs et aux facteurs de stress, par l'amélioration de la recherche ainsi que le développement des innovations et le renforcement des systèmes de fournitures de services, d'information et de technologie.

Pour atteindre cet objectif, il est prévu :

- De financer la recherche agricole, le développement et le déploiement d'innovations agricoles modernes et de mécanismes de livraison pluralistes, pour assurer un meilleur accès et une adoption appropriée et durable par les agriculteurs ;
- De stimuler la production et d'améliorer la disponibilité d'aliments riches en nutriments, en particulier pour les groupes vulnérables ;
- De financer les infrastructures, les biens/équipements, le renforcement des capacités et l'assistance technique pour les biens et services publics ou semi-publics (systèmes de recherche et d'information agricoles, services de vulgarisation et de conseil, outils de gestion des risques de production). Le cas échéant, il pilotera ou développera l'utilisation d'approches public-privé, de services payants... ;
- De fournir des subventions (subventions de contrepartie, subventions à l'innovation...), en s'appuyant sur d'autres mécanismes et services de financement (microcrédits, prêts, garanties de crédit...) afin d'encourager l'utilisation et la fourniture de biens et de services qui favorisent la résilience au niveau des exploitations agricoles, et qui pourraient également générer des co-bénéfices climatiques significatifs. Parmi ces dispositifs figurent l'adoption de variétés adaptées au climat ou de races animales améliorées ; les technologies de production et de stockage agricoles efficaces en matière d'eau et d'énergie, d'équipements et de petites infrastructures ; les services de location d'équipements/machines connexes ; la multiplication de semences améliorées/ climatiques...).

Sous-composante 1.1 : Soutenir les systèmes de semences réactifs au climat et pluralistes.

L'objectif est de renforcer la capacité de recherche et le développement et la livraison de variétés améliorées de cultures vivrières et fourragères à haut rendement, résistantes au climat et riches en nutriments.

Les activités soutiendront :

- Les changements systémiques nécessaires pour améliorer les systèmes de semences informels et faciliter les liens complémentaires avec le système formel pour un meilleur accès à l'information, aux connaissances et aux compétences ;
- L'expansion de la production de semences et l'amélioration des performances commerciales :
 - En soutenant le développement de la feuille de route nationale des semences pour les cultures ciblées (par exemple, le riz, le maïs, le sorgho, le manioc, la patate douce, le niébé) ;
 - En renforçant la capacité des régulateurs de semences dans l'assurance qualité, tout en identifiant et en abordant d'autres contraintes contraignantes qui entravent le développement de la chaîne de valeur des semences.

À travers cette activité, il est prévu de :

- Fournir une formation et un soutien au renforcement des capacités et à la commercialisation aux producteurs de semences, y compris les entreprises privées et les groupes d'agriculteurs ;
- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des centres nationaux de recherche agricole (FOFIFA, FIFAMANOR) pour sauvegarder et assurer la fourniture de semences de pré-base et de base ;
- Financer la réhabilitation et la mise à niveau des centres publics et communautaires pour la multiplication, le traitement, le stockage et la commercialisation des semences ;
- Soutenir et faciliter les alliances de recherche collaborative avec un CGIAR (par exemple, AfricaRice, IPC, ICRISAT, ILRI) et d'autres partenaires afin d'accéder et de déployer des variétés

de semences plus nutritives (par exemple, la patate douce à chair orange) et à rendement plus élevé et résistantes au climat, par le biais d'écoles d'agriculture de terrain, de Lead Farmer, et d'autres modèles de démonstration participative.

Sous-composante 1.2 : Soutien à l'amélioration de l'accès à la mécanisation agricole.

L'objectif est de soutenir le développement et la fourniture aux petits exploitants agricoles d'innovations adaptées en matière de mécanisation agricole pour la préparation du sol, le semis, le désherbage, la récolte et les pratiques de gestion post-récolte (le battage et la transformation) pour les cultures cibles.

Les principales contraintes sont :

- Le manque d'informations adéquates ;
- Le pouvoir d'achat limité ;
- L'absence de modèles commerciaux durables pour fournir des services de mécanisation agricole.

Pour surmonter ces contraintes, le projet fournira des subventions de contrepartie aux fournisseurs de produits et de services de mécanisation agricole, en particulier parmi les femmes et les jeunes, et soutiendra le développement d'une plateforme numérique pour mieux relier les petits exploitants agricoles, les groupes de producteurs et les agro-industries aux services de mécanisation agricole.

Sous-composante 1.3 : Renforcement des systèmes de gestion et d'information sur la production et les données météorologiques.

Cette sous-composante soutiendra :

- Le développement de données et de systèmes d'information numériques qui sont essentiels à la collecte ;
- L'évaluation, la gestion et la diffusion d'informations et de services de conseil pour une meilleure prise de décision parmi les acteurs de la chaîne de valeur agricole, des petits producteurs aux éleveurs, en passant par les agro-industriels et les décideurs.

Il s'agit notamment de données sur la production agricole et l'approvisionnement alimentaire, la santé animale et végétale (par exemple, les épidémies de parasites ou de maladies animales), les prix et la disponibilité des semences, des engrais, des stocks alimentaires et d'autres informations sur le marché, la santé des sols et les informations météorologiques en temps réel ou prévues).

Les activités renforceront les capacités au niveau national des services agro-météorologiques et hydrométéorologiques (publics, privés et universitaires) pour :

- (i) collecter des données sur les phénomènes hydrométéorologiques pour compléter les données et les infrastructures régionales et mondiales ;
- et (ii) fournir des services de prévision, d'alerte et de conseil basés sur l'impact aux communautés agricoles pour les aider à mieux anticiper et répondre aux menaces pour l'agriculture et la sécurité alimentaire.

Composante 2 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES (18 millions de dollars IDA).

Aligné sur le volet 2 du MPA (Gestion durable des ressources naturelles), l'objectif de ce volet est de promouvoir une planification participative et une gestion plus durable et communautaire des ressources naturelles et des infrastructures d'irrigation.

Les activités favoriseront :

- La gestion durable des bassins versants essentiels à l'agriculture irriguée et pluviale, la protection de la biodiversité et l'amélioration de la productivité des ressources naturelles grâce à une approche paysage;
- L'adoption d'une approche intégrée et participative de la gestion des bassins versants en aidant les populations rurales et les services décentralisés à gérer les terres et les ressources naturelles de manière plus efficace et durable.

Par ailleurs, la composante contribuera à : (i) protéger les bassins versants en réduisant l'érosion et la sédimentation et en augmentant l'infiltration de l'eau ; (ii) augmenter la productivité et la durabilité de la production agricole basée sur des technologies agro-écologiques et agroforestières ; (iii) renforcer via une AT dédiée la capacité des communautés à mettre en œuvre des améliorations du paysage/bassin versant et des associations d'usagers de l'eau (AUE) à gérer durablement l'exploitation et l'entretien des infrastructures d'irrigation.

Le volet se concentrera sur les investissements ayant des impacts environnementaux positifs à long terme, notamment la séquestration des GES et la réduction des émissions, et sur le soutien aux groupes communautaires.

La composante 2 comporte deux sous-composantes qui se soutiennent mutuellement : Sous-composante 2.1 (planification et information pour une base productive résiliente) et sous-composante 2.2 (investissements dans la gestion durable des terres et de l'eau).

La composante financera l'assistance technique, les travaux d'analyse et de conseil, les services de consultants, les travaux de génie civil, les coûts d'exploitation et les systèmes de subventions et de fonds de recouvrement gérés par les communautés.

Sous-composante 2.1 : *Promouvoir la planification participative et renforcer la base de connaissances.*

En réponse aux défis associés à la gestion de l'environnement, et pour l'adaptation et l'atténuation du climat, cette sous-composante :

- Fournira des innovations pour construire des systèmes résilients basés sur la gestion durable des ressources naturelles ;
- Se concentrera sur la planification et le renforcement des capacités pour la gestion durable des bassins versants. Cela comprend, entre autres :
 - La préparation de plans de gestion des bassins versants ;
 - La préparation de plans de gestion locaux ou de sous-bassins versants préparés par un processus participatif ;
 - Le soutien aux plateformes de communication et de négociation ;
 - La formation et le renforcement des capacités des groupes communautaires.

Les activités de la sous-composante soutiendront :

- i) le renforcement des capacités institutionnelles et communautaires pour la gestion durable des ressources naturelles, y compris au sein des associations d'usagers de l'eau (WUA) ;
- ii) l'amélioration de la gestion forestière et la restauration du paysage, y compris les techniques et technologies de réhabilitation des terres dégradées, la gestion des incendies, les terrasses, l'agroforesterie et la foresterie productive pour l'énergie et le bois de construction ;
- iii) la planification, la cartographie, la collecte de données et la génération de connaissances.

La sous-composante générera des données de base sur les conditions physiques pour le carbone du sol, la couverture forestière, l'utilisation des terres, l'utilisation et la demande en eau, le flux d'eau et de sédiments, le statut et la diversification des moyens de subsistance, les estimations des émissions de gaz à effet de serre. La sensibilisation visera à éradiquer les pratiques négatives telles que les feux de brousse, l'agriculture sur brûlis et le brûlage excessif ou la production de charbon de bois dans les zones à risque. Les choix de moyens de subsistance alternatifs seront améliorés grâce aux chaînes de valeur agricoles et aux activités d'amélioration de la productivité au niveau des exploitations soutenues dans les composantes 1, 2.2 et 3. Une assistance technique sera fournie pour accompagner les communautés dans l'application de la gestion du paysage et des nouvelles techniques et pratiques.

Un accent particulier sera mis sur l'identification des besoins, des préoccupations et des activités appropriées pour les femmes et les autres groupes vulnérables en ce qui concerne la gestion forestière et la restauration du paysage.

Sous-composante 2.2 : Soutenir les investissements dans la gestion durable des terres et de l'eau.

Il est prévu de se concentrer sur les investissements dans les actifs productifs, principalement par le biais de la gestion des ressources en eau, des services d'eau et de la gestion des bassins versants pour améliorer les fonctions des écosystèmes qui augmentent la productivité et la résilience des systèmes agricoles et alimentaires. Pour ce faire :

Les investissements permettront d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et de promouvoir des fonctions écosystémiques plus saines en accord avec le contexte spatial, écologique et socio-économique.

Les investissements comprendront :

- des pratiques qui favorisent la conservation des sols et de l'eau pour une agriculture plus durable et productive ;
- des mesures agronomiques et des pratiques de CSA ;
- le contrôle des cours d'eau et des eaux (souterraines), y compris le stockage à petite échelle pour soutenir l'amélioration de la résilience et de la gestion de l'eau ;
- la protection des bassins versants naturels,
- la restauration des berges, y compris l'agroforesterie, les systèmes sylvo-pastoraux et l'énergie rurale pour restaurer la couverture forestière et la recharge des nappes phréatiques ;
- le soutien aux moyens de subsistance basés sur les ressources naturelles avec des groupes communautaires, tels que les produits forestiers non ligneux, l'apiculture, le charbon vert et le tourisme basé sur la nature.

La sous-composante augmentera l'utilisation des arbres et des boisés dans le paysage par la promotion du reboisement ainsi que de l'agroforesterie et des cultures intercalaires.

Une attention particulière sera accordée aux opportunités offertes aux femmes et aux jeunes. L'approche participative utilisée dans la composante 2.1 pour la gestion du paysage et des bassins versants et comprendra un soutien aux bénéficiaires pour l'exploitation et l'entretien des infrastructures ou des activités de restauration du paysage. Cette sous-composante comprendra également le suivi et l'évaluation de la santé et de la résilience des bassins hydrographiques à l'aide de la télédétection et du suivi des processus.

Composante 3 : AMÉLIORATION DE LA CONNECTIVITE ET DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS POUR LES PETITS EXPLOITANTS (22 millions de dollars IDA).

Aligné au pilier 3 du MPA (Amélioration des marchés et de la commercialisation), l'objectif de la composante 3 est de promouvoir l'inclusion accrue des petits exploitants et des communautés rurales dans des chaînes de valeur et des marchés alimentaires nationaux plus compétitifs.

Les activités soutenues dans le cadre de cette composante mettront l'accent sur les possibilités d'améliorer, par le biais de programmes de formation, les compétences commerciales et la capacité d'entreprendre des jeunes et des femmes et de les aider à s'intégrer, grâce à des subventions de contrepartie, dans les chaînes de valeur de l'agriculture et de l'élevage. Une attention particulière sera accordée à la promotion d'investissements durables sur le plan environnemental et socialement responsables, ainsi qu'à ceux qui peuvent améliorer les résultats nutritionnels au niveau des ménages et des communautés, tout en renforçant leur résilience aux chocs météorologiques et autres risques.

Sous-composante 3.1 : *Promouvoir la valeur ajoutée pour améliorer les revenus, la nutrition et la santé.*

Il s'agit :

- D'améliorer la nutrition et la qualité des produits alimentaires et à accroître les opportunités de revenus en développant, adaptant et fournissant des technologies de transformation.
- De soutenir la génération de nouveaux revenus et les opportunités d'emploi, en particulier chez les femmes et les jeunes, tout en stimulant le développement et la consommation d'aliments de meilleure qualité et riches en nutriments.
- De financer des sous-projets qui :
 - o i) améliorent la valeur nutritionnelle du riz par le biais de variétés améliorées, de méthodes de transformation améliorées (par exemple, l'enrichissement des variétés locales populaires avec du zinc, du fer ou des vitamines ; l'étuvage) et valorisation des sous-produits du riz ;
 - o ii) facilitent le développement d'aliments innovants à base de tubercules, de céréales et de légumineuses (farine de manioc / patate douce) et d'aliments pour animaux (par exemple, épiluchures de manioc) et de nouveaux produits semi-transformés innovants, diversifiés, nutritifs et faciles à cuisiner (aliments pour nourrissons enrichis), à diffuser dans les villages, en ciblant les centres nutritionnels, ainsi que dans les villes et les marchés urbains.

Composante 3.2 : *Réhabilitation des routes rurales de desserte.*

Le projet financera des infrastructures de connexion (routes et technologies numériques) pour faciliter aussi bien la connexion des producteurs ruraux aux opportunités de marché que le transport des produits agricoles. Une attention particulière sera accordée à la réhabilitation des routes de desserte qui sont essentielles pour les petits producteurs, en particulier les femmes rurales, pour accéder aux marchés des intrants et des produits.

Les critères de sélection des routes seront basés sur une évaluation de leur rentabilité économique potentielle (potentiel de production de la zone de chalandise, nombre de producteurs, liens réels avec le marché). Le processus de sélection tiendra compte des priorités des régions et des communes afin de s'assurer de leur alignement sur les plans de développement, en coordination avec les chefs des bureaux décentralisés de la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Elevage (DRAE) du Ministère de l'Agriculture et de la Direction Régionale des Travaux Publics (DRTP) du Ministère des Travaux Publics.

Sous-composante 3.3 : Construction et réhabilitation de laboratoires et d'équipements publics.

Le projet financera la réhabilitation et la construction ainsi que l'acquisition d'équipements pour les laboratoires publics, afin qu'ils puissent jouer leur rôle dans les contrôles de qualité et des normes SPS, l'épidémiologie-surveillance, la certification des semences, les contrôles de qualité des engrais et des pesticides...

La construction et/ou la réhabilitation seront fondées sur une évaluation des performances/une analyse des lacunes du laboratoire par rapport à des normes prédéterminées (par exemple, l'analyse des services vétérinaires de l'OIE), ou sur un appel à propositions visant à améliorer les performances du laboratoire par rapport à des normes spécifiques. Le projet soutiendra également l'entrée de laboratoires privés certifiés afin de garantir des conditions de concurrence équitables avec les laboratoires publics.

Composante 4 : PERMETTRE DES POLITIQUES, DES INSTITUTIONS ET UNE COORDINATION RÉGIONALE TENANT COMPTE DU CLIMAT (16 millions de dollars IDA).

Sous-composante 4.1 : Promouvoir le cadre réglementaire et politique pour permettre la transformation numérique de l'agriculture.

Cela comprendra :

- Une assistance technique sur le profil de l'agriculture numérique et des études politiques, le développement de programmes stratégiques, des voyages d'études et le pilotage de programmes et de services publics d'agriculture numérique ;
- Un renforcement de la capacité des communautés rurales à se connecter aux connaissances, aux réseaux et aux institutions nécessaires pour améliorer leur productivité, leur sécurité alimentaire et leurs possibilités d'emploi, et consolider leur capacité de gestion des risques qui est un défi fondamental pour le développement.

La mobilisation de technologies numériques permettra de remédier à la mauvaise connectivité physique des communautés rurales et de combler ce fossé. Le secteur agricole traditionnel est en train d'être transformé par les technologies numériques qui peuvent fournir aux agriculteurs, à l'échelle, des services essentiels tels que le conseil agricole, le prêt entre pairs, la traçabilité, les places de marché numériques et la mécanisation.

La sous-composante financera également des études de politiques et des cadres de coordination dans le but de promouvoir l'alignement régional des objectifs de sécurité alimentaire et de résilience des systèmes alimentaires. Il peut s'agir d'incitations en matière de prix et de politiques dans l'agriculture et la gestion des ressources, de politiques intersectorielles et de coordination institutionnelle, ainsi que de la mise en place de systèmes d'information sectoriels axés sur la résilience.

Sous-composante 4.2 : Renforcement des programmes publics de soutien à l'agriculture.

Il est prévu de :

- Fournir des orientations sur les investissements et les stratégies nécessaires pour parvenir à la transformation et à la résilience et la croissance durables des systèmes agroalimentaires ;
- Fournir une assistance technique pour évaluer la performance des programmes de soutien aux politiques publiques et pour identifier et intégrer des alternatives politiques fondées sur des preuves et des options pour réorienter le soutien aux politiques publiques vers une agriculture plus forte, plus durable et plus résiliente.

Si les déficiences structurelles, la dégradation des ressources, l'adversité climatique croissante et d'autres goulets d'étranglement systémiques pèsent lourdement sur la croissance du secteur rural, les effets du soutien des politiques publiques sont moins clairs. Il est nécessaire d'évaluer les résultats obtenus jusqu'à présent et d'identifier les options fondées sur des données probantes pour réorienter les politiques et les investissements agricoles publics vers des mesures qui favorisent une croissance durable et résiliente, et réduisent l'empreinte environnementale du secteur et permettent les investissements privés.

Les investissements seront suivis par rapport aux engagements pris dans la contribution déterminée au niveau national et l'estimation des avantages climatiques de la mise en œuvre de la CSA et de la gestion durable des paysages.

Sous-composante 4.3 - Promotion d'un meilleur partage des connaissances et du commerce alimentaire intra-régional.

Presque tous les États membres de la Commission de l'océan Indien (COI) dépendent dans une large mesure de produits provenant de pays lointains pour couvrir leurs besoins alimentaires de base. Cette dépendance aux importations extra-régionales s'explique également par la faiblesse du commerce agricole intra-régional, qui ne représente que 4 % des échanges au sein de l'Océan Indien. Elle découle également de facteurs internes et externes qui affectent la productivité agricole des acteurs locaux, notamment l'absence de financements adéquats, les catastrophes naturelles et les effets négatifs du changement climatique. Cette situation entraîne des déséquilibres alimentaires et nutritionnels au sein des États membres et nuit au développement humain et économique.

L'objectif est d'augmenter la production et la compétitivité de la production alimentaire et du commerce entre les îles afin de créer les conditions d'une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable.

L'assistance technique et le soutien financier permettront aux acteurs publics et privés de la région :

- i) d'harmoniser les normes sanitaires et phytosanitaires et les systèmes de certification pour le maïs, la volaille et d'autres produits à fort potentiel dans les pays membres de la COI ;
- ii) d'établir un mécanisme de financement adapté pour les acteurs des chaînes de valeur d'intérêt régional ;
- iii) d'améliorer la connectivité intra-régionale pour promouvoir le commerce agricole, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience ;
- iv) de promouvoir la culture biologique de variétés de riz malgache à fort potentiel pour la conservation des sols, le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le commerce intra-régional ;
- vi) de promouvoir le maïs et le soja produits à Madagascar pour l'amélioration de la productivité et de la qualité nutritionnelle des aliments pour animaux dans l'Océan Indien ;
- vii) de valoriser les oignons produits à Madagascar pour un accès préférentiel aux marchés de la COI ;
- viii) et de créer un Centre régional de formation en aviculture.

Sous-composante 4.4 : Développement des capacités institutionnelles et techniques.

Cette sous-composante vise à :

- renforcer les connaissances et les compétences du personnel clé de recherche et du personnel technique dans les institutions publique ;

- financer le renforcement des capacités institutionnelles et techniques du personnel aux niveaux national et régional afin de leur permettre de remplir leurs mandats.

Les activités de cette sous-composante comprendront :

- i) la mobilisation d'ateliers de sensibilisation au cours des trois premières années de mise en œuvre du projet pour informer les parties prenantes sur les concepts climato-intelligents et les risques liés au changement climatique ;
- ii) la réalisation d'évaluations des besoins des institutions clés pour identifier les lacunes et les besoins en matière de connaissances et de compétences ;
- iii) la fourniture d'une formation technique à court et à long terme pour le personnel du MinAE et des principales institutions techniques et de recherche telles que FOFIMA, FIFAMMANOR, le ministère de la Recherche, le ministère de l'Environnement et du Développement durable, et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ; et
- iv) la fourniture de cours de formation à court terme (sous forme d'ateliers, de sessions de formation en classe, de démonstrations et de sessions de soutien) couvrant les concepts de l'intelligence climatique, les risques liés au changement climatique, les prévisions et la diffusion de l'agri-météo, l'analyse des données massives (par ex. g., méthodologies d'estimation de l'augmentation de la productivité agricole, de la séquestration nette du carbone, de la réduction de l'érosion des sols, de l'augmentation de la couverture végétale, des émissions nettes de GES, modélisation météorologique et hydrologique, prévisions météorologiques par zone, gestion des données en nuage, cartographie des sols et de la couverture végétale). Une formation à long terme sera financée pour 6 à 8 docteurs et 30 MSc dans les domaines de la science et de la modélisation du changement climatique, de la gestion des risques de catastrophes, de l'agrométéorologie, de l'informatique, des statistiques agricoles et des systèmes d'information commerciale.

En outre, l'assistance technique sera financée pour diverses agences dans les domaines de l'agri-météo, du climat, du marché et des opérations de services consultatifs.

Le FRSP financera également le renforcement des capacités institutionnelles des principaux départements et agences du gouvernement. Ce renforcement des capacités comprendra : (i) la restructuration des dispositions institutionnelles pour la collecte, l'analyse et la gestion des données (stockage, récupération et archivage) ; (ii) le renforcement des cadres juridiques et réglementaires pour les opérations de big data ; (iii) la mise en place de capacités institutionnelles pour le développement commercial et les services d'information climatique (CIS) ; et (iv) la promotion de PPP durables pour fournir des services plus efficaces et axés sur le marché grâce aux synergies et aux complémentarités.

Composante 5 : GESTION DE PROJET

Le volet 5 soutient tous les aspects de la gestion et du suivi et de l'évaluation du projet. Il comprend le financement des activités préalables au démarrage, le S&E, la conformité aux exigences fiduciaires, de passation de marchés, environnementales et sociales, la gestion des connaissances, la communication et les frais de personnel.

Sous-composante 5.1 : Composante d'intervention d'urgence (CERC).

L'objectif est de fournir une réponse immédiate à une crise ou une urgence éligible, selon les besoins. À la suite d'une crise ou d'une urgence éligible, l'Emprunteur peut demander à la Banque de réaffecter les fonds du projet pour soutenir la réponse d'urgence et la reconstruction. Cette

composante puiserait dans les ressources financières non engagées dans le cadre du projet, provenant d'autres composantes du projet, pour couvrir les interventions d'urgence.

I.4. Zones d'intervention et les bénéficiaires du projet

I.4.1. Les zones d'intervention

La portée du projet de résilience des systèmes alimentaires est d'envergure nationale. Les retombées des activités du projet se ressentiront au niveau de l'ensemble des 23 régions, y compris celles de la région du Sud où le niveau d'insécurité alimentaire est jugé élevé qui bénéficieront en plus de l'investissement en cours de 200 millions USD de MIONJO Project (P171056).

Il est toutefois à noter que les régions Analamanga, Vakinankaratra, Itasy, Antsinanana, Analanjirofo, Boeny, SAVA, Atsimo Atsinanana et Melaky ; répondant aux critères suivants : (i) alignement sur la priorité du gouvernement, (2) potentiel de production alimentaire élevé, (3) complémentarité avec les interventions des donateurs en cours ou à venir et vulnérabilité élevée en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle seront priorisées en terme d'investissements.

I.4.2. Les bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires ultimes du projet sont les ménages et les communautés qui profiteront de l'amélioration de la production et de l'alimentation, d'un meilleur accès aux intrants productifs et d'une gestion durable des ressources naturelles. Le projet bénéficiera également aux institutions responsables de la production de semences, aux institutions de recherche et aux services techniques chargés de fournir des services et des intrants spécifiques aux ménages ruraux, qui bénéficieront du renforcement des capacités et de l'équipement. Le personnel des ministères sectoriels aux niveaux national et local, soit environ 1 000 personnes, bénéficiera également du renforcement des capacités. Au niveau mondial, la population bénéficiera de la fourniture de biens publics tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), l'amélioration des services hydrologiques et la restauration des habitats pour la biodiversité.

Les institutions qui bénéficieront de l'AT, du renforcement des capacités et des activités financées par des subventions comprennent FOFIFA, FIFAMANOR, le Centre national de recherche environnementale, la Direction générale de la météorologie et les universités agricoles, en plus des départements ministériels (par exemple, SOC, DRAE, DAPV, DAPA), des petites et moyennes entreprises (PME) et des groupes communautaires (par exemple, FIFATA, WUA).

I.5. Les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet

I.5.1. Les risques et impacts positifs

Les risques et impacts environnementaux et sociaux positifs seront appréhendés notamment lors de la phase de mise en œuvre. Ils s'agissent entre autres de :

- La création d'emplois et de revenus temporaires pour les populations des localités concernées par les travaux d'aménagement des infrastructures hydro-agricoles ;
- La création d'emplois et de revenus permanents pour les femmes et les jeunes pouvant potentiellement bénéficier des subventions de contrepartie afin d'accroître l'accès aux marchés et à d'autres investissements ;
- L'inclusion accrue des petits exploitants et des communautés rurales dans les chaînes de valeur et des marchés alimentaires nationaux compétitifs ;
- L'amélioration significative des compétences commerciales et entrepreneuriales des femmes et des jeunes afin de les aider à s'intégrer dans les chaînes de valeur de l'agriculture et de l'élevage,
- L'amélioration significative de l'environnement, des conditions de vie et du bien-être des exploitants agricoles grâce à :
 - L'augmentation de la productivité et la durabilité de la production agricole due à la réhabilitation et au renforcement des infrastructures d'irrigation d'une part et à la gestion intégrée et durable des bassins versants et des ressources naturelles d'autre part,
 - L'adoption de moyens de subsistances alternatifs améliorés et la gestion efficace des forêts et des paysages afin d'éradiquer les pratiques culturelles destructrices ;
 - L'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des terres et de l'eau en accord avec le contexte spatial, écologique et socio-économique ;
 - La fourniture et la mise à disposition de services agricoles, d'élevage améliorés d'intrants agricoles et d'élevage,
 - La facilitation et la vulgarisation à l'accès à l'agro-mécanisation depuis la préparation du sol jusqu'à la transformation des produits issus des cultures cibles ;
 - La réhabilitation et/ou la construction de routes de dessertes rurales et de ponts permettant d'assurer les débouchés des produits
 - La réhabilitation des marchés communautaires
 - L'adoption et la mise à l'échelle de technologies et de systèmes de cultures biologiques, agroécologiques, agroforestières et résilientes, de races animales améliorées adaptées au changement climatique conditions ;
- L'amélioration des conditions sanitaires des groupes vulnérables par une meilleure qualité nutritionnelle grâce à la mise à disposition d'aliments riches en nutriments et l'amélioration de l'assurance qualité des semences par des laboratoires spécialisés alignée aux normes sanitaires et phytosanitaires de la région de la COI;
- L'amélioration de la capacité et la professionnalisation des groupes assurant la commercialisation des semences, des services,
- Le renforcement des connaissances et des compétences de recherche des chercheurs malgaches

Il est à noter que cette liste des impacts positifs présentée ci-dessus n'est pas exhaustive à ce stade du projet. Cette dernière sera mise à jour au cours de l'élaboration des études techniques et à la mise à jour du présent plan de mobilisation des parties prenantes.

D'autres impacts positifs plus détaillés issus de l'Etude d'Impact Environnemental et Social sont mentionnés dans le CGES élaboré au même titre que le présent document.

I.5.2. Les risques et impacts négatifs

La mise en œuvre des activités du projet sont susceptibles d'induire certains risques et impacts environnementaux et sociaux qui sont toutefois pour la plupart temporaires, prévisibles et/ou réversibles, pouvant nécessiter un programme de mobilisation des parties prenantes concernées. Il s'agit entre autres des risques et impacts liés :

Du point de vue environnemental :

- A des pollutions des sols de la zone par l'utilisation d'intrants chimiques pour l'agriculture et l'élevage ainsi que par la mauvaise gestion des contenants vides ;
- A des nuisances environnementales (poussière, émissions atmosphériques, déchets et de bruit)
- A des propagations des espèces à forte croissance développant de ce fait un caractère invasif, même au niveau des centre de multiplication des semences
- A l'augmentation des pressions en ressources naturelles dont l'eau, les bois de construction/énergie et les matériaux locaux (matériaux rocheux, sables, matériaux meubles, etc)
- A la santé et la sécurité des communautés (OHS), en particulier :
- A l'intrusion dans les sites du projet sans motif de service ;
- A la pollution des sources d'eau de surface et souterraine pendant le dragage des canaux ;
- A la production de déchets solides et liquides, ainsi que les déchets vétérinaires

Du point de vue social :

- Aux impacts négatifs spécifiques au site sur la santé et la sécurité des travailleurs, notamment de risques de mauvaise conditions de travail, de santé, de sécurité des travailleurs pendant les phases de construction et d'exploitation ;
- A la santé de la communauté due à la consommation de la viande des animaux vaccinés ou traités récemment ;
- A l'afflux de main-d'œuvre, notamment sur la santé de la communauté dont :
 - les risques de transmission de maladies telles que les MST,
 - les risques de transmission et de propagation du COVID-19 ;
- A la violence basée sur le genre (VBG)/l'exploitation et les abus sexuels (EAS)/le harcèlement sexuel (HS)).
- Aux travaux de génie civil qui pourront engendrer des découvertes fortuites des biens culturels ;
- A l'acquisition de terres et de déplacement temporaire pendant les travaux. Il est à noter que l'ampleur réelle de l'acquisition de terres et de la perturbation des moyens de subsistance ne sera connue qu'après la réalisation d'une évaluation de l'impact socio-économique des sous-projets dans le cadre de l'EIES correspondante.
- A l'abandon progressif des pratiques agricoles jugées négatives nuisant à la durabilité des ressources naturelles pouvant potentiellement entraîner des pertes temporaires de moyens de subsistance et de revenus jusqu'à la stabilité d'activités alternatives de remplacement ;
- A l'inadéquation des critères d'éligibilité lors du ciblage des bénéficiaires dans le cadre du programme de subvention de contrepartie, ce qui pourrait conduire à l'exclusion de certaines personnes éligibles, notamment les femmes et les jeunes qui sont parfois traditionnellement marginalisées.
- A la discrimination au niveau de la participation des parties prenantes ;
- Aux conflits probables entre les bénéficiaires et les non bénéficiaires ;

Comme précédemment, cette liste n'est pas exhaustive et sera complétée à la réactualisation du plan de mobilisation des parties prenantes.

I.6. Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale

Les projets d'investissement financés par la Banque Mondiale dont fait partie ce nouveau projet de résilience des systèmes alimentaires à Madagascar sont assujettis aux exigences et instructions du Cadre environnemental et social 2016 (CES). En effet, ce CES permet de mieux gérer les risques environnementaux et sociaux des projets et d'obtenir des résultats plus probants sur le plan du développement. Il permet de mieux protéger les populations et l'environnement, à favoriser un développement durable par le renforcement des capacités et des institutions. Sont incluses dans ce CES, les Normes Environnementales et Sociales (NES) qui énoncent les obligations de l'emprunteur et du projet en matière d'identification et d'évaluation des risques et effets environnementaux et sociaux du projet.

Huit (8) NES sur les dix (10) préalablement définies par le CES sont déclenchées dans le cadre de ce Projet. Mais, c'est en application des dispositions des NES1 (Evaluation et gestion des risques et des effets environnementaux et sociaux), et NES10 (Mobilisation des parties prenantes et information) que le présent Plan de mobilisation des parties prenantes ou PMPP est préparé.

L'implication des parties prenantes dans toutes les démarches d'évaluation environnementale et sociale est vivement sollicitée par la NES1. De même, l'établissement de dialogue et la diffusion des informations pertinentes aux parties prenantes sont également soulignés dans NES. Quant à la NES10, des directives supplémentaires pour la mobilisation des parties prenantes y sont exposées ainsi que le déroulement d'un processus de mobilisation de ces parties prenantes comprenant les étapes suivantes:

- L'identification et l'analyse des parties prenantes ;
- La planification des modalités de mobilisation des parties prenantes ;
- La diffusion de l'information ;
- La consultation des parties prenantes ;
- Le traitement et règlement des plaintes ;
- Le compte rendu aux parties prenantes.

La comparaison de ces NES avec le cadre national (Decret MECIE, Charte Environnementale actualisée) montre aucune divergence sur la gestion des risques environnementaux et des détails et plus de clartés apportées par la NES10 dans la mobilisation des parties prenantes.

Une analyse synthétique de cette comparaison entre le cadre national et les dispositions environnementales et sociales de la Banque Mondiale est présentée en annexe de ce document.

La méthodologie d'élaboration du PMPP adopte une démarche participative en concertation avec l'ensemble des parties prenantes concernées par le Projet au niveau des zones potentielles concernées par le projet et au niveau des différentes institutions concernées. L'analyse menée tient compte du contexte local, régional et national de l'existant et valorise les bonnes pratiques et exigences liées à des consultations inclusives, responsables et constructives.

La préparation de ce document PMPP est en conformité avec la réglementation en vigueur à Madagascar et aux directives et standards de la Banque Mondiale. Ainsi, l'élaboration du document est basée notamment sur l'examen, l'observation et l'exploitation des sources suivantes :

- Normes Environnementales et Sociales (NES 10) sur la mobilisation des parties prenantes ;
- Normes Environnementales et Sociales (NES1) sur l'évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- Les informations relatées dans le C-ESRS et le Project Appraisal Document (PAD) du projet ;
- Informations issues des rencontres, entretiens et interviews effectués auprès des parties prenantes du secteur agriculture, élevage ;
- Informations issues des consultations publiques réalisées dans le cadre des évaluations environnementales et sociales;
- Revue documentaire des PMPP se rapportant au contexte national et des documents traitant la problématique liée au développement du secteur agricole.

L'élaboration du PMPP repose sur les démarches suivantes : (i) analyse des informations générales sur le projet, (ii) identification et analyse des parties prenantes, (iii) élaboration d'un programme de mobilisation des parties prenantes, (iv) identification des ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation des parties prenantes, (v) l'analyse du mécanisme de gestion des plaintes et proposition de processus adapté, (vi) élaboration d'un programme de suivi et établissement de rapports.

Ainsi, le présent document comprend outre la partie introductive les chapitres suivants : (i) Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes, ii) Identification et analyse des parties prenantes, iii) Programme de mobilisation des parties prenantes, iv) Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation des parties prenantes, v) Mécanisme de gestion des plaintes, vi) Suivi et reporting et vii) Budget estimatif de mise en œuvre du PMPP.

II. RESUME DES CONSULTATIONS

II.1. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

Les activités antérieures de mobilisation des parties prenantes ont été menées au cours du mois de février 2022 lors de la phase de conception où des réunions techniques d'identification, de concertation entre les représentants de la Banque Mondiale et le staff du MAE ont été organisées. Ces réunions avaient pour objet :

- l'appréhension des activités qui sont déjà en cours dans le cadre des projets de (i) Croissance Agricole et Sécurisation Foncière (P152469), (ii) Projet Agriculture Durable par une Approche Paysage (P154698), (iii) Projet d'Adaptation des Systèmes Rizicoles pour une meilleure sécurité alimentaire et nutritionnelle (P175269) et le (iv) Projet d'appui aux moyens de subsistance résilients dans le Sud de Madagascar, MIONJO (P171056),
- l'identification des activités à mettre en œuvre dans le cadre du projet,
- la détermination des composantes et des activités à réaliser,
- l'appréhension des études et aux travaux de réhabilitation des infrastructures agricoles existantes, des activités de renforcement des capacités à tous les niveaux et à l'endroit des parties prenantes au niveau local, régional et national,
- l'appréhension de l'arrangement institutionnel prévu.

Au cours de cette première série de réunions, ont été envisagés les zones prioritaires probables du projet (Analamanga, Vakinankaratra, Itasy, Antsinanana, Analanjirofo, Boeny, SAVA, Sofia, Atsimo Atsinanana et Melaky) sans toutefois écarter les autres régions qui seront également concernées par le projet.

Les compte-rendu de réunions et les aides mémoires renseignent sur la consistance de ces activités de mobilisation antérieures et notamment sur la détermination des activités des composantes du projet, les modalités de mise en œuvre portant sur les arrangements institutionnels, les principes généraux de la gestion financière appliquée par la Banque, les questions sur la passation des marchés, la nécessité de produire les documents de sauvegarde environnementale et sociale.

II.2. Résumé des préoccupations, attentes et recommandations des parties prenantes issues des consultations publiques

Des consultations publiques ont été menées au cours de la semaine du 07 mars 2020 au niveau des d'un échantillon représentatif des zones d'intervention du projet (ANALANJIROFO, BOENY, SAVA, SOFIA) dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale du projet. Ces consultations ont entre autres concerné les parties prenantes institutionnelles au niveau central, les principaux bénéficiaires du projet au niveau local, régional, national, les groupes vulnérables y compris les femmes et les jeunes ainsi que ceux qui seront potentiellement impactés par la mise en œuvre du projet.

Ces consultations publiques ont permis d'informer les parties prenantes de la consistance du projet proposé et de recueillir leurs avis, préoccupations, attentes et recommandations concernant les activités du projet. Elles ont par ailleurs concerné un échantillon représentatif des parties prenantes

dont les petits exploitants agricoles (paysans ou paysannat), les groupements d'agriculteurs ou les coopératives agricoles, les fédérations d'usagers de l'eau, les représentants des communautés de base, les représentants des STD, les opérateurs des filières (cultures de rente), les femmes, les jeunes, les groupes vulnérables.

Après une présentation de la consistance du projet et des impacts potentiels de la mise en œuvre du projet du point de vue environnemental et social, la séance de questions/réponses s'est portée sur les principaux thèmes suivants :

- Changements climatiques et la production alimentaire suite à la mise en œuvre des projets antérieurs ;
- Les semences améliorées ;
- Lutte contre les ravageurs de cultures et de cheptels d'élevage ;
- Utilisation de la production ;
- Valorisation des ressources naturelles dans l'amélioration des systèmes alimentaires ;
- Les types d'information que le paysannat juge important à savoir pour pouvoir adapter ses moyens de production au contexte du changement climatique et de dégradation des ressources naturelles;
- L'accès au foncier, les problèmes et conflits y afférents ;
- Le profil des personnes vulnérables ;
- La place des femmes dans le secteur agricole ;
- La place des jeunes dans le secteur agricole ;

Les consultations publiques ont aussi permis d'informer les personnes ainsi que les groupes de personnes potentiellement affectés par la mise en œuvre du projet des bénéfices et des impacts potentiels et des mesures d'atténuation envisagées pour les minimiser.

A titre d'information, le tableau 1 ci-après donne le nombre de participants à toutes les consultations publiques avec le nombre de femmes ayant pu être consultées :

Tableau 1. Synthèse des consultations publiques réalisées

Région	Date	Total participants	Dont Femmes	Profils participants
ANALANJIROFO	09 mars 2022	22	3	Autorité régionale, Maires, Représentant des communautés de base, Représentant d'AUEs, Représentants de STD
SAVA	09 mars 2022	67	13	Autorité régionale, Représentants de STD, Petits exploitants agricoles, formateurs et vulgarisateurs agricoles, Autorités traditionnelles, Représentants Communautés de base, Chef Circonscription Scolaire
SOFIA	09 mars 2022	24	8	Autorité régionale, Représentants STD, Responsable ONG, Représentant AUE,

Région	Date	Total participants	Dont Femmes	Profils participants
				Représentant Union des Communautés de Base
BOENY	09 mars 2022	19	7	Petits exploitants agricoles membre d'une AUE, Techniciens agricoles, Représentants des STD, Président Fédération AUE, Chef Projet CARE, Présidente Association des Femmes
Niveau National	10 mars 2022	15	5	Responsable MAE ; Représentants des Ministères chargés de l'Enseignement Supérieur, de la Sécurisation Sociale et de la Population, Représentant de FIFAMANOR, d'AGRIVET, de SOC, Chargé d'Etudes de l'ANDEA, Techniciens MAE, Représentants STD Analamanga

II.2.1. Changements climatiques et la production alimentaire suite à la mise en œuvre des projets antérieurs

Globalement, les consultés trouvent que les acquis des projets antérieurs sont positifs malgré l'insuffisance des dotations en matériels et des ressources humaines. Par ailleurs, le changement climatique est un phénomène non maîtrisable du point de vue gestion du calendrier agricole par les paysans. Les impacts négatifs se font ressentir à travers une baisse significative des récoltes.

A ce sujet, les parties prenantes consultées se préoccupent :

- des impacts réels du nouveau projet au niveau des paysans bénéficiaires, notamment de l'étendu des renforcements de capacités envisagés au niveau des autres filières autre que le riz, les cibles des interventions, de l'adaptabilité des matériels à distribuer aux changements climatiques, de la situation après projet plus particulièrement les parties prenantes qui vont assurer l'encadrement des paysans et de la pérennisation des acquis du projet,
- du portée du changement climatique et de la dégradation des sols à laquelle s'ajoute la mauvaise répartition et qualité des intrants et des semences ; l'inadaptation des pratiques culturelles, les effets des inondations anormales qui affectent les rizières qui rendent difficile l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire
- de l'absence de système de contrôle au niveau local pour atténuer les causes du changement climatique en termes de destruction des forêts

Quant aux attentes et recommandations, ils ont insisté sur :

- La facilitation de l'accès aux semences adaptées aux changements climatiques disponibles ;
- Le renforcement des activités adaptées à la situation actuelle liées à la restauration forestière, la préservation de l'environnement, des versants et des ressources naturelles et permettant en même temps l'amélioration de la productivité agricole pour avoir une autosuffisance alimentaire ;
- L'atteinte de 80% des paysans qui bénéficieront de renforcements de capacités, de la dotation en matériels et intrants agricoles ;
- L'encadrement permanent des paysans par des techniciens vulgarisateurs ;
- La pérennisation du projet à travers des activités de contrôle et d'accompagnement des paysans d'une part et des activités de sensibilisation et renforcement de capacités des paysans notamment dans le compostage, dotation de semences améliorées, d'intrants et application des techniques et calendriers culturels adaptés au contexte d'autre part ;
- La maîtrise de l'eau de manière permanente et préparer des semences résilientes aux changements climatiques.

II.2.2. Les semences améliorées

Les parties prenantes consultées pensent que la vulgarisation des semences améliorées doit répondre aux besoins réels des paysans et adaptés aux changements climatiques.

Les préoccupations des parties prenantes consultées se rapportent :

- aux moyens escomptés afin de motiver les paysans à adopter l'utilisation des semences améliorées ;
- au manque d'expériences des paysans semenciers dans la multiplication et la diversification de semences pour qu'elles puissent couvrir en temps voulu les besoins de tous les districts des régions concernées ;
- à l'efficacité des formations à fournir si elles ne sont pas accompagnées de dotation de matériels et intrants adaptés au changement climatique.
- aux coûts prohibitifs des semences améliorées qui limiteront l'accès des paysans ;
- à l'adaptation de ces semences améliorées aux différents microclimats locaux ;

A l'issue de la mise en œuvre du projet, elles attendent et recommandent :

- la distribution des cheptels d'élevage issus des recherches en laboratoire et disponibilité à temps des intrants et semences améliorées et certifiées au niveau local pour avoir de bonne récolte et une meilleure productivité en élevage ;
- le renforcement de capacités et accompagnement des paysans au niveau local à conserver la qualité des semences améliorées ;
- la distribution gratuite des semences améliorées produites et issues des recherches dans le cadre de ce projet et promotion de la production des semences améliorées au niveau local ;
- la duplication des centres multiplicateurs de semences sélectionnées dans les zones à fortes potentialités agricoles et les distributions et vente des semences améliorées doivent se faire au

niveau des centres de production de semences eux-mêmes pour répondre aux besoins en intrants et semences au niveau local ;

- la valorisation des résultats des recherches réalisées par des chercheurs malagasy.

II.2.3. Lutte contre les ravageurs de cultures et de cheptels d'élevage

En ce qui concerne les avis des parties prenantes consultées, ils pensent que Les recherches à mener dans ce cadre répondent aux besoins de soutien des paysans qui sont fragilisés par les effets combinés du changement climatique et de la prolifération des ravageurs de cultures et les ennemis des cheptels d'élevage

Quant à leurs préoccupations, elles ont insisté sur :

- l'accès et l'utilisation difficile de certains produits contre les ravageurs de culture qui ont des impacts négatifs sur l'élevage (exemple l'apiculture) et sur la productivité ;

- l'importance en nombre des vendeurs illicites et sans autorisations par rapport à ceux qui exercent dans la légalité ;

- la non-maîtrise de l'utilisation des produits contre les ravageurs de culture par méconnaissance des données de base qui risque porter atteinte à l'environnement face au besoin important de ces produits.

Pour ce qui est de leurs attentes, les parties prenantes consultées attendent que : les paysans soient bien formés sur les divers produits phytosanitaires à utiliser et qui ne nuisent pas à d'autres cultures et à l'élevage, les différentes méthodes de lutte contre les ravageurs de cultures à part l'utilisation des produits chimiques ainsi que les pratiques de luttes intégrées contre les ravageurs de culture. Ils sollicitent l'accompagnement des techniciens vulgarisateurs pour sensibiliser les paysans sur l'utilisation sécurisée des produits phytosanitaires en vue de maîtriser les ravageurs de cultures. Enfin, les paysans aimeraient que les ventes et distributions des produits phytosanitaires et vétérinaires se fassent dans la légalité.

Elles recommandent :

- de motiver les vétérinaires à effectuer des fréquentes descentes dans les villages afin de faciliter l'accès à la vaccination des cheptels élevage ;

- d'encourager l'utilisation des intrants (engrais, produits phytosanitaires) biologiques, des produits tels : insecticides, herbicides, fongicides et renforcer les capacités des paysans à améliorer leurs conditions d'utilisation en mettant en place des centres de distribution accessibles aux paysans et conformes aux exigences légales.

II.2.4. Utilisation de la production

D'après les parties prenantes consultées à ce sujet, l'absence d'unités de transformation ne permet pas de valoriser la production actuelle en cas de surplus.

La quasi-totalité des paysans sont confrontés aux problèmes d'insécurité alimentaire durant les périodes de soudure. Ceci est dû en partie à la baisse de la productivité, à l'afflux des collecteurs qui font diminuer le tarif de ventes des produits agricoles, l'importation excessive de riz ne favorisant pas

la compétitivité des produits locaux, de la mauvaise qualité des routes de desserte rurales limitant l'accès aux marchés.

Pour y faire face, elles attendent une augmentation de la productivité et du rendement agricole à travers l'appui en matériels agricoles, en semences et intrants, la mise à disposition de packages technologiques innovantes afin de diversifier les sources de revenus. La régularisation des interventions des collecteurs et l'instauration des mesures de sanction à l'égard de ceux qui achètent à bas prix les produits locaux est attendue.

Elles recommandent de :

- Vulgariser l'agroforesterie, l'association de culture, la pratique de cultures de contre saison au niveau des rizières afin de diversifier la production et réhabiliter les pistes pour l'écoulement des productions ;
- Renforcer les capacités des paysans en gestion des récoltes, et en nouvelles techniques de production.

II.2.5. Valorisation des ressources naturelles dans l'amélioration des systèmes alimentaires

D'une manière générale, les petits exploitants agricoles n'ont pas compris le lien entre ressources naturelles et la production alimentaire. Pour ceux qui comprennent l'interdépendance entre ces deux paramètres, ils estiment que le cadre de vie se détériore en même temps que les ressources naturelles et qu'il est assez difficile d'appréhender son ampleur.

Les parties prenantes consultées se préoccupent essentiellement de la dégradation progressive des ressources naturelles à cause de la pression démographique, de l'augmentation des besoins en irrigation et des autres usages, de la faible importance accordée par les paysans à la valorisation des ressources naturelles par suite de mauvaises expériences, de la persistance et l'omniprésence des pratiques culturelles destructrices de l'environnement, de l'inadaptation des jeunes plants forestiers aux besoins des bénéficiaires et de la faible ampleur des activités de reboisement menées jusqu'ici. Ils appréhendent de ce fait quelles méthodes faudra-t-il adopter pour que les parties prenantes développent la production alimentaire tout en préservant les ressources naturelles.

Elles attendent donc qu'à l'issue du projet, les bénéficiaires savent gérer rationnellement les ressources naturelles, qu'ils connaissent les exigences légales nationales en matière de conservation et préservation des ressources naturelles, qu'ils soient sensibilisés sur l'importance de la conservation et de la préservation des ressources naturelles, l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, des activités de reboisement par tout un chacun et que la gestion des ressources naturelles ne doit pas être instrumentalisée politiquement.

Elles suggèrent :

- Renforcement des sensibilisations sur l'importance de la conservation des ressources naturelles, la préservation des ressources forestières restantes, et la restauration de celles qui sont détruites pour atténuer les impacts du changement climatiques.
- Application de la loi à l'encontre de ceux qui participent à la destruction des ressources naturelles afin de contrôler l'exploitation des ressources naturelles et procéder à la mise en place des structures de gestion des ressources naturelles efficaces au niveau local.

II.2.6. Les types d'information que le paysannat juge important à savoir pour pouvoir adapter ses moyens de production au contexte du changement climatique et de dégradation des ressources naturelles

Selon les parties prenantes consultées, la vulgarisation de ce thème est très pertinente pour le bon déroulement des activités relatives au projet étant donné que les paysans n'en sont pas suffisamment informés et sensibilisés pour faire face au problème de changement climatique ressenti.

Les parties prenantes se préoccupent :

- de la connaissance limitée du milieu paysan des informations relatives au changement climatique et aux conditions météorologiques à cause de l'absence de sensibilisation, d'accompagnement technique, et de la non- appropriation des renforcements de capacités qui leur sont fournis ;
- Du désintérêt de certains paysans au changement climatique

La question est de savoir si les formations et sensibilisations sur le changement climatique intéressent les paysans ?

A l'issue du projet, les paysans souhaitent être suffisamment informés par les techniciens sur les tenants, aboutissants, causes et les effets du changement climatique pour y faire face de manière responsable. Ils suggèrent de renforcer les sensibilisations et informations relatives aux changements climatiques, aux méthodes d'adaptation à ces changements à travers des collaborations avec les radios locaux, des formations thématiques sur terrain et mettre en place au niveau des fokontany un système d'information sur le changement climatique

II.2.7. L'accès au foncier, les problèmes et conflits y afférents

D'après les participants aux consultations publiques, l'accès au foncier est souvent négligé dans la mise en œuvre des projets antérieurs. Cet aspect est à analyser en profondeur avant la mise en œuvre du projet. Aucun développement agricole n'est envisageable sans résoudre cette problématique.

A cause de la faible étendue des surfaces cultivables et irrigables et de l'acuité des conflits fonciers, les paysans craignent que l'Etat accaparent leurs terres pour les dédier aux activités de reboisement et que les terrains déjà exploités par les paysans feront l'objet de spoliation et de transaction.

Des questions se posent sur ce qu'il faudra faire pour résoudre les problèmes de sécurisation des terrains exploités par les paysans et de conflits fonciers liés aux besoins croissants en terrains de production.

Ils suggèrent de traiter et résoudre les conflits fonciers par la délimitation claire des propriétés foncières selon leurs catégories d'utilisation, l'exploitation de toutes les terres disponibles selon leurs vocations, l'appui aux paysans à la facilitation de l'accès à la terre, la promotion de la sécurisation foncière, des réformes agraires.

Ils recommandent de mettre en place au niveau de chaque commune bénéficiaire du projet de BIF et fournir de l'appui aux paysans par le service des domaines pour qu'ils puissent exploiter leurs terrains dans la sérénité et afin de faciliter l'accès aux fonciers.

II.2.8. Le profil des personnes vulnérables

D'après les participants aux consultations publiques, les vulnérables sont constitués des femmes qui n'ont pas droits d'accéder à leurs héritages (terrains), des paysans sans terres qui restent dans l'ombre. D'après eux, ces personnes sont souvent exclues. Des solutions durables doivent être préconisées pour éviter l'assistanat. Ils suggèrent à ce que les personnes vulnérables soient identifiées suivant des critères bien définis. Une prise en main des catégories de personnes vulnérables ayant des difficultés pour vivre est recommandée. Les Femmes et les personnes vulnérables sont encouragées à adhérer dans des associations.

II.2.9. La place des femmes dans le secteur agricole

Suivant la perception de l'échantillon de parties prenantes consulté, les femmes ont leur place dans la société agricole dans la mesure où elle participe activement dans la promotion de l'agriculture, l'élevage et la pêche.

En plus de s'occuper de leur foyer et de leurs enfants, les femmes se chargent essentiellement des travaux de désherbage et de repiquage, du stockage de la production, de la recherche de marchés pour écouler la production, de la vente du surplus de la production, de la gestion des revenus agricoles.

Les consultés pensent qu'une considération particulière pour les femmes est nécessaire dans la mise en œuvre du projet. Pour cela, elles doivent :

- être dotées en priorité en matériels, intrants et semences améliorées ;
- bénéficier de renforcement de capacités pour se professionnaliser dans le secteur ;
- se regrouper dans des associations pour pouvoir bénéficier des appuis du projet ;

Une formalisation et professionnalisation des femmes entrepreneures dans le domaine agricole est suggérée. Enfin, les communautés locales doivent être sensibilisées sur la liberté des femmes à travailler.

II.2.10. La place des jeunes dans le secteur agricole

A défaut de financement requis et de formation aux techniques de base agricoles, les jeunes ne sont pas motivés à se professionnaliser en agriculture. Ils s'intéressent plus au commerce qu'à l'agriculture.

Les jeunes sont confrontés à un certain nombre de problèmes. En l'absence de ressources, de matériels, de terres, ils s'impliquent très peu dans l'agriculture. Les autres les excluent des projets de développement par manque d'expériences. Tous ces paramètres les incitent à se déplacer ailleurs.

Afin de limiter l'exode rural des jeunes, les consultés suggèrent de promouvoir l'accès des jeunes au crédit, de les accompagner pour monter des projets de développement rural générateurs de revenus d'agriculture et d'élevage.

II.3. Résumé des préoccupations, attentes et recommandations des échantillons de groupes de femmes et de groupes vulnérables issues des consultations publiques

II.3.1. Femmes de la région Analanjirofo

Les femmes tiennent un rôle dans la communication et la gestion de leur ménage en société. Dans le domaine de l'agriculture, elles s'occupent de la vente et de l'usage des gains de récolte, des travaux de labour et de semis. En élevage, elles prennent soin des animaux domestiques. La femme doit demander l'avis de son mari avant de pouvoir décider. Elle ne participe pas à la vie économique. Les femmes sont victimes de violences morales et corporelles depuis leur jeunesse. Elles deviennent vulnérables physiquement et psychologiquement, surtout après des relations non consenties. Des plaintes sont déposées au Fokontany, aux aînés, à leur entourage. Il leur est difficile de trouver du travail loin de leurs familles, de gérer les faibles revenus du ménage. Elles ont besoin d'intégrer des associations afin de faciliter la préparation de divers dossiers.

II.3.2. Femmes de la région Boeny

Les femmes réalisent des activités artisanales, d'élevage et agricoles, puis la revente des récoltes. Elles organisent les dépenses journalières tout en s'occupant de la vie de leur ménage. Elles aspirent à être autonomes dans la gestion ou le commerce.

Elles souhaitent une formation professionnalisante, la fourniture d'outils et l'apprentissage de la gestion des finances du ménage. De nombreuses femmes sont vulnérables, avec une famille nombreuse. Elles participent à la vie du foyer : agriculture, commerce, transformation des récoltes, reboisement, élevage. Elles sont victimes de rabaissement, d'intimidation. En revanche, aucun cas de violence physique ou d'harcèlement sexuel n'a été déclaré par les participantes aux réunions spécifiques organisées. Elles doivent être soutenues et formées pour devenir professionnelles et indépendantes. Elles doivent mettre en place une association, être missionnées au sein de la société, puis formées aux activités agricoles, manuelles, de gestion et de transformation.

II.3.3. Groupes vulnérables

Les personnes vulnérables consultées qui sont constituées en général de femmes mères célibataires avec plusieurs enfants de bas âge, sont victimes de dénigration, d'exclusion, de rabaissement. Elles estiment ne pas être considérées au sein de leur communauté.

En cas d'exclusion, elles peuvent s'adresser aux chefs des Fokontany. En cas d'agression, elles viennent consulter les chefs de CSB. D'après elles, le projet vise à améliorer leur bien-être et leur inclusion.

Concernant le projet, elles estiment que le projet ne leur permet d'obtenir des résultats escomptés à court terme, dû à la lourdeur administrative. Un allègement des procédures administratives est souhaitable pour leur permettre de bénéficier des retombées positives du projet dans le très court terme.

Elles souhaitent être priorisées lors du recrutement des travailleurs communautaires dans le cadre du projet.

Il est à noter que malgré les avis parfois négatifs et les préoccupations évoquées par les échantillons des parties prenantes consultées sur les thèmes de consultation, le projet est jugé pertinent. Les parties prenantes sont unanimement favorable à la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, les synthèses des avis, préoccupations, attentes et recommandations recueillies au niveau national sont développées en annexe 1 afin de fournir des informations plus explicites sur l'appréhension de la première restitution des issues des échantillons des consultations menées au niveau des régions.

III. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

III.1. Identification des parties prenantes

Cette section dresse la liste des principaux groupes de parties prenantes qui seront informés et consultés sur ce projet. Ils devront comprendre les personnes ou les groupes ou communautés qui :

- Sont susceptibles d'être directement touchés et affectés par la mise en œuvre du projet;
- Participent à la mise en œuvre du projet ;
- Sont susceptibles d'influer ou ont un intérêt dans la réussite du projet et en sont indirectement ou faiblement impliqués

III.1.1. Parties prenantes susceptibles d'être touchées ou affectées par la mise en œuvre du Projet

Les parties prenantes susceptibles d'être directement ou indirectement affectées, lors de la mise en œuvre du Projet, sont constituées par :

- Les communautés locales de base des zones potentiellement concernées qui pourront être potentiellement être affectées négativement par la mise en œuvre des activités des composantes du projet. Elles vont également bénéficier des retombées positives et des plus-values de ces activités ;
- Les individus ou groupes d'individus ou ménages affectés par le processus d'acquisition de terrains, de déplacement temporaire
- Les bénéficiaires du Projet incluant :
 - Les petits exploitants agricoles comprenant les petits exploitants rizicoles de type fluvial ou irrigué, ceux pratiquant des cultures de rente, des cultures vivrières et/ou des cultures maraîchères qui bénéficieront des plus-values de la gestion des bassins versants et qui pourront potentiellement entre autres mécaniser les étapes d'exploitation agricoles, accéder de manière durable à des semences résilientes au changement climatique
 - Les petits exploitants éleveurs qui pourront potentiellement bénéficier de l'accès à des races améliorées,
 - Les groupements des agriculteurs (ex : Tranoben'ny Tantsaha)
 - Les agriculteurs commerciaux qui verront leurs revenus améliorés grâce à la facilitation de l'accès aux marchés suite à la réhabilitation des routes rurales de desserte,
- Les ménages vulnérables percevant un revenu par tête de 1,9\$ par jour qui endurent au quotidien les effets de l'insécurité alimentaire. La stimulation de la production et la mise à disposition de variétés améliorées, d'aliments riches en nutriments, de méthodes innovantes de transformations, d'aliments innovants, de produits semi-transformés amélioreront leur bien-être et leur état sanitaire sur le court, moyen et long terme ;
- Les groupements qui sont directement affectés ou susceptibles d'être affectés par le projet :
 - Les communautés qui pourront être affectées de manière temporaire par l'abandon des pratiques agricoles négatives (feux de brousse, agriculture sur brûlis, production

de charbon de bois) mais qui bénéficieront potentiellement de moyens de subsistance alternatifs soutenus par les composantes 1, 3 et la sous-composante 2.2

- Les Associations ou Fédération des Usagers de l'Eau (AUE) ou les groupes communautaires comme FIFATA qui bénéficieront d'un accès durable et rationalisé à l'eau pour une meilleure productivité et une résilience des systèmes agricoles et alimentaires ;
- Les gestionnaires des infrastructures hydroagricoles dont les barrages à gérer seront pérennisés après les travaux de construction, de renforcement et/ou de réhabilitation de l'existant,
- Les Personnes potentiellement affectées par le projet qui seront susceptibles d'être réinstallées, déplacées (physique, économique) ou d'avoir des restrictions pour accéder à leurs terres, ou exproprier ou subir des pertes de revenus temporaires par suite à la mise en œuvre des activités de gestion durable des bassins versants et des ressources naturelles et de restauration des paysages ;
- Les femmes agricultrices cheffes de ménage et des jeunes agriculteurs souvent sans terres qui bénéficieront potentiellement des subventions de contrepartie et des renforcements des capacités commerciales et entrepreneuriales pour leur inclusion dans les chaînes de valeur et des marchés alimentaires nationaux,

III.1.2. Parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet

Cette catégorie regroupe :

- les parties prenantes impliquées dans le pilotage, la coordination, l'appui technique ainsi que la mise en œuvre proprement dite du projet au niveau national dont :

- Le Comité National de Pilotage (CNP) sous la présidence du MAE et est composé par les représentants des différents ministères impliqués (MAE, MEF, MEDD, MEAH, MATSF, MEH, Ministère en charge de la Météorologie, Ministère chargé du Commerce et de l'Industrialisation, Ministère chargé de la Protection Sociale, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ANDEA, etc...) ;
- Le Comité Technique de Pilotage regroupant les responsables et pools de techniciens de chaque composante du projet ;
- L'Unité de gestion du Projet (UGP) qui assure la coordination, la supervision, l'exécution et le contrôle de la mise en œuvre du FSRP ;
- l'Autorité Nationale de l'Eau et de l'Assainissement (ANDEA) qui est chargée entre autres de la gestion intégrée des bassins versants ;

- les parties prenantes chargées de la coordination, de l'appui technique et la mise en œuvre au niveau régional dont :

- - Les Unités de Gestion Régionales (UGR) chargées de la coordination, la supervision, l'exécution et le contrôle de la mise en œuvre du projet au niveau régional et local
- Les Collectivités Territoriales Décentralisées concernées qui auront de l'influence dans la mise en œuvre des activités du projet;
- Les Circonscriptions administratives concernées (Préfecture, Districts, Arrondissements)

- Les Services Techniques Déconcentrés (Directions régionales de tous les Ministères impliqués et concernées par les activités du projet) qui apporteront leur appui technique et participent à la validation technique au niveau local des études de planification, dans le choix des bénéficiaires des activités du projet et qui en outre bénéficieront des différentes formes de formation dispensées dans le cadre du projet
- Les Structures Locales de Concertation (SLC) et les autorités traditionnelles qui contribueront au besoin dans la résolution des conflits sociaux

- les parties prenantes qui seront potentiellement impliquées dans la mise en œuvre et qui auront des responsabilités directes dans la réalisation et le suivi d'une activité spécifique, notamment :

- Les coopératives et associations d'agriculteurs formels et enregistrés, les groupements d'agriculteurs commerciaux formels ou informels, les groupements d'exportateurs, fédération, exportateurs, etc qui bénéficieront potentiellement des retombées positives des recherches, des innovations agricoles et en élevage amélioré pour une meilleure productivité et une résilience accrue
- Les fournisseurs et distributeurs de biens et équipements agricoles (mécanisation agricole, machines connexes) et d'élevage qui bénéficieront potentiellement des renforcements de leurs capacités à prodiguer des services d'entretien, de maintenance
- Les fournisseurs formels et informels de services et intrants agricoles (semences améliorées adaptées au climat, semences nutritives, engrais, fumier, jeunes plants d'espèces forestiers Il peut s'agit d'entreprises privées qui sont à la fois des producteurs et des distributeurs de semences
- Les centres nationaux de recherche agricole et sylvicole qui produisent et commercialisent les semences de pré-base et de base (FOFIFA, FIFAMANOR)
- Les centres publics et communautaires de multiplication, traitement, stockage, commercialisation de semences pour permettre l'expansion de la production de semences des cultures cibles
- Les fournisseurs de services vétérinaires pour vulgariser les races animales améliorées adaptées au climat ;
- Les fournisseurs d'autres biens et d'équipements (panneaux solaires, production et stockage d'eau)
- Les fournisseurs d'équipement de laboratoire agricole et forestier contribuant dans la restauration des paysages et l'augmentation de la productivité et la durabilité de la production agricole basée sur les technologies agroécologiques et agroforestières ;
- Les transformateurs et producteurs de produits alimentaires (farine de manioc, patate douce) pour une qualité nutritionnelle améliorée des groupes vulnérables souffrant de l'insécurité alimentaire et pour de nouvelles opportunités d'emplois ;
- Les agro-industries qui pourront potentiellement produire des aliments transformés de qualité
- Les institutions ou structures financières intervenant en milieu rural (ex :FDA, FERHA, etc...)contribuant potentiellement à l'agro-mécanisation des techniques agricoles et d'élevage
- Les laboratoires publics
- L'Office National de Nutrition (ONN) qui est chargé du renforcement de la sécurité alimentaire des ménages
- Fournisseurs de services de conseils agricoles sur le plan numérique, de santé animale et végétale, Service Agro-Météorologie et Hydrométéorologie)

III.1.3. Les parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet

Elles sont composées par :

- Les collectivités décentralisées qui contribueront dans la sélection des exploitants agricoles qui bénéficieront des subventions de contrepartie
- Les autres Services Techniques déconcentrés : Direction régionale en charge de l'Enseignement supérieur, Direction régionale en charge de la santé, Direction régionale en charge des travaux publics, Direction régionale du travail, de l'emploi, de la fonction publique et des lois sociales).
- L'Office National de l'Environnement qui contribue à la validation des autorisations environnementales au niveau national ;
- Les Secteurs privés qui font partie des gros consommateurs d'eau,
- L'Organisation de la Société Civile (OSC) nationale et régionale,
- Les associations intervenant dans les actions de protection de l'environnement, et d'autres associations de la société civile travaillant sur les domaines genre, de lutte contre les VBG, environnement, ou développement durable,
- Le centre de commandement COVID-19 ;
- Le personnel de sécurité et/ou les membres des forces de l'ordre en charge de la sécurité des chantiers dans le cadre de la réalisation des activités de la composante 2 qui remodeleront le paysage et les usages des terres risquant de générer un mécontentement de la part des communautés qui font usage des pratiques agricoles négatives.
- Les services d'écoute pour la prise en compte et en charge des cas VBG/SEA-HS

Le tableau 2 ci-après présente le mapping des parties prenantes par rapport aux sous-projets potentiels après consultations effectuées au niveau national, régional et local :

Tableau 2. Répartition des parties prenantes identifiées par type de sous-projet

Type d'activités (sous-projets)	Parties prenantes touchées par le projet	Autres parties prenantes
Renforcement de la capacité de recherche, de développement et de déploiement d'innovations agricoles	Petits Exploitants agricoles tous types de cultures confondus, Coopératives agricoles et d'éleveurs, Producteurs de semences améliorées,	Centres nationaux de recherche agricole , Distributeurs d'intrants, de biens, d'équipements et de services agricoles et d'élevage (FOFIFA, FIFAMANOR), Micro-institutions financières, Départements ministériels (SOC, DRAE, DAPV) Formateurs agricoles, Lead Farmers, Régulateurs de semences,
Soutien à l'amélioration de l'accès à l'agro-mécanisation	Petits exploitants agricoles tous types de cultures confondus, Groupements de producteurs agricoles, Agro-industries	Fournisseurs et distributeurs d'équipements et de services et conseils de mécanisation agricole et de santé animale,
Renforcement des systèmes de gestion et d'information sur la production et des données météorologiques	Fournisseurs de services de conseils agricoles, de santé animale et végétale	Services agrométéorologie et hydrométéorologie (publics, privés, universitaires)
Gestion durable des bassins versants	Exploitants agricoles tous types de cultures confondus, Associations Usagers de l'Eau, Gestionnaires de barrages, Pépiniéristes,	MAE, MEAH, MEH, Ministère de l'Environnement, Ministère chargé de l'Hydrologie et de la Météorologie, ANDEA, Comité Interministériel de gestion intégrée de bassin versant Bureaux d'Ingénierie Agricole et de Génie Rural, Entreprises de Travaux de Génie Civil

Type d'activités (sous-projets)	Parties prenantes touchées par le projet	Autres parties prenantes
Promotion la planification participative et renforcement de la base des connaissances	Exploitants agricoles tous types confondus, exploitants éleveurs, groupements communautaires tous types confondus riverains des aires protégées et des espaces forestiers, Associations des Usagers de l'Eau (AUEs)	Planificateurs et spécialistes en gestion bassins versants et de ressources naturelles, en génie rural, en agroforesterie, en SIG, en restauration de paysages, en communication et en plaidoyer en milieu rural
Soutien des investissements dans la gestion durable des terres et de l'eau	Exploitants agricoles tous types de cultures confondus, exploitants éleveurs, ménages vulnérables souffrant d'insécurité alimentaire, Associations des consommateurs, Associations des Usagers de l'Eau (AUEs)	MAE, MEAH, ANDEA, Comité Interministériel de gestion intégrée de bassin versant, Bureaux d'Engineering en gestion des écosystèmes
Amélioration de la connectivité et de l'accès aux marchés pour les petits exploitants	Petits exploitants agricoles tous types de cultures confondus, Petits exploitants éleveurs, communautés rurales spécialisées tous types de chaînes de valeur confondus	MAE, MATSF, MATP, Ministère chargé du commerce, Prestataires travaux de génie routier
Amélioration des revenus, de la nutrition et de la santé	Femmes Exploitantes rizicoles, Femmes maraîchères, Femmes éleveurs, Femmes transformatrices de produits alimentaires, Jeunes Exploitants rizicoles, Jeunes maraîchers, Jeunes éleveurs, Jeunes transformateurs de produits alimentaires,	MINSAN, Ministère chargé de la Protection sociale, Fournisseurs de semences améliorées tous types confondus, ONN
Réhabilitation des routes rurales de desserte	Petits exploitants agricoles tous types de cultures confondus, femmes rurales	MATSF, MATP, Prestataires Travaux de génie civil, Fournisseurs d'intrants et de produits agricoles et d'élevage, Transporteurs en milieu rural
Construction et réhabilitation de laboratoire et d'équipements publics	Laboratoires publics et privés de contrôle de qualité (normes SPS, épidémiologie-surveillance, de semences, d'engrais, de pesticides, Services vétérinaires	Fournisseurs d'équipements de laboratoires spécialisés
Transformation numérique de l'agriculture	Exploitants agricoles tous types confondus, communautés rurales	Fournisseurs de services publics d'agriculture numérique, Fournisseurs Agro-conseils, Institutions micro-financières
Renforcement des programmes publics de soutien à l'agriculture	Exploitants agricoles tous types confondus, ménages vulnérables souffrant d'insécurité alimentaire	MAE
Promotion d'un meilleur partage de connaissance et du commerce alimentaire intra-régional	Exploitants agricoles, Exploitants éleveurs, Groupements d'exportateurs tous types de chaînes de valeur confondus, Aviculteurs	MAE, Ministère en charge du Commerce, Laboratoires spécialisés en qualité (normes phytosanitaires et sanitaires),
Développement des capacités institutionnelles et techniques	Personnel clé de recherche, institutions de recherches (FOFIFA, FIFAMANOR)	MAE, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Il est à noter que la liste présentée dans ce tableau n'est pas exhaustive et sera affinée au fur et à mesure de l'identification des activités par composante du projet.

III.2. Les groupes vulnérables et désavantagés

L'analyse des parties prenantes a permis de définir que (i) les femmes agricultrices veuves et/ou cheffes de ménage ne faisant pas partie de regroupements formels, (ii) les agriculteurs(trices) âgé(e)s à capacités limitées de déplacement et qui ne bénéficient pas de soutien de leurs proches, (iii) les personnes ayant des handicaps de manière permanent et notamment les exploitants agricoles chefs de ménage handicapés (physiques et/ou mentaux) éprouvant des difficultés à exercer normalement une activité économique, (iv) les jeunes agriculteurs et ceux sans terre qui pour la plupart sont marginalisés (v) les personnes victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG) ainsi que les ménages vulnérables vivant en dessous du seuil de pauvreté (dont le revenu par tête est de 1,9\$ par jour) et souffrant de l'insécurité alimentaire. Généralement non instruits, ces groupes d'individus auront du mal à accéder aux canaux de diffusion classique des informations à vulgariser.

La liste de ces groupes doit être actualisée tout au long de la conception et de la mise en œuvre du projet afin que les exclusions et les discriminations qu'ils subissent soient identifiées et que des mesures appropriées soient prises pour leur garantir l'égalité des chances et la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et opinions sur le projet.

III.3. Analyse du niveau d'intérêt et du degré d'influence des parties prenantes

L'analyse des parties prenantes est une méthode qui vise à examiner le niveau d'intérêts et le degré d'influence potentiels de toutes les parties prenantes qui peuvent être affectées par le Projet. Cet examen va permettre de pouvoir planifier comment renforcer rôle des parties prenantes qui sont favorables au projet tout en minimisant le risque posé par celles qui sont défavorables ou opposantes au projet.

Une fois l'identification des parties prenantes faite, leur analyse va se porter sur la détermination des intérêts et des influences qu'elles vont s'exercer sur le Projet. L'intérêt se rapporte sur l'importance et le niveau d'implication accordée par une partie prenante donnée à la réussite du Projet.

L'influence désigne le degré auquel une partie prenante peut influencer de manière positive ou négative l'atteinte des objectifs fixés par le Projet. La cartographie des parties prenantes établie par rapport aux deux critères énoncés (intérêt, pouvoir) a permis de distinguer 4 catégories de parties prenantes :

- Les parties prenantes ayant le plus d'intérêt et d'influence dans la mise en œuvre du projet qui sont à **gérer de près**.
- Les parties prenantes ayant le plus d'intérêt et le moins d'influence qui sont à **tenir informées**.
- Les parties prenantes ayant le moins d'intérêt et le plus d'influence qui sont à **garder satisfaites**
- Les parties prenantes ayant peu d'intérêt et peu d'influence dans la mise en œuvre du projet qui sont à **surveiller**.

Les étapes principales de cette analyse des parties prenantes englobent les processus suivants :

- L'identification des parties prenantes clés et la détermination de leurs intérêts dans la réussite du projet ;
- L'évaluation de l'influence et de l'importance de chacune des parties prenantes ;

- L'identification des risques qui peuvent affecter la conception et la mise en œuvre des activités (sous-projets) et l'examen des manières d'y faire face ;
- L'identification des différentes stratégies possibles pour impliquer de manière effective les parties prenantes.

La figure ci-après montre une esquisse de la cartographie des parties prenantes identifiées par rapport au Projet où 4 catégories de parties prenantes sont mises en évidence. Chaque catégorie de parties prenantes est caractérisée par un code couleur (cf. figure 1, tableaux 6 et 7)

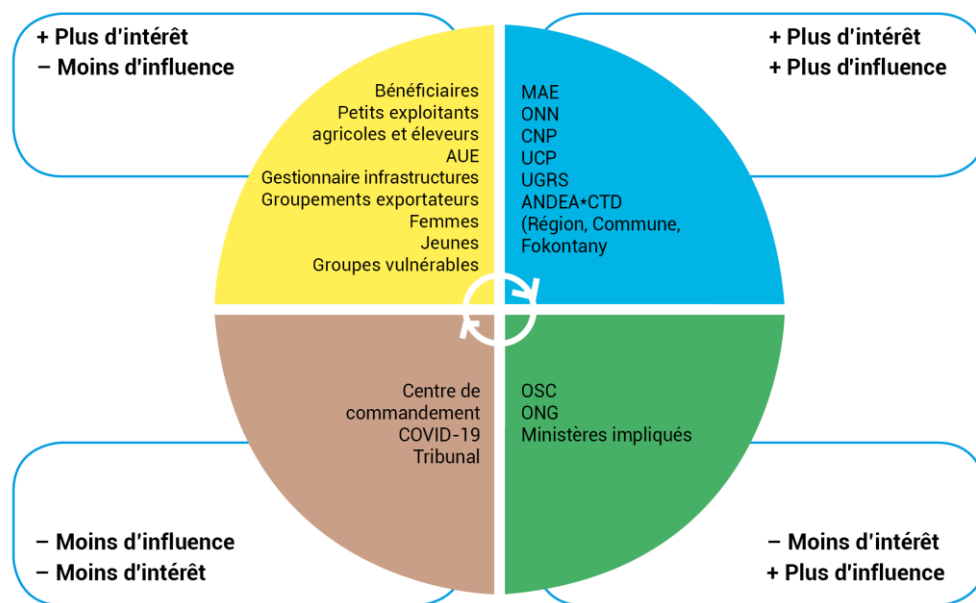


Figure 1. Cartographie des parties prenantes

Le tableau 3 ci-après synthétise l'intérêt affiché et l'influence exercée à l'égard du Projet des différents groupes de parties prenantes lors de sa mise en œuvre.

Tableau 3. Intérêts et influence des parties prenantes

GROUPE DE PARTIES PRENANTES	NATURE DE L'INTERESSEMENT AU PROJET	NATURE DE L'INFLUENCE AU PROJET	NIVEAU D'INTERET	NIVEAU D'INFLUENCE
PARTIES PRENANTES PARTICIPANT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET				
Structure de pilotage et de coordination (central et régional)	Atteinte de l'objectif fixé et aboutissement aux résultats escomptés dans le PDO	Pouvoir de prise de décision stratégique, mise en exécution des activités Pouvoir d'approbation du plan de travail, budget, rapports du projet	Elevé	Elevé
MAE	Mise en œuvre du projet	Maîtrise d'Ouvrage	Elevé	Elevé

GRUPE DE PARTIES PRENANTES	NATURE DE L'INTERESSEMENT AU PROJET	NATURE DE L'INFLUENCE AU PROJET	NIVEAU D'INTERET	NIVEAU D'INFLUENCE
CTD (régions ; communes)	Contribution au développement économique et social	Approbation des activités	Elevé	Elevé
Ministères et organismes étatiques impliqués et concernés (MEF, MEDD, MEAH, MATSF, Ministère chargé de la Météorologie, MENRES, ANDEA)	Contribution dans la mise en œuvre des activités Impacts de l'intervention - Impacts de l'intervention et des résultats sur les secteurs d'activités de ces départements ministériels et organismes étatiques	Influence	Elevé	Moins élevé
Bénéficiaires du projet : Exploitants agricoles, Exploitants éleveurs, coopératives agricoles, femmes agricultrices, jeunes agriculteurs, communautés de base, groupes vulnérables	Amélioration de leur bien-être, de leurs moyens de subsistance, de la qualité nutritionnelle de leur alimentation	Influence positive	Elevé	Moins élevé
Prestataires de services agricoles et d'élevage (intrants agricoles et d'élevage, équipements agricoles et d'élevage, etc...), entreprises travaux, ONG, Bureaux d'engineering et de consultance, etc...	Avantages financiers		Elevé	Moins élevé
AUTRES PARTIES PRENANTES				
Ministère de l'Economie et des Finances	Gestion du fonds de financement	Veille au respect des procédures financières	Moyen	Elevé
Autorités locales	Renforcement de leur position sociale au sein de la communauté rurale en tant que médiateur de conflits sociaux	Mobilisation des communautés rurales	Moins élevé	Elevé
Autorités traditionnelles	Détenteurs des valeurs et traditions locales (us et coutumes)	Mobilisation de la communauté	Moins élevé	Elevé
Les personnes susceptibles d'être déplacés (physique, économique)	Considération de leur moyen de subsistance due à l'impact di projet	Respect des mesures de prévention et de mitigation	Elevé	Moins
Les femmes agricultrices qui risquent d'être	Assurance pour leur sécurité vis-à-vis des travailleurs du projet	Respect des mesures de prévention et de mitigation	Elevé	Moins

GROUPES DE PARTIES PRENANTES	NATURE DE L'INTERESSEMENT AU PROJET	NATURE DE L'INFLUENCE AU PROJET	NIVEAU D'INTERET	NIVEAU D'INFLUENCE
affectées par la VBG/EAS-SH				
ONG, OSC, etc...	Activités initiées par le projet pourraient constituer des sources d'opportunités pour leur intervention à tous les niveaux	Influence positive	Elevé	Moins

III.4. Synthèse des besoins des parties prenantes suivant les consultations

Le tableau 4 suivant synthétise les besoins par catégorie de groupes de parties prenantes à mobiliser :

Tableau 4. Répartition des parties prenantes identifiées par type de sous-projet

Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)
Structure de coordination et de pilotage (central et régional)	Comité de Pilotage, Comité Technique de Pilotage, UGP, EGR	Langue officielle malagasy Langue française	Informations transmises par écrit, par email, par téléphone	Réunion en ligne par visio-conférence
Ministères concernés, STD, Autorités locales et traditionnelles, ANDEA, ONE	8 ministères, 22 Régions, districts, communes et fokontany ¹	Langue officielle, malagasy	Lette d'invitation officielle rédigée et signée par le gouverneur/chef de district/maire selon hiérarchie, administrative ; Informations transmises par email, par téléphone et renforcées par une lettre officielle. Information diffusée sur réseau social est envisageable	Réunion d'information, Ateliers de formation, de partage d'expérience, de réflexion et de concertation Durée variant d'une demi-journée au moins et ne dépassant pas cinq jours selon objets et ordre du jour de la réunion et de l'atelier Prise en charge des frais de déplacement et indemnités
ONG, OSC des secteurs concernés	Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du projet	Langue officielle malagasy Langue française	Informations transmises par écrit, email, téléphone	Réunion en présentielle dans la journée, réunion en ligne par visioconférence

¹ Nombre précis en fonction des sous-projets identifiés

Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)
PAPs (Les personnes qui pourraient être réinstallées, déplacées ou impactées économiquement)	Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du projet	Langue officielle malagasy	Informations transmises via les médias classiques (radio, chaîne télé-régionales). Informations expliquées oralement ou schématiquement par affichage, réunion de groupe	Réunion d'information, Focus group, visite à domicile, entretien sur le processus de consultation, et le processus de réinstallation,
Bénéficiaires du projet (petits exploitants agricoles (tous types de culture confondus), petits éleveurs, agriculteurs commerciaux, AUE, COBA, gestionnaires barrages hydroagricoles, coopératives et associations d'agriculteurs informels, femmes agricultrices, jeunes agriculteurs)	Membre ou non dans une association formelle ou informelle. Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du Projet	Langue officielle malagasy,	Informations transmises par radio, par téléphone, par message. Informations expliquées oralement ou schématiquement par affichage	Messages illustrés. Actions soutenues de sensibilisation et d'IEC en mécanisation agricole, en promotion d'intrants agricoles et de races animales améliorées, gestion des BV, en technologies agricoles innovantes, Réunion en focus group par groupes de parties prenantes ; atelier de formation d'apprentissage (en groupes restreints)
Coopératives agricoles formels, groupements d'exportateurs, fournisseurs de biens et équipements agricoles, fournisseurs de services et d'intrants agricoles et d'élevage, transformateurs locaux de produits alimentaires	Membre ou non dans une association formelle ou informelle. Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du Projet	Langue officielle malagasy,	Informations transmises par radio, par téléphone, par message. Informations expliquées oralement ou schématiquement par affichage	Messages illustrés. Actions soutenues de sensibilisation et d'IEC sur les activités des sous-projets concernés Réunion en focus group et atelier de formation par groupes de parties prenantes
Centres de recherche agricole, centres de semences (toutes spécialisations confondues), Laboratoires publics, agro-	Entités publiques ou privés Nombre à définir lors du démarrage effectif du projet	Langue officielle malagasy Langue française	Informations transmises par écrit, par email, par téléphone, sur réseaux sociaux	Réunion en présentielle, réunion virtuelle par visioconférence, atelier de formation, de réflexion, de partage d'expérience, d'apprentissage

Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)
industries				
Femmes agricultrices et jeunes agriculteurs	Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du projet	Langue officielle malagasy	Informations et messages illustrés transmis par affichage (poster, brochures, flyers), informations expliquées oralement, séances de mise en situation sur le terrain	Focus group séparés auprès des femmes et des jeunes Actions d'IEC et de sensibilisation auprès des femmes concernant les risques de VBG et EAS/HS et les mesures d'atténuation à mettre en place ainsi que leur inclusion dans les activités du projet
Groupes vulnérables : ménages vulnérables, personnes âgées, personnes présentant des handicaps physiques	Nombre à définir ultérieurement lors du démarrage effectif du Projet et après identification des sous-projets	Langue officielle malagasy,	Informations expliquées oralement ou sous forme de schémas réalisées à travers une approche porte à porte	Messages illustrés. Actions de sensibilisation et d'IEC. Campagne de porte à porte
Travailleurs des chantiers	Nombre à définir selon l'importance des travaux et les prestataires	Langue officielle malagasy. Traduction du français en langue officielle ou locale	Informations transmises par lettre, par email Informations expliquées oralement ou schématiquement sur des supports illustrés	Réunion périodique sur site sur les mesures de protection/santé/sécurité. Actions soutenues de sensibilisation et d'IEC (notamment sur les codes de bonnes conduites, MGP, VBG/AES-HS)

IV. PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

IV.1. Objectifs de la mobilisation

Des activités de communication, d'information, d'engagement, de mobilisation, de sensibilisation et de renforcement de capacités sont prévues dans le cadre du projet proposé pour la réussite de la mise en œuvre du Projet dans le but d'optimiser toutes les ressources, les capacités et les compétences existantes et de profiter de toutes les opportunités qui pourraient apporter une valeur ajoutée au Projet.

La mobilisation des parties prenantes diffère d'un acteur à un autre, et cela en fonction de nombreux paramètres et facteurs. Entre autres facteurs, il faudra considérer les niveaux d'implication et d'influence, l'éloignement géographique, le niveau d'instruction, les capacités techniques et technologiques, etc. La différence au niveau culturel peut également influencer l'engagement de certaines parties prenantes. Ainsi, les objectifs spécifiques des activités de mobilisation visent à :

- L'appropriation du projet par toutes les parties prenantes, notamment les représentants des organismes étatiques et de ses services déconcentrés ;
- L'intégration du Projet dans d'autres interventions, notamment en matière de développement territorial (Région, District et Commune) ;
- L'appréhension et la facilitation de la complexité des interactions des parties prenantes sur le terrain ;
- L'appréhension des opportunités et les contraintes à la réussite du projet ;
- L'établissement de mécanismes d'interactions avec les parties prenantes en vue de partager, en en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information pertinente sur le projet et ses activités.

IV.2. Principes directeurs

Les principes directeurs qui régissent la mobilisation des parties prenantes sont basées sur les paramètres ci-après :

IV.2.1. Transparence

La transparence permet un dialogue constructif et continu avec les parties prenantes, ainsi que l'activation des mécanismes de remontées d'informations. Les parties prenantes doivent donc être informées de manière la plus totale possible du processus, des enjeux et des incidences de la mise en œuvre de chaque sous-projet.

IV.2.2. Partage de responsabilités

Les responsabilités doivent être partagées entre toutes les parties prenantes.

IV.2.3. Inclusion et représentativité

Les acteurs locaux, actifs ou inactifs et tous les membres des communautés, se doivent d'être inclus et représentés. On doit étudier toute possibilité de recueillir les avis et les contributions de toutes les parties prenantes. Les flux d'informations doivent être bidirectionnels, permettant ainsi à toute partie prenante de partager toutes informations pertinentes et importantes sur la mise en œuvre du Projet et de ses sous-projets.

IV.2.4. La redevabilité

Le sens de la redevabilité est la reconnaissance de la responsabilité des actions en garantissant aux individus et aux communautés, avec lesquels le Projet réalise ses travaux (à travers les sous-projets/activités), l'accès à des mécanismes pertinents par lesquels ces derniers puissent demander des comptes au Projet vis-à-vis de ses actions.

IV.3. Méthodes de mobilisation des parties prenantes

Les méthodes de mobilisation des parties prenantes diffèrent en fonction des composantes et sous-composantes du projet. Celles-ci comprennent les sites web, Facebook, les médias classiques (la radio, la télévision, les communiqués de presse), les spots documentaires thématiques ainsi que tous les supports de communication et d'information (communiqué, porte-document, flyer, roll-up, brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non techniques).

En plus des supports de communication, des portes à porte, des focus group, des ateliers et événements festifs du projet, en particulier les ateliers de formation, de réflexion et de partage d'expériences, organisés tout le long du projet assureront une grande mobilisation des parties prenantes concernées. Leurs visibilité pourront être assurées par des packages de formation et des articles de presse qui paraîtront après les ateliers et événements programmés dans le cadre du projet.

Les méthodes listées ci-après ne sont pas exhaustives à ce stade du projet. Elles seront renforcées lorsque la stratégie de communication propre au Projet est élaborée ainsi que le Plan de Communication y afférent. Le tableau 5 ci-après présente les méthodes à utiliser afin d'obtenir l'engagement et l'implication effective des parties prenantes.

Tableau 5. Récapitulatif des méthodes de mobilisation appropriées pour chaque catégorie de parties prenantes

Mécanismes de mobilisation	Définition ou explication de l'outil adopté	Objectifs de l'outil	Partie prenantes cibles
Information, communication, sensibilisation	Correspondance (téléphone, email, sms, circulaire, lettre)	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser des informations sur le Projet et ses activités aux cadres, bureaux, ministériels, administrations locales, ONG, prestataires) 	Parties prenantes participant à la mise en œuvre (comité de pilotage, comité technique de Pilotage, Ministères impliqués, UGP, UGR, CTD, SLC, équipe de chercheurs, techniciens multi-disciplinaires, ONG, prestataires de services, entreprises de travaux),

Mécanismes de mobilisation	Définition ou explication de l'outil adopté	Objectifs de l'outil	Partie prenantes cibles
		<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à l'invitation des parties prenantes aux réunions, ateliers, événements 	Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (CTD, SLC)
	Réunion formelle en présentielle ou réunion virtuelle en visioconférence	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter des informations du Projet à un groupe de parties prenantes • Discuter sur des questions d'ordre technique sur les sous-projets • Tisser des relations professionnelles avec les parties prenantes de certain niveau 	Parties prenantes participant à la mise en œuvre (comité de pilotage, comité technique de Pilotage, UGP, UGR, CTD, SLC) Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (CTD, SLC)
	Réunion publique (faciliter la communication par des présentations simples, des affiches, des schémas, des dépliants, posters, flyers...)	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter des informations sur le Projet et l'état d'avancement de la mise en œuvre • Partager des informations non techniques concernant un certain nombre de groupes spécifiques • Sensibiliser la communauté sur les mesures d'impact environnemental et social prises par le Projet • Servir d'espace pour recueillir les feedbacks des bénéficiaires sur le projet 	Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (communauté de base, les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP, les exploitants agricoles tous confondus, les exploitants éleveurs, les groupements d'individus (coopératives agricoles ou d'éleveurs, groupement d'exportateur)
	Focus Group	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter des informations du Projet à un groupe de parties prenantes • Diffuser et discuter des informations spécifiques • Servir d'espace pour recueillir les feedbacks des bénéficiaires sur le projet 	Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (exploitants agricoles, exploitants éleveurs, coopératives agricoles, gestionnaires des barrages, AUEs, les fournisseurs d'intrants agricoles et d'élevage, les communautés de bases et spécifiquement les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP), les groupes vulnérables ou désavantagés et défavorisés, les femmes, les jeunes
Information, communication, concertation	Réunion de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les informations du Projet et l'état d'avancement de la réalisation • Diffuser des informations techniques, des mesures spécifiques (mesures sécuritaires, directives techniques) 	Parties prenantes participant à la mise en œuvre (pilotage, coordination, appui technique, CTD, ONG prestataires de services et de conseils agricoles et d'élevage, OSC, entreprise, travailleurs des chantiers de réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles, des routes rurales de desserte) Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (CTD, SLC)

Mécanismes de mobilisation	Définition ou explication de l'outil adopté	Objectifs de l'outil	Partie prenantes cibles
	Porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser des informations spécifiques • Tisser des liens spécifiques avec les parties prenantes • Permettre aux parties prenantes de parler et discuter des questions sensibles • Négocier et s'entendre sur des principes spécifiques 	Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (communauté de bases et spécifiquement les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP), les groupes vulnérables ou défavorisés (les ménages vulnérables, les agriculteurs sans terres), les femmes, les jeunes
	Communiqué, spot, documentaire, reportage par le biais des mass média classique (radio nationale et radio privée, TV nationale et TV privée, presse écrite), événements festifs	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser des informations précises pour une période bien déterminée • Diffuser des informations spécifiques (exemple AMI, recrutement) 	Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (communauté de bases, exploitants agricoles tous types de spéculations confondus, les femmes et les jeunes agriculteurs) Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (prestataires et fournisseurs de services, entreprises de travaux, fournisseurs d'intrants, équipements agricoles)
	Page Facebook, site Web du Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Présenter les informations du Projet et l'état d'avancement de la réalisation • Diffuser des documents de sauvegarde environnementale et social, des documents pertinents sur le Projet 	Parties prenantes participant à la mise en œuvre Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (ayant accès à l'internet et au réseau de téléphonie mobile)
Consultation	Réunion de concertation (réunion formelle)	<ul style="list-style-type: none"> • Discuter des informations précises • Demander des avis, des directives et des conseils 	Parties prenantes participant à la mise en œuvre (pilotage, comité technique, UGP, UGR, équipe d'appui technique, CTD, ONG prestataires, entreprise) Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet
Consultation	Entretiens en groupes spécifiques (focus group, groupes de discussion, groupes thématiques)	<ul style="list-style-type: none"> • Récolter des informations • Recueillir des avis spécifiques auprès de groupes spécifiques de parties prenantes • Servir d'espace de feedback pour des groupes de parties prenantes • Construire des relations avec la communauté et/ou les groupes de catégories de parties prenantes 	Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (communauté de bases et spécifiquement les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP), les groupes vulnérables ou défavorisés, les femmes, les jeunes)

Mécanismes de mobilisation	Définition ou explication de l'outil adopté	Objectifs de l'outil	Partie prenantes cibles
	Interview individuel, face à face, consultation individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Récouter des informations spécifiques pour un groupe de partie prenante donné • Recueillir des avis spécifiques • Visite de courtoisie 	<p>Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (ONG, OSC, Secteur privé, autorité administrative, autorité traditionnelle)</p> <p>Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet (spécifiquement les personnes potentiellement affectées par le projet ou PAP)</p>
	Ateliers, sessions de démonstration, session de classe, session de mise en pratique et d'application	<ul style="list-style-type: none"> • Récouter des informations précises sur un sujet donné • Recueillir des avis, conseils, directives de groupes différentes suivant un thème précis • Procéder au renforcement de capacités de groupes spécifiques par activité concernée • Apporter de l'assistance technique à un groupe spécifique de partie prenante suivant les types d'activités 	<p>Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet</p> <p>Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du Projet notamment celles de la composante 4 et celles concernées par l'application de la gestion paysage</p>

Le choix des méthodes de mobilisation adéquates devra tenir compte tenu de la lutte continue contre la pandémie COVID 19. Les méthodes de mobilisation devraient intégrer les mesures sanitaires (et l'état d'urgence sanitaire) préconisées par l'Etat (distanciation sociale, port de cache bouche, dispositif de lave-main avec du savon ou usage systématique de gel hydroalcoolique, réunion en groupe restreint, vaccination, etc.)

IV.4. Activités de renforcement de capacités

Les activités de renforcement de capacité, les formations à dispenser, les voyages d'échange et d'expérience seront détaillées dans la version actualisée du PMPP lorsque les sous-projets sont déterminés et identifiés au démarrage du Projet. Cependant, les thèmes ou domaines cités ci-dessous sont jugés nécessaires et primordiales pour un bon déroulement et une bonne réussite de la mise en œuvre du plan. Ces éléments concernent :

- L'engagement des parties prenantes, notamment au niveau communautaire
- Expérience et méthode de participation inclusive et de planification communautaire (spécialement à l'endroit des SLC et de la communauté) ;
- Gouvernance locale ;
- Gestion et Maintenance des infrastructures communautaires ;
- Méthodologies et techniques de communication pour le changement de comportement,
- Santé et sécurité pour les travailleurs et pour la communauté,
- Education citoyenne,
- Le développement durable et la gestion de l'environnement ;

- Sauvegarde environnementale et sociale,
- Cadre de Gestion Environnementale et Sociale,
- Les techniques d'EIE et de PREE, le suivi environnemental, la procédure MECIE ;
- Inclusion des personnes vulnérables,
- Atténuation des risques de violence basée sur le genre,
- Mécanisme de gestion des plaintes, des différends ;
- Les techniques de monitoring et de rapportage.
- Mise en œuvre, suivi et reporting des PGES, procédures de gestion des travailleurs, réinstallation, etc.

Une fois toutes les activités techniques spécifiées, le gouvernement de Madagascar actualisera le PMPP afin de confirmer le renforcement de capacités ciblant toutes les parties prenantes.

IV.5. Stratégies pour la diffusion des informations

La communication et la diffusion d'informations constituent la pierre angulaire pour l'exécution du plan de mobilisation des parties prenantes. D'une manière générale, les informations à communiquer seront spécifiées et varieront en fonction des groupes de parties prenantes à cibler et concernées et/ou touchées par la réalisation des activités techniques programmées. Une stratégie de communication efficace est nécessaire pour gérer les attentes et assurer une large diffusion des informations auprès des bénéficiaires cibles et des parties prenantes impliquées.

Au stade d'élaboration de ce PMPP, la stratégie de communication proposée ci-après découle de l'appréhension des pratiques existantes et des résultats des consultations des groupes de parties prenantes. Cette stratégie sera à actualiser dès le démarrage effectif du projet pour que les approches d'engagement de chaque partie prenante soient internalisées. Un Plan de communication doit être aussi élaborée dans la même optique.

Lors de la communication et de la diffusion des informations à mettre en œuvre dans le cadre du projet, il faut tenir compte des situations socio-économiques dans chaque zone et localité d'intervention en fonction du niveau d'instruction et taux d'analphabétisme, type et niveau d'accès limité à l'information, niveau d'accès aux technologies agricoles modernes et à la digitalisation, niveau d'accès à l'électricité, de l'accessibilité de la localité concernée, etc...En considération de ces paramètres, le tableau 6 porté à la page suivante présente les techniques de communication et de diffusion des informations sur le Projet et ses sous-projets/activités, qui s'adaptent aux parties prenantes identifiées

Tableau 6. Techniques de communication et d'information selon les types de parties prenantes

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
Phase d'élaboration								
Toutes Composantes	Démarrage du Projet/ Introduction du Projet	Informations sur le Projet/ Présentation des activités du Projet	Atelier national ou interrégional de lancement du Projet Atelier régional de lancement du Projet Réunion officielle (en présentielle ou en virtuel)	- Toutes les parties prenantes à l'échelle nationale - Populations dans les Régions - Acteurs politiques dans les Régions	Au démarrage effectif du Projet	100 % des parties prenantes concernés	UGP, UGRs Gouverneurs, chefs de district	L'atelier de lancement s'accompagne de distribution des documents physiques sur le Projet (brochure, dépliant, etc.)
			Réunion de lancement au niveau local du sous-projet	- Toutes les parties prenantes à l'échelle locale	Au démarrage effectif du Projet	100% des parties prenantes concernées	UGP, UGRs, Chefs de district, Maire, Chef Fokontany	La réunion peut être en présentielle et/ou en visioconférence en fonction du contexte et de la zone concernée. L'invitation et la participation des locaux doivent être bien organisés et tiennent compte de l'éloignement des communes et des fokontany
Phase de mise en œuvre								
Toutes composantes	Diffusion du PEES, des documents de sauvegarde environnementale et sociale (CGES, CR, PGMO, PMPP, Plan VBG, PGPP)	Présentation publique des documents de sauvegarde du Projet (contenu abrégé)	Réunions publiques, brochures, affiches, publication dans le site Web, page Facebook	- Toutes les parties prenantes à l'échelle nationale, régionale, locale (touchées et concernées)	Trois premiers mois après le démarrage effectif du projet	100 % des parties prenantes concernées	UGP, UGR	Les documents de sauvegarde environnementale et sociale sont publiés au niveau du site web du ministère en charge de la coordination du projet et de celui de la Banque mondiale

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
								Les résumés des documents de sauvegarde en version malagasy sont déposés au niveau de chaque commune/fokontany bénéficiaire
Toutes composantes	Gestion des plaintes	Information sur le MGP (modalités de recueil des plaintes, de résolution, d'information des réponses)	Réunions publiques communautaires, par voie radiophonique locale ou régionale et/ou nationale, par voie d'affichage Porte à porte Focus group	Toutes les parties prenantes à l'échelle locale (touchées et concernées), CLGP	Au cours du 1 ^{er} mois qui suit le démarrage effectif du projet Annonce radio (2 fois par semaine) pendant un mois	La radio couvre 50% des bénéficiaires, 40% par les réunions communautaires et les 10% par les portes à porte et les focus group	Responsables de la communication de l'UGP, des UGRs,	Un document de synthèse résumant les étapes essentielles de recueil, de résolution et d'information des réponses et incluant les coordonnées des personnes qui pourront être contactées pour plus d'informations
Toutes composantes	Gestion des plaintes	Information sur le MGP (recueil des plaintes, modalités de résolution, réponses)	Réunions publiques communautaires, Voie radiophonique Porte à porte Focus Group	- Autorités locales, association des sociétés civiles - CCGP, CRGP - SLC	Au cours des trois premiers mois après le démarrage effectif du projet	La radio couvre 50% des bénéficiaires, 40% par les réunions communautaires et les 10% par les portes à porte et les focus group	Responsables de la mobilisation et de l'engagement des parties prenantes de l'UGP, des UGR	
Toute composante	Gestion des plaintes	Information sur le MGP (recueil des plaintes, modalités de résolution, réponses)	Porte à porte	- Groupes vulnérables - Femmes - Jeunes	Au cours des trois premiers mois après le démarrage			
Toute composante	Suivi des mesures environnementales et sociales, mobilisation des parties prenantes	Techniques de suivi, indicateurs de suivi, mesures environnementales et sociales,	Réunion formelle	- Parties prenantes touchées - SLC - ONG	Tout au long du cycle du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP ; UGR	Renforcement de capacité des parties prenantes en matière de suivi
Composante 1	Activités de renforcement des systèmes de recherche agricole,	Information sur les sous-projets (systèmes de semences réactifs au climat et pluralistes,	Réunion thématique Atelier de formation	A l'échelle nationale et régionale	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP, UGRsn Prestataires de services spécialisés	Renforcement de capacités des parties prenantes en matière de

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
	d'information et de diffusion de l'innovation pour une productivité et une résilience accrue	amélioration de l'accès à l'agro-mécanisation, renforcement des systèmes de gestion et d'information sur la production et des données météorologiques)	Séance de mise en situation sur le terrain	- Parties prenantes touchées par la mise en œuvre du projet - Parties prenantes participant à la mise en œuvre du projet			Ecoles agricoles spécialisées,	commercialisation, d'accès à l'agro-mécanisation,
Composante 1	Travaux de réhabilitation et de mise à niveau des centres publics et communautaires de multiplication, de traitement de stockage, de commercialisation de semences	Information sur les sous-projets (investissement potentiel), montage des dossiers de financement	Réunion thématique Atelier de formation	- MEAP - Centres publics et communautaires spécialisés en semences	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP, UGR	
Composante 2	Gestion durable des bassins versants et des ressources naturelles	Information sur les sous-projets, information technique de planification	Réunion thématique Atelier de formation thématique	- MEAP, MEAH - ANDEA, Comité Interministériel de gestion de bassins versants - Les exploitants agricoles, les groupements d'agriculteurs, - AUEs - Gestionnaires Barrages - Communautés de base	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP, UGRs, prestataires de services en engineering spécialisés (planification, gestion bassins versants, ressources naturelles et écosystèmes)	
Composante 2	Etudes et Planification	Information sur les sous-projets, montage des dossiers de financement	Réunion thématique Atelier de formation	- MAE - Bureau d'engineering et conseils - ONG prestataires	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP	

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
				- Consultants				
Composante 2	Actions soutenues de sensibilisation	Eradication des pratiques négatives (feux de brousse, agriculture sur brulis, etc...)	Réunion thématique, Atelier ou session de démonstration, session de classe à effectif réduit	Les petits exploitants agricoles faisant recours à ces pratiques ; les bénéficiaires du projet, les COBA, groupements communautaires, AUE, etc...	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes	UGP, UGRs, Assistance technique, consultants	
Composante 3	Génération et amélioration des revenus et des opportunités d'emplois, amélioration de la nutrition et de la santé	Information sur les sous-projets,	Réunion et focus group thématique d'information, d'apprentissage	- Femmes agricultrices, jeunes agriculteurs - Ménages vulnérables - Transformateurs de produits alimentaires - Fokontany - ONG prestataires	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP, UGRs	
Composante 3	Réhabilitation des routes rurales de desserte	Information sur les sous-projets Information technique	Réunion thématique Réunion communautaire	- MAE - MATSF - Communautés de base - Exploitant (e)s agricoles tous types confondus	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP, UGRs	Circulation routière
Composante 3	Construction et réhabilitation de laboratoires et d'équipements publics	Information sur les sous-projets Informations techniques	Réunion thématique Séance d'évaluation technique	- Laboratoires publics et privés - Fournisseurs d'équipements de laboratoires agricoles, d'élevage	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP, UGRs Cabinets d'audit technique	
Composante 4	Transformation numérique de l'agriculture	Information sur les sous-projets	Réunion et atelier thématiques	- MAE - SCD - Institutions micro-financières	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP, UGRs, Prestataires de services numériques	

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
		Informations techniques sur les technologies numériques	Atelier de formation de courte et de longue durée	- Fournisseurs de services agricoles				
Composante 4	Transformation, résilience, croissance durables des systèmes agroalimentaires	Information sur les sous-projets	Réunion et atelier d'évaluation thématique Réunion d'assistance technique	- MAE - Autres ministères concernés par l'activité	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP, Prestataires de services de consultance (assistance technique)	
Composante 4	Augmentation de la production et de la compétitivité de la production alimentaire et du commerce inter-îles	Information sur les sous-projets Informations techniques	Réunions thématiques Ateliers et séances d'assistance technique	- MAE - Ministères impliqués dans la mise en œuvre des sous projets - Groupements ou organisations des agriculteurs, des éleveurs - Groupes d'exportateurs	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP, UGRs, Prestataires de services de consultance (assistance technique)	
Composante 4	Développement des capacités institutionnelles et techniques	Renforcement des connaissances, des compétences	Réunion et séances d'évaluation de capacités institutionnelles Formations de long terme de renforcement de capacités (voyages d'études, visites d'échanges, atelier, etc...	Personnel clé de recherche et techniques des institutions de recherche (FOFIFA, FIFAMANOR) MAE, MEDD, MENRES Etudiant (e)s chercheurs(euses) doctorant(e)s et post-docs	Après le démarrage effectif du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP	

IV.6. Stratégies proposées pour les consultations

Pour les consultations des parties prenantes, le Projet utilisera plusieurs moyens de communication : techniques de sondage, entretiens avec les différents acteurs et organisations concernés, ateliers ou groupes de discussion (focus group) sur des sujets précis, structures locales de concertation (SLC), le dialogue communautaire. L'inventaire des techniques de consultation présentées dans le tableau ci-après prend en compte les méthodes de consultation adaptées aux spécificités des activités proposées du projet et à l'ensemble des zones concernées par la mise en œuvre du projet et les objectifs de participation des groupes de parties prenantes à consulter.

Tableau 7. Techniques de communication et d'information selon les types de parties prenantes

Composante du projet	Activités du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
Phase de mise en œuvre						
Toute composante	Mise à jour du PMPP	Besoins et engagement des parties prenantes	Réunion publique, Réunion thématique en focus group, consultation individuelle, porte à porte	Une fois les sous-projets identifiés Le PMPP sera mise à jour fonction des consultations publiques réalisées à chaque étape charnière du projet	Toutes les catégories de parties prenantes, y compris les femmes, les PAPs potentielles	UGP, UGR, prestataires de services
Composante 1, 2 et 3	Réhabilitation et construction des infrastructures	Enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet : hygiène, sécurité, Risques de VBG/EAS-SH	Réunion thématique, Focus Group, Atelier de formation, sensibilisation continue, porte à porte	1 à 2 mois après le lancement des travaux PMPPs spécifiques à élaborer au démarrage des activités des sous-projets. Ces PMPPs spécifiques sont à mettre à jour au besoin	CTD, ONG, communautés bénéficiaires, les travailleurs du projet, les femmes, les PAPs potentielles	MAE, UGP, UGRs
Composante 1, 2 et 3	Travaux de construction, de réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles, de routes rurales de desserte, de centres de recherches	Procédures de gestion de la main-d'œuvre, Code de conduite des travailleurs, normes techniques, sensibilisation sur les risques VBG/EAS-SH, les MST/SIDA. Evaluation des	Réunion thématiques, Focus group, Atelier de formation, sensibilisation continue porte à porte	1 à 2 mois avant le lancement des travaux PMPPs spécifiques à élaborer au démarrage des activités des sous-projets. Ces PMPPs	Femmes, groupes vulnérables, Jeunes, travailleurs des entreprises/ONG ; les PAPs potentielles, les femmes	UGP, CTD, STD (ministère du travail, santé), entreprises

Composante du projet	Activités du projet	Thème de la consultation	Méthode utilisée	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Responsabilités
		dossiers de PREE, EIE		spécifiques sont à mettre à jour au besoin		
Composantes 1, 2 et 3	Travaux de construction, de réhabilitation des infrastructures hydro-agricoles, de routes rurales de desserte, de centres de recherches	Mesures d'entretien et gestion des ouvrages	Réunion thématique, Focus Group	A la fin de chaque activité	Gestionnaires de barrage, AUE, CTD, secteur privé,	UGP, UGRs
Composante 3	Génération et amélioration des revenus et des opportunités d'emplois, amélioration de la nutrition et de la santé	Critères de détermination de la vulnérabilité des bénéficiaires, Information des PAPs des mesures d'accompagnement et des compensations décidées, Risques de VBG/EAS-SH	Réunion publique, réunion et focus group thématique, porte à porte, atelier de discussion et de concertation	Après le démarrage effectif du projet	Groupes vulnérables (femmes, jeunes),	UGP, UGRs

Pour prendre en compte les points de vue des groupes vulnérables et désavantagés, il est préconisé d'aller les consulter personnellement chez eux à travers une campagne de porte-à-porte spécifique tout en respectant les gestes barrières pour prévenir la propagation de COVID 19.

Des réunions séparées devraient être aussi programmées pour les femmes et les jeunes à différents niveaux, en complément des réunions organisées en assemblée générale. Il est approprié de les réunir en focus groupes, plutôt de petite taille, à chaque étape du projet pour pouvoir parler librement des aspects se rapportant à la violence basée sur le genre, et sur des questions les concernant spécifiquement.

La stratégie de consultation différera en fonction des régions, des zones et des spéculations agricoles. Elle sera à peu près la même pour une même spéculation malgré la différence de région d'appartenance. La stratégie sera la même au niveau des régions des Hautes Terres présentant les mêmes caractéristiques du point de vue spatial, géographique, malgré quelques nuances sur le plan socio-économique et en termes de problématiques liées aux pratiques agricoles et d'élevage. Selon les régions de rattachement des autres zones agricoles, des événements de mobilisation et d'animation (projections publiques de vidéo, événements festifs) seront organisés au niveau des chefs lieu de district tout en respectant les restrictions sanitaires potentielles liées à la propagation de Covid-19. Une attention particulière est à prévoir quant à la consultation des femmes dans les localités plus ou moins enclavées et difficiles d'accès pour s'assurer qu'elles participent de manière effective aux consultations organisées. Des réunions spécifiques ainsi que des entretiens individuels sont à privilégier pour avoir leur pleine participation et pour qu'elles puissent s'exprimer librement en toute confiance sur des sujets sensibles les concernant.

IV.7. Planification de la mobilisation

Cette section donne un aperçu du plan de mobilisation des parties prenantes dans le temps, selon chaque phase de mise en œuvre du sous-projet.

Il est essentiel de bien analyser le moment opportun pour mobiliser les parties prenantes. Ceci dans le but d'obtenir leur engagement, ni trop tôt ni trop tard, pour s'assurer de la réussite de mobilisation. La plupart des parties prenantes ont été mobilisées dès la conception et la planification du projet. Elles seront aussi mobilisées tout au long de sa mise en œuvre.

Le tableau 8 ci-après développe les échéances et les fréquences, selon les grandes activités qui requièrent des activités de mobilisation des parties prenantes

Tableau 8. Calendrier prévisionnel de mobilisation des parties prenantes par rapport aux activités

Grandes activités	Sujets de mobilisation	Méthode de mobilisation	Calendrier/Echéance de début	Parties prenantes impliquées	Responsables	Fréquence
Mise en œuvre globale du Projet						
Lancement opérationnel et technique du Projet	Introduction sur le projet, activités du projet	Atelier de travail	Un (1) mois après le recrutement du pool technique central	Ministères impliqués, Régions, CTD	CNP, MAE, UGP	Une fois
Lancement officiel du Projet	Informations sur le Projet, ses composantes	Réunion de communication Atelier de lancement	Deux (2) mois après l'effectivité opérationnelle du Projet	Ministères impliqués, Régions, STD, CTD, ONG, Association, secteur privé	CNP, MAE, UGP	Une fois
Suivi de l'avancement global du Projet	Activités/travaux, indicateurs de suivi, résultats obtenus	Réunions techniques régulières Dialogue direct auprès des bénéficiaires Correspondance directe (par mail, rapportage)	Tous les mois	Ministères impliqués, UGP, CRGP	CNP, MAE, UGP, UGRs	En continu
Suivi de l'avancement du Projet au niveau régional	Activités/travaux, indicateurs de suivi, résultats obtenus	Réunions techniques régulières Dialogue direct auprès des bénéficiaires Correspondance directe (par mail, rapportage)	Tous les mois Tous les six (6) mois	Toutes les catégories de parties prenantes, bénéficiaires du projet, communautés	UGP, UGRs, CTD, Régions	En continu
Evaluation globale du Projet (à mi-parcours et à l'achèvement)	Activités/travaux, indicateurs de suivi, résultats obtenus	Réunions de consultations individuelles des acteurs Enquête auprès des bénéficiaires	A mi-parcours (en 2025) A la fin du Projet (en 2027)	Toutes les catégories de parties prenantes	UGP	Une fois par période
Suivi des plaintes et les doléances	Nature des plaintes, types de réponse, niveau de satisfaction des plaignants	Réunions techniques Correspondance directe	Tous les mois	UGP, UGRs, CLGP, CCGP, CRGP, Fokontany, Commune	UGP	En continu
Renforcement de capacité des acteurs directs de mise en œuvre	Planification participative, suivi et évaluation, système d'alerte précoce communautaire, opérationnalisation et	Réunions techniques	Tout au long de la mise en œuvre	Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet	UGP, UGRs	Au moins une fois par an

Grandes activités	Sujets de mobilisation	Méthode de mobilisation	Calendrier/Echéance de début	Parties prenantes impliquées	Responsables	Fréquence
	maintenance des infrastructures					
Mise en œuvre d'un sous-projet/activité spécifique						
Evaluation environnementale et sociale de sous-projet/activités	Impacts environnementaux et sociaux, mesures d'optimisation et d'atténuation adoptées	Réunions techniques et de consultation	Au plus tard deux (2) mois après l'identification du sous-projet	Toutes les catégories de parties prenantes	UGP, UGRs (responsables sauvegarde)	Une fois
Lancement des travaux sur le sous-projet/activités	Nature des sous-projets/activités, type de bénéficiaires	Réunions communautaires	Au plus tard deux (2) mois après les études techniques	Toutes les catégories de parties prenantes	UGP, UGRs (responsable technique)	Une fois
Suivi de l'avancement des travaux sur le sous-projet/activités	Nature des sous-projet/activités, résultats, indicateurs de suivi	Réunions techniques (sur chantier et au niveau local) Correspondance directe (par mail, par téléphone, reporting)	Au plus tard un (1) mois après le démarrage des travaux	UGP, STD MAE, CTD, bénéficiaires des sous-projets	UGP, UGRs (responsable technique)	En continu pendant les travaux de construction Au moins toutes les semaines ou toutes les deux semaines
Réception technique de sous-projet/activité	Fiche technique, résultats	Réunions techniques	Au plus tard quinze (15) jours après la fin des travaux	UGP, STD MAE, CTD, bénéficiaires des sous-projets, communautés	UGP (responsable technique)	Une fois
Première mise en exploitation du sous-projet/activité	Directives sur la gestion, la maintenance	Regroupement communautaire	Au plus tard quinze (15) jours après la réception technique du sous-projet	MAE, CTD, partie prenante bénéficiaire du sous projet	UGP (responsable technique)	Une fois
Suivi de l'exploitation du sous-projet/activité	Indicateurs de suivi	Correspondance directe (par mail, par téléphone, reporting) Dialogue directe	Au plus tard trente (30) jours après la première mise en exploitation	UGP, STD, CTD, bénéficiaires des sous-projets, communautés	UGP (responsable technique)	Tous les mois jusqu'à la fin du Projet

IV.8. Examen des commentaires

Les commentaires collectés émanant des parties prenantes que ce soit par écrit, par téléphone, par email ou adressé au moyen d'un autre canal de communication seront adressés et examinés par tous ceux qui contribuent à la conception du projet et aux parties prenantes concernées par les commentaires. La restitution des retours et des décisions finales prises par les chargés de l'engagement et la mobilisation des parties prenantes auprès de l'UGP et des UGR par rapport à ces commentaires aura lieu au démarrage du projet au cours des premières consultations publiques.

Tous les commentaires parvenus à l'élaboration du présent PMPP seront enregistrés dans un registre des parties prenantes. Les plaintes et autres doléances seront traitées par le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) que le Projet met en place lors de son implémentation ou de la mise en œuvre. (cf. chapitre 6 traitant sur le MGP).

IV.9. Phases ultérieures du projet

Tel qu'il est indiqué dans la NES 10, le Projet est tenu d'informer pendant toute sa durée de vie, de manière adaptée aux cultures locales et accessible toutes les parties prenantes touchées et les autres parties prenantes concernées, sur l'évolution, la performance environnementale et sociale, la mise en œuvre des mesures d'atténuation et la mise à disposition d'un mécanisme de gestion des plaintes.

Les rapports produits par le Projet seront diffusés à travers le site web ou dans la page Facebook. Une version abrégée sera mise à disposition du public au niveau de chaque commune ou des sous-projets sont implantés.

Lorsque des changements importants apportés au projet génèrent des risques et effets supplémentaires plus conséquents, particulièrement pour les parties touchées par le projet, l'UGP informera lesdites parties de ces risques et effets et les consultera à nouveau sur les mesures d'atténuation correspondantes. Elle publiera un PEES révisé indiquant toute mesure d'atténuation supplémentaire.

V. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

V.1. Ressources humaines

Il est recommandé de confier les activités de mobilisation et d'engagement des parties prenantes à un spécialiste en communication et de mobilisation des parties prenantes au niveau de l'UGP et des UGRs.

Les spécialistes en communication assurent le suivi et la consolidation de toutes les activités liées à la mobilisation des parties prenantes. Ils (elles) seront tenu (e)s de constituer ainsi une base de données des réalisations faites dans le cadre de l'application du PMPP.

Le personnel affecté à la mobilisation et à l'engagement des parties prenantes travaille en étroite collaboration avec les Comités de Résolution des conflits (CLGP, CCGP, CRGP) et le groupement des bénéficiaires directs (Exploitants agricoles tous types de cultures confondus, groupements d'agriculteurs, gestionnaires des barrages, AUEs, groupements d'exportateurs, autres associations, OSC, etc...). Les spécialistes en sauvegarde sociale de l'UGP et des UGRs travaillent en concert avec ces responsables de la mobilisation des parties prenantes.

Le financement des activités inhérentes à la mobilisation des parties prenantes telles que les réunions d'information, les sensibilisations, les consultations, le renforcement de capacité des acteurs spécifiques (sur l'aspect EAS/HS par exemple) est en principe intégré dans les coûts globaux du projet. La fréquence et l'ampleur des activités de mobilisation des parties prenantes vont dépendre du nombre des sous-projets financés et plus particulièrement du domaine ou secteur auquel le sous-projet fait partie.

V.2. Responsabilités et fonction de gestion

Les responsables de la mobilisation et de l'engagement des parties prenantes rattachés à l'UGP et aux UGRs auront comme missions (i) le pilotage et la coordination des activités de mobilisation dans tous les domaines, (ii) l'élaboration, la conduite et le suivi de la mise en œuvre du Plan de mobilisation, (iv) et éventuellement de la gestion du mécanisme de plaintes et du feedback sur les activités du projet. Il tissera et maintiendra aussi les relations et les contacts permanents avec les parties prenantes. L'UGP et les UGRs veilleront à ce qu'une participation inclusive et participative des parties prenantes aux activités du suivi ou des impacts qui leur sont associés soit effective. Les parties prenantes, plus particulièrement celles touchées par le Projet, participeront aux programmes de suivi de la mise en œuvre effective des instruments de sauvegarde environnementale et sociale inscrits dans le PEES du Projet.

Tel qu'énoncé dans les directives de la NES 10, le Projet procèdera au renforcement de capacité des parties prenantes qui s'impliqueront dans le programme de suivi afin qu'elles puissent s'acquitter pleinement de leurs missions de suivi. Le suivi de la mise en œuvre des activités du PMPP fera l'objet de rapports périodiques.

VI. MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES

La mise en œuvre des diverses activités du Projet peut provoquer des situations conflictuelles, litigieuses voire contentieuses au sein des populations locales, c'est pourquoi un mécanisme de gestion de ces situations doit être établi. Le Projet s'engage d'avoir un mécanisme de gestion des plaintes et des doléances (MGP) mis à la disposition des parties prenantes et de la communauté.

VI.1. Objectifs du mécanisme de gestion des plaintes

Les Objectifs de ce MGP consistent à fournir un système d'enregistrement et de gestion des plaintes transparent, accessible à tous (plus particulièrement à toutes les parties prenantes), inclusif (y compris les personnes vulnérables et désavantagées), permanent (tout au long de la mise en œuvre du Projet), opérationnel, efficace et participatif. Dans cet objectif, le mécanisme de gestion de plaintes est un moyen et un outil mis à disposition par le Projet permettant d'identifier, d'éviter, de minimiser, de gérer, de prévenir, de réduire et de résoudre les écarts/préjudices et les conflits autant que possible par la négociation et le dialogue en vue d'un règlement à l'amiable.

En effet, l'un des principaux objectifs de la mise en place de ce MGP est d'éviter autant que possible le recours au système judiciaire pour le règlement des différends et de privilégier la recherche de solutions via des mécanismes extra-judiciaires de traitement des litiges basés sur l'explication et la médiation par un tiers quel que soit le cas qui se présente. Ce mécanisme permet ainsi de préserver ainsi les intérêts des plaignants et l'image réputationnelle du Projet.

VI.2. Principes de traitement des plaintes et doléances

Le présent mécanisme de gestion de plainte et doléances repose sur les principes suivants :

- **Non-discrimination des plaintes quels que soient leurs types et moyens de transmission** : toutes les plaintes déposées par la population et les parties prenantes sont recevables que ce soient transmises verbalement, par écrit, par SMS ou par téléphone.
- **Participation de toutes les parties prenantes** : Le succès et l'efficacité du système ne seront assurés que s'il est développé avec une forte participation des représentants de tous les groupes de parties prenantes et que s'il est pleinement intégré aux activités des Projets.
- **Confidentialité** : elle permet d'assurer la sécurité et la protection de ceux qui déposent une plainte et des personnes concernées par celle-ci. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles. Toutes les procédures du traitement des requêtes et des plaintes seront conduites dans le plus grand respect de tous, et ce, par toutes les parties et, le cas échéant, dans la plus stricte confidentialité.
- **Subsidiarité** : les plaintes seront traitées, autant que possible, au plus près du lieu où elles sont émises (c'est-à-dire au niveau de la localité ou du fokontany concerné). Le niveau supérieur ne sera saisi que si la plainte n'a pas été résolue à l'échelon local ou inférieur.
- **Redevabilité** : Le Projet devra se montrer être responsable d'aider les plaignants à traiter et à résoudre leurs doléances et plaintes en rapport avec la mise en œuvre du Projet.

- **Justice et équité** : Le projet s'efforcera de garantir que les plaignants aient un accès raisonnable aux sources d'information, aux conseils et aux compétences nécessaires dans le traitement des plaintes de façon équitable.

- **Transparence** : Le Projet s'efforcera d'informer les parties prenantes concernées et les plaignants des procédures de traitement, de l'évolution et des résultats du traitement des plaintes.

- **Lutte contre la corruption** : le Projet devra afficher son engagement contre la fraude et la corruption et sensibilisera son personnel et toutes les parties prenantes au refus de tout acte à caractère frauduleux.

VI.3. Informations et sensibilisation sur l'existence du MGP

L'équipe du Projet procédera à l'information de toutes les parties prenantes de mise en œuvre, des districts, des communes, des fokontany, des bénéficiaires directs du projets, des communautés au niveau des zones d'intervention du Projet ainsi que tous les acteurs travaillant avec le Projet sur l'existence du présent MGP avant (phase d'élaboration) et pendant toute la durée du Projet (phase de mise en œuvre). Elle mobilisera dans ce cas tous les moyens et canaux disponibles d'information et de communication (affiches, média écrit, audio-visuel, internet, réseaux sociaux, réunions publiques, ...) pour faire connaître l'existence du MGP.

L'information du public est axée notamment sur l'existence d'une procédure permanente de recueil des plaintes ainsi que la manière à suivre pour déposer une plainte.

De même, en accord avec la NES2, un mécanisme de gestion des plaintes propre aux travailleurs sera également disponible.

VI.4. Catégories des plaintes et des doléances

Les faits déclencheurs de plaintes au niveau du Projet proviennent de divers cas :

- La non-considération ou la non prise en compte des besoins de certaines catégories de parties prenantes ;
- L'existence d'une corruption (lors de la passation ou l'attribution du marché) ;
- La mauvaise qualité d'intervention du Projet (non-respect des directives et procédures définies dans les documents de sauvegarde environnementale et sociale) ;
- Les mauvais traitements ou offenses ressentis par les acteurs et parties prenantes travaillant avec le Projet ;
- Le manque d'information sur les événements et la consistance du Projet ;
- Les impacts négatifs ou préjudices pouvant découler de la mise en œuvre des sous-projets.

Les plaintes peuvent prendre la forme de plaintes, de réclamations, de dénonciation ou de suggestions. Elles peuvent être catégorisée selon le tableau 9 ci-après :

Tableau 9. Catégorisation des plaintes reçues

Catégories	Types ou natures	Caractéristiques et Exemples
Catégorie 1	Doléance	Expression d'une insatisfaction par rapport : <ul style="list-style-type: none"> • Qualité et non-conformité des services fournis par le Projet et son personnel, • Effet ou impact des activités du Projet par rapport à l'environnement socio-économique des bénéficiaires, • Non respects des droits humains
Catégorie 2	Réclamation	Réalisation sur terrain non conforme aux déclarations et informations décrites dans les rapports telle que : <ul style="list-style-type: none"> • Non-respect des règles et procédures • Non-respect des dispositifs de passation de marché • Non-respect des normes environnementales et sociales
Catégorie 3	Dénonciation	Signalement de fausses informations
Catégorie 4	Abus	<ul style="list-style-type: none"> • Abus de pouvoir et d'autorité • Violence basée sur le genre (VBG), harcèlement sexuel • Représailles à l'encontre des travailleurs • Corruption, extorsion de fonds
Catégorie 5	Contrat des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Non-respect des dispositifs des contrats de travail • Entrave à l'application du PGMO

VI.5. Structuration et description du mécanisme proposé

Il est à noter que le mécanisme de gestion de plaintes et de doléances développé pour ce Projet se base sur le MGP initié dans le cadre d'un projet similaire du secteur agricole.

Dans le cadre du Projet, le Mécanisme de Gestion de Plaintes et de Conflits peut se faire à quatre (4) niveaux de traitement de plaintes :

- Traitements des plaintes et doléances au niveau local (localité/quartier/fokontany,)
- Traitement des plaintes et doléances au niveau des autres acteurs du projet;
- Traitement des plaintes et doléances en instance 3 au niveau du Projet; touchant en même temps deux ou plusieurs acteurs principaux du Projet

VI.5.1. Traitement des plaintes au niveau local

Au niveau local, le mécanisme de traitement se base en grande partie sur l'écoute du plaignant et de leur prodiguer des conseils de règlement à l'amiable des conflits. Les plaignants ont le droit de donner leur position par rapport au conflit. Au cas où les plaignants ne sont pas satisfaits des résultats de la résolution, ils peuvent recourir aux instances supérieures. Quatre instances de traitement des litiges sont identifiées pour ce projet au niveau local :

- Instance 1 : médiation au niveau local du fokontany ;
- Instance 2 : médiation au niveau communal ;

- Instance 3 : arbitrage au niveau régional ;
- Instance 4 : procédures judiciaires.

VI.5.1.1. Instance 1 : Traitement des plaintes au niveau local (Fokontany)

Le fokontany constitue le premier niveau ou le niveau de base de médiation et de résolution des plaintes. Cette résolution est basée sur l'écoute, la concertation, la médiation et le traitement à l'amiable et est gérée par le **Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP)** présidé par le président du fokontany.

Sont membres du CLGP : le chef du Fokontany, le chef de quartier/secteur, le chef traditionnel selon les régions concernées, quatre (4) représentants des bénéficiaires ou des personnes affectées par le projet dont deux (2) femmes, un (1) représentant de l'ONG accompagnateur. Ce comité veille à l'application et au suivi des résolutions prises.

Ce comité dispose d'une semaine (7 jours au maximum) après l'enregistrement pour résoudre le problème.

VI.5.1.2. Instance 2 : Traitement des plaintes au niveau communal

Si le plaignant n'est pas satisfait des solutions proposées au niveau du Fokontany, il pourra porter l'affaire auprès de la commune de rattachement du Fokontany à travers le CLGP. La résolution de la plainte à ce niveau est basée sur la médiation du **Comité Communal de Gestion des Plaintes (CCGP)** présidé par le maire de la commune concernée.

Le CCGP sera constitué par : le Maire de la Commune concernée, les chefs des Fokontany de la Commune, le représentant des affaires juridiques et contentieux de la commune concernée, quatre (4) représentants des bénéficiaires ou des personnes affectées par le projet dont deux (2) femmes ; le représentant de la maîtrise d'œuvre technique, un représentant d'une ONG ou d'une OSC au niveau communal, le spécialiste environnemental et social junior de l'UGR.

Un délai de dix (10) jours est accordé au CCGP pour régler un dossier de plaintes déposé à ce niveau.

VI.5.1.3. Instance 3 : Traitement des plaintes au niveau régional

Au cas où la plainte ou le litige n'est pas résolu à l'échelle des deux (2) instances des niveaux local et communal, le troisième examen de traitement se fait au niveau du **Comité Régional de Gestion des Plaintes (CRGP)** présidé par MAE ou la Région de rattachement de la localité concernée par la plainte. Le recours à l'amiable par la médiation est le mode de résolution adopté à ce niveau régional.

Le CRGP sera constitué : des représentants du MAE, un représentant des Communes rattachées à la région concernée, un représentant de la région concernée, le spécialiste environnemental et social junior de l'UGR qui représente en même temps l'UGP au niveau régional, quatre (4) représentants des bénéficiaires et des personnes affectées par le projet dont deux (2) femmes, un représentant d'une ONG ou d'une OSC au niveau régional.

Ce comité dispose de dix (10) jours pour régler les litiges portés à son niveau.

VI.5.1.4. Traitement des plaintes au niveau du tribunal

La voie judiciaire constitue le dernier recours du plaignant en cas d'échec des trois (3) différents niveaux de résolution à l'amiable au niveau Local, Communal et Régional. Il est à souligner que le règlement judiciaire est défavorable pour le projet dans la mesure où il pourrait perturber le bon déroulement et la planification des activités. L'UGP a le devoir d'informer le plaignant que la procédure judiciaire est longue, coûteuse (frais et coûts liés au recours judiciaire à la charge du plaignant). et que la garantie de succès n'est pas toujours évidente.

Toutes les plaintes doivent être écrites et enregistrées. Ainsi, un registre des doléances doit être mis à la disposition de la population au niveau de chaque Fokontany et des communes bénéficiaires. De ce fait, toute doléance écrite ou verbale reçue par le Projet de la part des personnes physiques et/ou morales sur les sites des sous-projets ou dans le cadre de la conduite de ses activités doit être enregistrée dans ce registre. Toutefois, une doléance écrite sur main libre est également recevable mais elle devra être transcrite dans le registre.

D'autre part, le projet mettra en place d'autres alternatives pour l'enregistrement de plainte dans le but d'une prise en charge plus large des divers types de réclamation. Un numéro vert sera mis à disposition des plaignants en ce qui concerne les dénonciations qui seraient difficiles à reporter dans le registre.

L'existence du registre des doléances, du numéro vert et les conditions d'accès (où sont localisés les registres, qui se charge de la réception et de l'enregistrement des plaintes, etc.) sont largement diffusées aux populations locales (plus particulièrement les populations affectées par le Projet) et aux parties prenantes dans le cadre des activités de consultation et d'information. Des modèles de réception (fiche de plainte) et d'enregistrement (registre d'enregistrement) sont proposés en annexe de ce document.

En résumé, les plaintes et doléances collectées et enregistrées au niveau fokontany seront traitées suivant le processus ci-après :

Tableau 10. Instances et processus de traitement des plaintes

Instances	Activités	Personnes responsables	Observation	Durée de traitement
Instance 0	Réception plainte au niveau de la mairie ou président fokontany	Président Fokontany, Responsable de la Mairie	Consignation des éléments de la plainte dans le registre déposé à cet effet.	1 jour
Instance 1	Médiation au niveau Fokontany	Chef Fokontany ou son adjoint Chef Quartier, Plaignant	PV de médiation à établir par le chef fokontany	1 Jour à 1 semaine
Instance 2	Médiation au niveau de la Commune assisté par le Projet	Le Maire ou son représentant, CCGP, Le(s) plaignant(s)	PV de médiation à établir par la Commune sous l'assistance du Projet	2 jours à 2 semaine
Instance 3	Arbitrage par le CCR, assisté par le Projet	Le CRGP qui peut s'adjoindre toute personne qu'elle juge compétente pour l'aider à la résolution du litige, le plaignant(s), un représentant du projet (UGR/UGP)	PV d'arbitrage à établir par le CRGP assisté par le Projet (UGR/UGP)	3 jours à 3 semaine
Instance 4	Recours au niveau du tribunal de première instance	Le juge, le plaignant et le représentant du projet	PV à établir par le greffier du tribunal. Une provision financière est toujours disponible sur Fonds RPI (Etat) pour, éventuellement, appuyer la plainte	Au prorata

Instances	Activités	Personnes responsables	Observation	Durée de traitement
			d'une personne incapable de se prendre en charge Les plaignants sont libres de saisir le tribunal	

Selon ce tableau, le traitement de plainte qui commence au niveau fokontany ne devrait pas excéder 30 jours calendaires.

VI.5.2. Traitement des plaintes au niveau des autres acteurs du projet

Les plaintes et doléances collectées et enregistrées directement par d'autres acteurs du Projet (Ministères, STD, CTD, OSCs, etc...) qui les concernent sont directement traitées par ces acteurs à leur niveau suivant les principes ci-dessus.

Les plaintes et doléances collectées et enregistrées directement par d'autres acteurs du projet (Ministères, STD, CTD, PTFs, OSCs, ...) mais qui ne les concernent pas seront référées par ces récepteurs aux responsables du traitement. Tous les transferts de documents ou d'information devraient être enregistrés dans un registre spécial de traitement de plaintes développé par le Projet.

VI.5.3. Traitement des plaintes touchant en même temps deux ou plusieurs acteurs principaux de mise en œuvre du projet

Ce type de plainte fera l'objet de traitement en arbitrage qui sera dirigé par un comité spécial de règlement des plaintes mis en place pour l'occasion par le comité de pilotage du Projet.

VI.6. Procédures de gestion des plaintes et doléances

La procédure recommandée comprend les 4 phases séquentielles suivantes :

- Etape 1 : Dépôt et transcription des plaintes/doléances ;
- Etape 2 : Triage et traitement des plaintes/doléances ;
- Etape 3 : Résolution ;
- Etape 4 : Surveillance, suivi et consolidation des données sur les plaintes et les litiges ;

Etape 1 : Dépôt et transcription des plaintes et doléances (durée 1 à 2 jours ouvrables)

Un registre des plaintes et des doléances sera mis à la disposition de la population au niveau de chaque fokontany, mairie des zones d'intervention du Projet. Toutes plaintes/doléances que ce soient écrites ou verbales de la part des plaignants doivent être enregistrée dans ce registre.

Etape 2 : Triage et traitement des plaintes/doléances (durée 1 à 7 jours ouvrables)

Les plaintes et doléances enregistrées sont traitées par un agent de l'enregistrement afin de déterminer la responsabilité de leur traitement.

Les plaintes et doléances qui peuvent être traitées au niveau local seront traitées par ce niveau. Selon le niveau de gravité de la plainte, le traitement sera pris en main au niveau du fokontany (CLGP), de la commune (CCGP) ou de la région (CRGP).

Les plaintes qui sont du ressort d'autres entités ou acteurs du Projet seront directement transmises à l'UGR au niveau régional ou l'UGP au niveau central qui se chargera de les transmettre au(x) responsable (s) de traitement concerné (s).

Etape 3 : Résolution

A chaque niveau de traitement, les parties sont obligées à résoudre les plaintes de toutes natures conformément à la disposition décrite dans le présent document. Elles assurent le retour des informations vers les plaignants.

La résolution à l'amiable, par voie de négociation ou de médiation est de rigueur. La saisine du tribunal est effectuée lorsqu'aucune entente n'est obtenue ou aucune solution satisfaisante aux deux parties concernées est trouvée ou l'un des concernés recourt à la voie judiciaire.

Un dossier est déclaré clos lorsque les démarches suivantes ont été entamées :

- Une décision "finale" a été prise par l'Entité à charge du traitement de la plainte, ou l'UGP sans besoin de mesures correctives et une réponse officielle (lettre) est transmise au plaignant;
- Une décision "finale" a été prise par l'Entité à charge du traitement de la plainte, ou l'UGP et les "mesures décrites" dans la décision ont été effectuées par "le responsable dédié ;
- Pour les plaintes anonymes, un rapport global de traitement de cas servira de réponse officielle.

Etape 4 : Surveillance, suivi et consolidation des données relatives aux plaintes

Une base de données sur les plaintes sera établie. Elle a pour objectif de voir la traçabilité des plaintes reçue et de capitaliser le mode résolution de conflit effectué. La gestion de la base de données régional sera sous la responsabilité de l'Unité de Gestion Régional (UGR) qui transmettra à l'UGP qui consolidera et gèrera la base de données national. Au niveau de chaque entité à charge du traitement des plaintes, l'entité désignera un responsable attribué pour la capitalisation des données à leur niveau suivant les grandes lignes définies en commun par le Projet. Ces informations seront communiquées périodiquement à l'UGP.

De ce qui précède, le mécanisme de gestion des plaintes (MGP) peut être schématisé de la manière suivante :

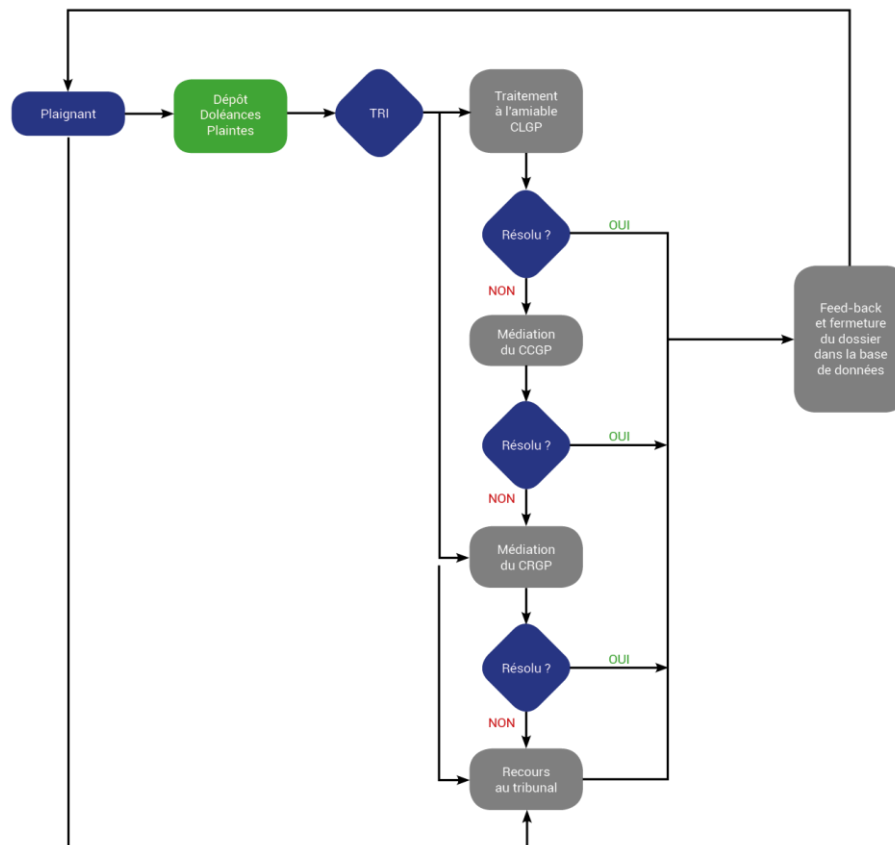


Figure 2. Processus de traitement des plaintes

VI.7. Gestion des plaintes des cas spécifiques

A l'instar de la résolution standard des plaintes et doléances à l'amiable décrite ci-dessus, le projet peut être confronté à des cas spécifiques de plaintes tels que les violences basées sur le genre, la corruption, les délits au niveau de la passation des marchés, du contrat avec les partenaires et les travailleurs des entreprises réalisant les travaux souscrits dans les activités/sous-projets. Des dispositions spécifiques devront être prises par le Projet selon les directives ci-après :

- Cas de la violence basée sur les genres (VBG), harcèlement sexuel

Le MGP lié à la VBG prévoit le dépôt et le traitement des plaintes par des organismes spécialisés. Le Projet travaillera donc, en étroite collaboration avec les organismes spécialisés dans le traitement de VBG comme les Cellules d'écoute et les conseils juridiques auprès du Ministère de la Protection Sociale, et de la Promotion de la Femme, les associations/ONGs (exemple Trano Aro Zo), la Police (Brigade Féminine de proximité de chaque localité concernée), le CECJ (Centre d'Ecoute et de Conseil Juridique). Un protocole spécifique de prise en charge de ces cas sera établi entre le Projet et ces entités spécialisées. Le dépôt des plaintes de ce type sera orienté vers ces entités spécialisées.

- Corruption

Le cas de présomption de corruption collecté dans le cadre du Projet sera directement transféré au niveau des organismes compétents (BIANCO, PAC).

- **Passation des marchés et gestion du contrat avec les partenaires**

Dans le cas où des plaintes concernent la passation de marché ou la gestion du contrat avec les partenaires du Projet, elles seront acheminées vers des organes compétentes pour le traitement de ces cas comme l'ARMP et l'OCFP.

- **Gestion du contrat avec les travailleurs**

Tel qu'il est décrit dans le PGMO et conformément aux lois nationales sur le travail, un MGP spécifique aux travailleurs (entreprise, Projet) traitera les plaintes relevant du non-respect du contrat, des différends entre les travailleurs et leur employeur. Selon la gravité de la plainte, la résolution se fait soit à l'amiable avec ou sans saisie de l'inspection du travail, soit le recours à la juridiction compétente (tribunal de travail). Un Comité de Gestion des Différends des Travailleurs sera instauré à différents niveaux hiérarchiques (central, régional, entreprise). Ce comité composé par des représentants du projet et des travailleurs et d'autres entités concernées, s'occupe de la résolution à l'amiable et procède aux confrontations des deux camps.

VI.8. Traitement des plaintes déposées directement au niveau de la Banque mondiale

Toute personne ou communautés qui ont des doléances ou plaintes par rapport au projet sous financement de la Banque Mondiale peut ou peuvent déposer des plaintes directement au niveau de cette institution à travers le site web du GRS (www.worldbank.org/grs), ou par courriel à l'adresse grievances@worldbank.org, ou par lettre transmise ou remise en mains propres au bureau de la Banque Mondiale.

Le traitement des plaintes au niveau de la Banque Mondiale comprend trois grandes étapes :

- Réception de la plainte à travers le GRS ou Service de règlement des plaintes avec accusé de réception par la Banque. Au niveau de cette étape, la Banque détermine si la plainte est recevable. Pour cela, la Banque justifie si la plainte se rapporte bien au projet financé par la Banque mondiale, si la plainte est déposée par des personnes ou des communautés touchées par ledit projet, ou par leur représentant autorisé, etc.
- Examen du motif de la plainte : pour cela, la Banque notifie le plaignant de l'état d'avancement du traitement de la plainte et lui demande un complément d'information le cas échéant.
- Après traitement de la plainte, la Banque propose au plaignant des solutions assorties d'un calendrier de mise en œuvre. En cas d'acceptation de la solution par le plaignant, l'équipe du Projet applique les solutions retenues et la Banque en assure le suivi.

Lorsque les solutions sont intégralement mises en œuvre, la plainte est clôturée.

VI.9. Structure et opérationnalisation du MGP

Avant le démarrage des activités du Projet, une structure institutionnelle et organisationnelle définitive sera mise en place. La structure est placée sous la responsabilité du spécialiste en sauvegarde sociale de l'UGP. Cette structure comprend les organes de traitement du MGP (comités gestion des plaintes de différents niveaux cités précédemment) qui seront mis en place également au

niveau de chaque région d'intervention du Projet. Le MGP devra être opérationnel avant le démarrage de l'intervention du Projet au niveau de chaque zone d'intervention. Les acteurs intervenants dans le traitement des plaintes doivent être connus et reçoivent des formations adéquates pour assurer leurs missions.

Le spécialiste en sauvegarde sociale de l'UGP assure la capitalisation des données sur les plaintes pour le compte du Projet. Il est responsable de l'archivage des documents. Il assure également avec l'appui du spécialiste junior en sauvegarde sociale dans les régions d'intervention du Projet, la formation des membres des comités de résolution des plaintes (CLGP, CCGP, CRGP) sur le MGP mis en place au niveau de chaque zone d'intervention.

Le spécialiste en sauvegarde sociale de l'UGP élaborera un manuel du MGP du projet qui explique en détails les différentes procédures et mécanismes de résolution, le fonctionnement des comités (nomination, règlement interne, budget de fonctionnement, etc.). Une version abrégée en langue malagasy du manuel est à produire et qui sera partagée et diffusée aux membres des comités de résolution.

Au niveau de chaque région d'intervention, le responsable régional de la sauvegarde sociale assure l'animation, le suivi des comités de résolution à tous niveaux, l'information des parties prenantes et de la population de l'existence du MGP régional, des membres des différents comités, du mode de fonctionnement et des canaux de recours pour le dépôt de plaintes.

L'opérationnalisation du MGP sera effective grâce aux ressources humaines et matérielles que l'UGP mettra en œuvre. Dès que le projet entrera en vigueur, l'UGP veillera à mettre à la disposition des Comités de gestion et de résolution des plaintes i) du registre des plaintes, des matériels et fournitures de bureau, ii) du frais le fonctionnement du comité.

En résumé et outre la dernière instance faisant recours au tribunal, le tableau 11 suivant récapitule le dispositif institutionnel à l'opérationnalisation du MGP :

Tableau 11. Récapitulatif du dispositif institutionnel du MGP

Instance ou niveau	Dispositif	Niveau administratif	Membres	Responsabilités	Personne responsable	Contacts (Num tél et adresse mail)
1 ^{ère} instance	CLGP	Fokontany	Président FKT, chef quartier, chef secteurs, chef traditionnel, représentants bénéficiaires dont 2 femmes, ONG	- Ecoute, concertation, médiation et traitement à l'amiable - Application et suivi des résolutions	Président FKT concerné par le projet	A spécifier dans le guide opérationnel concerné
2 ^{ème} instance	CCGPL	Commune	Mairie, chefs FKTs, représentant affaires juridiques, MO technique, représentants bénéficiaires dont 2 femmes, ONG/OSC, spécialiste social junior UGR	Médiation à l'échelle communale	Maire	A spécifier dans le guide opérationnel concerné
3 ^{ème} instance	CRGP	Région et UGR/UGP	MAE, représentant communes, représentant Région, spécialiste	Médiation par recours à l'échelle régional et	Co-présidence MAE et région	A spécifier dans le guide opérationnel concerné

Instance ou niveau	Dispositif	Niveau administratif	Membres	Responsabilités	Personne responsable	Contacts (Num tél et adresse mail)
			social UGR/UGP, ONG/OSC, représentants bénéficiaires dont 2 femmes	arbitrage de l'UGP		

VI.10. Budget pour la mise en œuvre du MGP

Pour que le MGP soit opérationnel dans l'immédiat, efficace et fonctionnel, l'unité de préparation du projet mettra en place un budget de gestion des plaintes. Ce budget sera inscrit au budget consacré à la mobilisation des parties prenantes. Le tableau 12 ci-après donne une présentation synthétique des rubriques de dépenses ainsi que des estimations des coûts correspondants.

Tableau 12. Budget de mise en œuvre du MGP du projet

Rubriques/actions	Responsable	Acteurs associés	Échéance	Coût estimatif (en \$US)
1. Elaboration du MGP	Spécialiste sauvegarde sociale UGP	Spécialiste sauvegarde environnementale, Coordonnateur du Projet, consultants	3 mois après constitution équipe du Projet	5 000
2. Mise en place des comités de résolution des plaintes	Coordonnateur du projet	Spécialiste sauvegarde sociale et environnementale UGP Spécialiste sauvegarde sociale junior UGR	1 mois après la finalisation du document du MGP du projet	-
3. Formation des membres des comités de gestion sur le MGP	Spécialiste sauvegarde sociale UGP Spécialistes sauvegarde sociale UGRs	Spécialistes sauvegarde environnementale UGR	2 mois après la constitution des comités de résolution	30 000
4. Information/sensibilisation et communication sur les dispositions du MGP au niveau des zones d'intervention du projet	Spécialiste sauvegarde sociale UGP Spécialistes sauvegarde sociale UGRs	Responsable communication du projet	Tout au long du projet	60 000
5. Fonctionnement des comités de résolution	Spécialiste sauvegarde social	Coordonnateur du projet, Responsable service financier	Dès la mise en place des structures de MGP	115 000
TOTAL				210 000

VII. SUIVI ET REPORTING

VII.1. Participation des parties prenantes aux activités de suivi

Des évaluations participatives du Projet seront procédées au cours de la mise en œuvre où l'UGP veillera à ce que des parties prenantes en soient associées. Le Projet veillera également au renforcement de capacité de ces parties prenantes en matière de suivi et évaluation dans le cas où de tels besoins se manifestent pour que les parties prenantes puissent jouer le rôle et les tâches qui leur sont attendues. La position des parties prenantes par rapport au déroulement des évaluations du Projet se présente comme suit :

- Lors de l'évaluation initiale, les besoins des parties prenantes sont collectés pour servir d'orientation stratégique de la mise en œuvre du Projet ;
- Au cours des prochaines évaluations à mi-parcours et finale du Projet où les parties prenantes devraient participer, leurs appréciations de la performance du projet ainsi que leurs recommandations aux réajustements de la stratégie seront recueillies.

VII.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Les chargés de la mobilisation des parties prenantes auprès de l'UGP et des UGRs auront comme tâche principale la coordination permanente de la gestion et de suivi de la mise en œuvre du programme de mobilisation élaboré. Il doit à cet effet se concerter avec toutes les parties prenantes pour assurer la bonne mise en œuvre de ce volet afin d'atteindre tous les résultats escomptés du projet.

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes feront l'objet d'un rapport périodique et qui sera communiqué à toutes les parties prenantes (catégories des parties prenantes touchées et des autres parties prenantes telles qu'elles sont préalablement définies). La forme de la communication et le calendrier de diffusion suivront les indications établies dans les plans de mobilisation développés dans les chapitres précédents.

Les informations sur le Projet, l'état d'avancement de la mise en œuvre, les résultats et impacts du projet seront diffusés et partagés aux différentes parties prenantes. Ces processus vont être renforcés par le plan de communication qui sera élaboré lors du démarrage du Projet. A chaque communication envers ces parties prenantes, le Projet fera un rappel sur l'existence et le mode de fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes.

VIII. BUDGET PREVISIONNEL

Les coûts relatifs à la mobilisation des parties prenantes comprennent l'organisation de réunion, des consultations publiques périodiques, des réunions de réflexion thématiques, des ateliers et des stages de formation et de partage d'expériences, des actions de sensibilisation et d'IEC, des événements cérémoniaux, de l'édition et de diffusion de rapports. D'une manière générale, ces coûts relatifs à la mobilisation des parties prenantes seront directement intégrés dans le budget de gestion du projet. Cependant dans un premier temps, la mise en œuvre du PMPP nécessitera un budget estimatif à 522 500 \$ US.

Tableau 13. Budget prévisionnel pour la mise du PMPP (en USD)

Activités	Quantité	Coût unitaire (en USD)	Coût total (en USD)s	Observations
Atelier de présentation du PMPP auprès des parties prenantes	12	10 000	120 000	01 Atelier au niveau des chefs lieu de région priorisés
Elaboration plan de communication	01	5 000	5 000	
Renforcement de capacité des parties prenantes en matière de suivi	01	10 000	10 000	
Mise en œuvre du MGP (développement des outils, formation des PP, mise en place du numéro vert)	Fft	210 000	210 000	Cf. détails du budget en §6.9
Mise à jour PMPP	01	10 000	10 000	
Suivi de la mobilisation des PP	12	5 000	60 000	
Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du PMPP	700	100	70 000	
S/Total			475 000	
Imprévus (10%)			47 500	
TOTAL			522 500	

IX. CONCLUSION

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) forme un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre des projets d'investissement. Conformément aux dispositions du nouveau cadre environnemental et social de la Banque Mondiale, le PMPP constitue un des documents contractuels à élaborer dans toute demande de financement avant approbation. Le présent document est élaboré dans le cadre du Projet des systèmes alimentaires de résilience proposé par l'Etat Malagasy pour un financement auprès de la Banque Mondiale. De par son élaboration, le document est appelé à être souple, pratique et évolutif au fur et à mesure de la mise en œuvre du Projet et dans l'objectif de prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes relatives aux indications dans les composantes du Projet en général et celles des exigences des sous-projets en particulier. Le plan montre les principes, le processus de consultation et de participation des diverses parties prenantes affectées par le Projet via leur identification, leur analyse, la planification de la stratégie de consultation et de participation, la stratégie de diffusion de l'information, les dispositions dans le cadre des gestions des plaintes et le suivi des activités.

Toutes les dispositions prévues dans ce plan seront mises en œuvre par le projet dès la conception jusqu'à la clôture du Projet. La mobilisation des fonds nécessaires pour la mise en œuvre du PMPP sera prise dans de telle optique de considération c'est-à-dire à interpréter avec souplesse et susceptible de s'évoluer. Le budget estimatif pour la mise en œuvre de ce PMPP nécessitera une somme de 522 500 USD.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

SYNTHESE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES AU

NIVEAU NATIONAL

SYNTHESE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

NIVEAU NATIONAL

1-Concernant le changement climatique :

Avis :

Les paysans professionnels qui ont déjà été bénéficiaires des projets antérieurs seront également les bénéficiaires du projet actuel, même si la plupart des projets antérieurs n'ont pas pris en compte les contextes actuels concernant le changement climatique. En effet, leurs actions se résument à fournir des pépinières et accompagner les paysans pour le reboisement. Il est notamment primordial de faire une synthèse des recherches antérieures pour n'en garder que les impacts positifs.

Par ailleurs, il faut être prudent sur les activités de renforcement de capacités ; en effet, les capacités renforcées ne sont pas durables dans le cas où la stratégie de pérennisation n'est pas prise en compte pendant la phase de mise en œuvre du projet.

Préoccupations :

La résilience des systèmes alimentaires est une préoccupation majeure du secteur agricole, dans la mesure où le projet resterait au stade de recherches et d'essais en laboratoires, sans mettre en application les pratiques nécessaires. Ainsi, les paysans craignent que ce nouveau que le projet ne va pas apporter de solutions à leurs problèmes immédiats. Les paysans craignent également que le nombre de bénéficiaires du projet est très limité. De plus, le secteur élevage n'est pas tellement mis en évidence dans ce projet. Apparemment, le projet se concentre plus sur l'agriculture. Par ailleurs, il faut procéder à des sensibilisations régulières et pérennes au niveau local en considération des l'évolution des effets des changements climatiques.

Ils craignent en plus que la qualité des réhabilitations ne soit pas proportionnelle aux dépenses engagées.

Attentes :

Le nouveau projet doit se concentrer sur des actions concrètes pour faire face à ce changement climatique en responsabilisant les CTD pour la pérennisation du projet. Les paysans espèrent également que les semences végétales et animales soient améliorées pour satisfaire de nouveaux marchés. Le projet doit ainsi promouvoir davantage le secteur de l'élevage pour que les semences animales soient optimisées.

Il faut également réhabiliter les pistes nécessaires pour l'évacuation des produits, toute en procédant à la mécanisation de l'agriculture en s'appuyant sur des centres/services de prestations agricoles.

Recommandations :

Pour que les bénéficiaires jouissent pleinement du projet, il faut les inciter à se regrouper avant la mise en œuvre effective du projet. Par la suite, il est important de concentrer les actions autour des zones de production potentielles en appliquant l'approche chaîne de valeur. Il faut par ailleurs remplir les principales conditions pour atteindre les résultats escomptés du projet : sources d'énergies suffisantes, personnel et paysans motivés, un système de paiement en nature, suivi et contrôle des dépenses engagées pour la réhabilitation des pistes, et mise en place des contrats de prestation de services des travaux et surtout lier la production animale à la production végétale. Préconiser un nouveau calendrier cultural adapté à la situation actuelle est primordial pour l'avancement du projet.

2-Concernant les semences améliorées :

Avis :

Le thème de mobilisation est pertinent parce que le développement du secteur va se baser plutôt sur les qualités des semences. En effet, les semences améliorées contribuent grandement à l'amélioration de la qualité de la production agricole.

Préoccupations :

Il est préoccupant de constater que les projets conçus avant ont souvent négligé l'importance des semences animalières.

Par ailleurs, en termes de quantité, les semences améliorées produites ne suffiront pas à répondre aux besoins de tous les paysans motivés car il n'y a pas assez de producteurs de semences. Et en ce qui concerne le prix, les coûts des semences améliorées ne seront pas abordables pour la majorité des paysans.

Attentes :

L'une des principales attentes des paysans concerne la mise en place d'une structure pérenne pour faciliter l'accès des paysans aux semences certifiées. Ainsi, le nombre de paysans semenciers pourra augmenter facilement. Ils souhaitent également d'une part que le SOCS soit appuyé pour le respect des normes la certification des semences requises au niveau régional et pour qu'elle puisse élargir ses capacités d'analyse sur plusieurs espèces. D'autre part, ils veulent que les résultats de recherches soient pragmatiques et diffusés largement au niveau des producteurs.

Recommandations :

Le principal besoin actuel consiste à améliorer les capacités des paysans dans la production de semences en les dotant des matériels appropriés. En plus, la mise en place d'une structure au niveau de chaque Commune d'intervention mise sous tutelle du MINAE, de banques de semences, d'unités de production d'azote liquide dans la production des semences bovines et un appui institutionnel des centres producteurs de fourrages sont primordiaux. Il leur serait également utile de faciliter tout ce qui concerne accès au crédit, subvention et financement ; tout en procédant à la décentralisation de la mécanisation.

3- Concernant l'utilisation de la production :

Préoccupations :

Ce qui préoccupe le plus, c'est l'absence de banque alimentaire qui va résoudre les problèmes liés à la nutrition et santé. Effectivement, une bonne partie de la production agricole vendue pour est surtout destinée à satisfaire d'autres besoins tels : les habits et couvertures, la santé, l'éducation des enfants, les ustensiles de cuisines et mobiliers, etc. et la partie destinée à la consommation est relativement faible.

Et l'ouverture ou recherche du marché extérieur pour les paysans ne semble pas faire partie des objectifs du projet.

Attentes :

Les agriculteurs espèrent se procurer des cartes de producteurs pour avoir des résultats en matière de revenus. Ils souhaiteraient également un couplage entre les opérateurs des marchés et l'organisation des producteurs, ainsi qu'une approche chaînes de valeurs pour faire augmenter de manière considérable la production. Mais, tout ceci sera vain s'il n'est pas accompagné d'un changement radical de mentalité.

Recommandations :

Il est indispensable de prendre le modèle du projet CASEF pour l'accès au marché. Face à la dégradation alarmante de l'environnement, il est important de valoriser l'énergie renouvelable (solaire, éolienne) dans le processus de transformation des produits. Parallèlement à cela, il faut faire la promotion du commerce alimentaire tout en renforçant les capacités des paysans en gestion, et en nouvelles techniques de production. Ainsi, il faut qu'ils aient un accès aux crédits pour financer des sous-projets pour améliorer les sources de revenus.

4- Concernant la valorisation des ressources naturelles dans la production alimentaire :

Avis :

Les activités relatives au suivi, collecte, évaluation des indicateurs d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique des activités du projet sont insuffisantes. En ce qui concerne les terrains cultivables, les collines et versants attenants aux bas-fonds et périmètres rizicoles sont dénudés et dégradés. C'est pour ces raisons que face aux dégradations des ressources, les projets existants n'arrivent pas à traiter ces problèmes.

Préoccupations :

- Il y a de nombreux paysans qui s'endettent pour se nourrir car les productions des paysans n'arrivent plus à satisfaire leurs besoins alimentaires. Et c'est à cause de cette insuffisance de la production que les paysans exploitent illicitement les restes des ressources forestières de la région. Ce nouveau projet va-t-il alors couvrir et traiter tous ces problèmes liés aux dégradations ?

Attentes :

On attend du projet que le volet changement climatique : adaptation, au niveau de chaque composante soit prise en considération. Il est également important de sensibiliser les paysans sur l'utilisation des produits phytosanitaires et vétérinaires, et que les ventes et distributions des produits phytosanitaires et vétérinaires se fassent en toute légalité. On espère notamment suite à ces initiatives que le taux de feux de brousse diminue. Par conséquent, il faut responsabiliser les

collectivités locales pour qu'ils agissent dans la lutte contre les feux de brousse et la préservation des ressources naturelles.

Recommandations :

Il faut procéder à la collecte et au suivi évaluation des indicateurs contribuant à la CDN de Madagascar horizon 2025-2030. Les capacités institutionnelles aux services environnementaux ont aussi besoin d'être soutenue par exemple –en mettant en place des centres de distributions accessibles aux paysans et conformes selon les exigences légales.

D'ailleurs, il est indispensable pour le projet d'organiser des journées de reboisement du MINAE au niveau des zones touchées.

Il ne faut oublier de sensibiliser la population par l'intermédiaire des stations de radio locales. A part tout cela, il faut mettre un accent sur la mise en place de directives pour la gestion de l'eau.

5- Concernant le profil des personnes vulnérables :

Avis :

Selon la Loi n°2017-028 portant Politique Nationale de Protection Sociale du régime non contributif : 52,7% de la population Malgache sont en situation d'extrême pauvreté, 71,5% en dessous du seuil de pauvreté, 82% de la population sont vulnérables aux chocs et les artisans et les transformateurs des produits agricoles font parties de ces catégories de personnes.

Attentes :

Les zones d'intervention proposées comprennent : **Vakinankaratra, Matsiatra Ambony, Atsinanana, Vatovavy, Fito Vinany, Atsimo Andrefana, Androy, Anosy, Itasy, Amoron'Imania, Alaotra Mangoro, Analanjirofo, Analamanga, Atsimo Atsinanana, Menabe.**

Recommandations :

Comme l'ODP du MINAE et le MPPSPF est le même, il est à souligner que dans le cadre du projet filets de sécurité (FSS), une convention de partenariat avec le FID a été signée en 2015 pour le programme ACTP et FSP. Ainsi, il est recommandé d'aligner ce projet FSRP à celui du MPPSPF. Le projet devra cibler les ménages issus des petites exploitations, mais également intégrer le secteur nutrition, santé et éducation pour les ménages ayant beaucoup d'enfants à charge. Le projet devra porter une attention particulière aux ménages dirigés par des filles de moins de 18 ans ayant des enfants à leur charge ; mais surtout intégrer les personnes handicapées dans les préoccupations du projet.

6- Concernant les types d'informations que les paysans jugent importants à savoir pour pouvoir adapter ses moyens de production au contexte du changement climatique :

Avis :

Les paysans ne sont pas suffisamment informés et sensibilisés sur ce thème.

Préoccupations :

Il y a des moments où même les informations sur les conditions météorologiques du quotidien échappent aux paysans. Ce nouveau projet va-t-il alors apporter des solutions à ce problème?

Attentes :

Nous espérons une amélioration de l'accès des paysans aux informations relatives aux changements climatiques tout en leur proposant de nouveaux calendriers culturels adaptés aux changements.

Recommandations :

A chaque début de campagne culturelle, proposer des plannings prévisionnels adaptés aux changements climatiques et pour chaque spéculation

7- Concernant les enjeux environnementaux et sociaux majeurs du projet :

Avis :

La prédétermination des lieux d'implémentation géographique des sous projets par l'unité de gestion du nouveau projet.

Préoccupations :

Il est constaté que le cadre institutionnel de mise en œuvre du projet n'est pas suffisamment clair.

Attentes :

On attend du projet que les critères d'identification des personnes bénéficiaires soient clairs.

Recommandations :

Équité en ce qui concerne le traitement des bénéficiaires du sous projet au niveau local, et que les solutions apportées par le projet traitent en profondeur les besoins réels des paysans.

8- Concernant l'accès au foncier, les problèmes et conflits y afférents :

Avis :

La plupart des migrants d'origine climatique venant du Sud de l'île occupent de manière illicite des terrains domaniaux et défrichent les ressources forestières pour accéder à la terre. Raison pour laquelle de nombreux terrains et parcelles sont exploités sans titres ni certificats fonciers.

Sans parler du problème des riches qui s'accaparent des terres en usant de leurs pouvoirs financiers.

Préoccupations :

Ce problème sera difficile à résoudre sans l'intervention sincère et égalitaire des autorités en charge de ce genre de problème.

Attentes :

On attend du projet que les paysans aient facilement accès aux terres en attendant que l'Etat redistribue les terres aux paysans.

Recommandations :

Il est indispensable de renforcer et de développer les connaissances des paysans concernant le droit foncier applicable à Madagascar.

10- Concernant la place des femmes dans le secteur agricole :

Avis :

Leurs activités se limitent essentiellement au repiquage de jeunes plants de riz, aux petits élevages de poules par exemple, à la vente de la production et à, la gestion financière des dépenses du ménage.

Préoccupations :

Les préoccupations concernent essentiellement les responsabilités de la femme au foyer et dans la communauté, la discrimination envers elles ainsi que les violences qu'elles subissent au quotidien.

Attentes :

Il est important pour le projet que les femmes soient aptes dans la gestion de la production et leur transformation ; mais également qu'elles soient professionnelles dans le secteur agricole pour une meilleure satisfaction alimentaire des membres de son foyer.

Recommandations :

Pour ce faire, il faut en premier lieu fournir les matériels nécessaires aux femmes, ensuite il faut renforcer à la fois les capacités en gestion financière du ménage des hommes et des femmes, Enfin, il faut rassembler des femmes dans des associations pour pouvoir bénéficier facilement des appuis du projet.

11- Concernant la place des jeunes dans le secteur agricole :

Avis :

En plus de ne pas être formés pour travailler dans le secteur agricole, les jeunes sont souvent complexés de se consacrer aux activités agricoles. Une des raisons pour laquelle ils baissent facilement les bras et ne font rien.

Préoccupations :

La principale préoccupation concerne l'insécurité car les jeunes désœuvrés sont facilement orientés aux actes de vandalisme et de vol. D'autre part, le vieillissement des personnes actives dans le secteur agricole (ceux qui s'engagent vraiment dans l'agriculture) est préoccupant.

Attentes :

Il est attendu que les jeunes soient motivés par des renforcements de capacités pour se confronter au monde rural.

Recommandations :

Soutenir les jeunes par des dotations en intrants et matériels agricoles adaptés à leurs localités ; et surtout, inclure dans les programmes scolaires l'agriculture et l'élevage.

ANNEXE 2 :

PV et FICHES DE PRESENCE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES

Les PV et fiches de présence sont mis dans un document annexé à ce document principal pour ne pas alourdir la taille du fichier numérique de ce dernier lors des envois.

ANNEXE

3

:

Photos des consultations publiques

Les photos sont mises dans un document annexé à ce document principal pour ne pas alourdir la taille du fichier numérique de ce dernier lors des envois.

ANNEXE 4 :
Analyse comparative du cadre national et des NES 10

ANALYSE COMPARATIVE DU CADRE NATIONAL ET DES NES 10

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet
Consultation des parties prenantes	6	<p>Consultation tout au long du cycle de vie du projet</p> <p>Les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et - dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet. <p>La nature, la portée et la fréquence de la consultation des parties prenantes : proportionnelles</p> <p>* à la nature et l'ampleur du projet et à ses risques et impacts potentiels.</p>	<p>Art.7, 14 Loi n°2015-003</p> <p>§1.5 Directives EIE</p> <p>Rubrique 15.0 Guide EIS.</p>	<p>Droit d'accès à l'information, droit de participer à la prise de décision ; principe de la participation du public</p> <p>Initier un processus de communication, en cours d'étude. La consultation et l'information au cours de la réalisation de l'EIE n'est pas une étape obligatoire.</p> <p>Des étapes méthodologiques sont proposées au promoteur pour mener à bien la consultation des parties prenantes.</p>	<p>Bien que le principe soit acquis, les exigences de la NES n°10 sont développées. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.</p>
(Consultations significatives) – (Modalités Qualité des informations et des consultations	7	<p>Les Emprunteurs organiseront des consultations significatives avec l'ensemble des parties prenantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Emprunteurs fourniront aux parties prenantes des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et - en les consultant d'une manière culturellement appropriée, et libre de toute manipulation, ingérence, contrainte et intimidation. 	<p>1.5. Directives EIE.</p> <p>15.0 Guide EIS.</p>	<p>Mise à disposition du public des informations pertinentes.</p>	<p>Les exigences de la NES n°10 sont précises et non éparpillées. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.</p>
Aspects du processus de participation	8	<p>Le processus de participation des parties prenantes impliquera les aspects suivants, comme indiqué plus en détail dans la présente NES :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification sur la manière dont la consultation avec les parties prenantes se produira ; 	<p>15.1 à 15.6 Guide EIS.</p>	<p>Étapes méthodologiques proposées pour mener la consultation des parties prenantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contacts des autorités de proximité - Identification des groupes et population touchés par les impacts du projet - Détermination des échantillons à enquêter 	<p>Les exigences de la NES n°10 sont précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.</p>

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet
		(iii) la diffusion de l'information ; (iv) la consultation avec les parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) le retour d'information aux parties prenantes.		- Recrutement des enquêteurs locaux - Réalisation de l'enquête /traitement et Établissement des bases des données.	
Conservation et publication du dossier de la participation des parties prenantes	9	L'Emprunteur conservera, et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté de la participation des parties prenantes * y compris une description des parties prenantes consultées, * un résumé des commentaires reçus et * une brève explication de la façon dont les commentaires ont été pris en compte, ou les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas été.	Article 15-21 MECIE. Arrêté 6830/2001. Art.44, 45, 48 Arrêté 6830/2001.	(A l'issue de l'évaluation) Consultation du public dans le cadre de l'évaluation de l'EIE(S) : consultation des documents, enquête publique, audience publique. Utilisation et disponibilité des résultats de la consultation.	Les exigences de la NES n°10 sont plus indicatives et développées. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.
A. Participation pendant la préparation du projet					
Identification et analyse des parties prenantes					
Définition et Identification des différentes parties prenantes	10	L'Emprunteur devra identifier les différentes parties prenantes, aussi bien - les parties affectées par le projet que - les autres parties intéressées. Comme indiqué dans le paragraphe 5, les différents individus ou groupes qui sont affectés ou susceptibles d'être affectés par le projet seront appelés les « parties affectées par le projet » et les autres personnes ou groupes qui peuvent avoir un intérêt dans le projet seront appelés les « autres parties intéressées ».	Art.20 Loi n°2015-003.	En matière de gestion environnementale, les parties prenantes sont les secteurs publics, le secteur privé, les sociétés civiles, les communautés villageoises, la population en général.	Les exigences de la NES n°10 donnent une autre classification plus conforme à l'objectif de la NES. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.
Identification et analyse des parties affectées	11	Identification et analyse des parties affectées défavorisées ou vulnérables L'Emprunteur devra identifier les parties affectées par	15.2, annexe 7 Guide EIS.	Identifier les parties impactées avec une attention particulière aux couches les plus vulnérables.	Les exigences de la NES n°10 sont plus développées. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet
		<p>le projet (les personnes ou les groupes) qui en raison de leur situation particulière, peuvent être défavorisés ou vulnérables.</p> <p>Selon cette identification, l'Emprunteur devra également identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les différents intérêts et priorités au sein des groupes ou des individus identifiés sur les impacts du projet, - les mécanismes d'atténuation et les avantages, et - ceux qui peuvent nécessiter des formes différentes ou distinctes d'engagement. <p>Un niveau adéquat de détail sera inclus dans l'identification et l'analyse des parties prenantes afin de déterminer le niveau de communication qui est approprié pour le projet.</p>			
Appui éventuel à l'identification et à l'analyse des parties prenantes	12	<p>Possibilité de recours aux spécialistes indépendants</p> <p>En fonction de l'importance potentielle des risques et des impacts environnementaux et sociaux, l'Emprunteur pourra être tenu de faire appel à des spécialistes indépendants</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour contribuer à l'identification et l'analyse des parties prenantes et - pour appuyer l'analyse exhaustive et la conception d'un processus de participation inclusive. 	Guide EIS Arrêté 6830/2001	Peut faire appel à des enquêteurs.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.
Plan d'Engagement des Parties Prenantes					
Elaboration et mise en œuvre d'un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)	13	<p>En consultation avec la Banque, l'Emprunteur élaborera et mettra en œuvre un Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) proportionnel</p> <p>* à la nature et</p>	N/P	Les textes ne prévoient pas l'élaboration de Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP).	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet
		<p>* à la portée du projet et * aux risques et impacts potentiels.</p> <p>Un projet de PEPP sera publié par l'Emprunteur le plus tôt possible, et préalablement à l'évaluation du projet,</p> <p>- et l'Emprunteur devra solliciter les opinions exprimées par les parties prenantes sur le PEPP, y compris l'identification des parties prenantes et les propositions de participation future.</p> <p>- Lorsque des modifications importantes sont apportées au PEPP, l'Emprunteur devra communiquer le PEPP actualisé.</p>			
Approches et contenus du Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP)	14-16	<p>14. Le PEPP décrira</p> <ul style="list-style-type: none"> - le calendrier et - les modalités de la consultation des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, tel que convenu entre la Banque et l'Emprunteur, - et devra faire la distinction entre les parties affectées par le projet et les autres parties intéressées. 	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	
		<p>Le PEPP décrira également</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'éventail et - le calendrier des informations à communiquer aux parties affectées par le projet et aux autres parties intéressées, ainsi que - le type d'informations à leur demander. 	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	
		15. Le PEPP sera adapté pour tenir compte :	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet
		<ul style="list-style-type: none"> - des principales caractéristiques et - des intérêts des parties prenantes, et - des différents niveaux d'engagement et de consultation qui seront appropriés pour les différentes parties prenantes. 			
		<p>Le PEPP décrira</p> <ul style="list-style-type: none"> - comment la communication avec les parties prenantes sera traitée tout au long de la préparation du projet et de sa mise en œuvre. 	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	
		<p>16. Le PEPP décrira</p> <ul style="list-style-type: none"> - les mesures qui seront utilisées pour éliminer les obstacles à la participation et comment les points de vue des groupes différemment affectés seront pris en compte. Le cas échéant, le PEPP devra - inclure des mesures différenciées pour permettre la participation effective des personnes identifiées comme défavorisées ou vulnérables. 	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	
		<p>Des approches spécifiques et une augmentation du niveau des ressources peuvent être nécessaires pour la communication avec ces groupes différemment touchés afin qu'ils puissent</p> <p>obtenir l'information dont ils ont besoin sur les questions qui pourraient les affecter.</p>	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	
Vérification de la représentativité les communautés locales	17	<p>Lorsque la participation des parties prenantes avec les personnes et les communautés locales dépend essentiellement des représentants de la communauté, l'Emprunteur fera des efforts raisonnables pour vérifier</p> <ul style="list-style-type: none"> - que ces personnes présentent, dans la réalité, les points de vue de ces personnes et de ces communautés, et 	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet
		- qu'elles facilitent le processus de communication de manière appropriée.			
Formats du Plan d'Engagement des Parties Prenantes	18	Autre format du Plan d'Engagement des Parties Prenantes : planification du processus de consultation Dans certaines circonstances, en fonction du niveau d'information disponible sur le projet, le PEPP aura le format d'un cadre qui décrira - les principes généraux et - une stratégie collaborative visant à identifier les parties prenantes, et - devra planifier un processus de consultation conformément à la présente NES qui sera mis en œuvre une fois la localisation connue.	N/P	Les textes ne prévoient pas ces points.	
Diffusion de l'information					
Informations sur le projet aux parties prenantes	19	Informations sur le projet aux parties prenantes : diffusion, accès au plus tôt, contenus L'Emprunteur diffusera les informations sur le projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre * les risques et les impacts du projet, et * les opportunités potentielles.	Art.7, 14 Loi n°2015-003. 1.5 Directive EIE 15.0 Guide EIS.	Le droit d'accéder aux informations concerne surtout celles susceptibles d'exercer quelques influences sur l'environnement, y compris sur le milieu social.	A défaut de textes d'application plus détaillés, de la loi, les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contrares aux textes malgaches.
		L'Emprunteur devra fournir aux parties prenantes un accès aux informations suivantes - le plus tôt possible avant l'évaluation du projet par la Banque, et - selon un calendrier qui permet de mener des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet : (a) L'objectif, la nature et la taille du projet ; (b) La durée des activités du projet proposé ; (c) Les risques et les impacts potentiels du projet sur les communautés locales, et les propositions pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et les			

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet
		<p>impacts potentiels qui pourraient affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés, et en décrivant les mesures différenciées prises pour les éviter et les minimiser ;</p> <p>(d) Le processus de participation des parties prenantes envisagé, qui met en évidence les voies par lesquelles les parties prenantes peuvent participer ; La date et le lieu de toutes les réunions de consultation publiques envisagées, et le processus selon lequel les réunions sont annoncées et résumées, et les rapports publiés ; et</p> <p>(f) Le processus et les moyens par lesquels les préoccupations peuvent être soulevées et seront gérées.</p>			
Langues de diffusion des informations du projet		<p>Diffusion dans les langues locales pertinentes, accessible et culturellement appropriée</p> <p>L'information sera diffusée dans</p> <ul style="list-style-type: none"> - les langues locales pertinentes et - d'une manière qui soit accessible et - culturellement appropriée, - en tenant compte des besoins spécifiques des groupes qui peuvent être affectés différemment ou de manière disproportionnée par le projet en raison de leur statut ou des groupes de la population ayant des besoins spécifiques d'information (tels que le handicap, l'alphabétisation, le sexe, la mobilité, les différences de langue ou d'accessibilité). 	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.
Consultation significative					
Mise en en place d'un processus de consultation significative	21	<p>Mise en place d'un processus de (véritable) consultation significative (permanente)</p> <p>L'Emprunteur mettra en place un véritable processus de consultation de manière à permettre</p>	15.0 Guide EIS	Utilisation des méthodologies de consultation (indiqué à la rubrique 8 plus haut). La notion de « consultation significative » n'est pas encore connue par le cadre national.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet
		<p>- aux parties prenantes d'exprimer leurs points de vue sur les risques, les impacts et les mesures d'atténuation du projet, et</p> <p>- à l'Emprunteur de les examiner et d'y répondre.</p> <p>Une consultation significative sera effectuée sur une base permanente au fur et à mesure de l'évolution de la nature des enjeux, des impacts et des opportunités.</p>			
Modalités d'un Processus de consultation significative	22	<p>Une véritable consultation est un processus à double sens qui :</p> <p>(a) Commence au début du processus de planification du projet et permet de rassembler les opinions initiales sur la proposition du projet et d'informer la conception du projet ;</p> <p>(b) Encourage la rétroaction des parties prenantes, en particulier dans le but d'informer la conception du projet et la participation des parties intéressées à l'identification et l'atténuation des risques et des impacts environnementaux et sociaux ;</p> <p>(c) Se poursuit sur une base continue au fur et à mesure de l'apparition des risques et des impacts ;</p> <p>(d) Est fondée sur la publication et la diffusion préalables d'informations pertinentes, transparentes, objectives, utiles et facilement accessibles selon un calendrier qui permet des consultations significatives avec les parties prenantes, dans une ou plusieurs langues locales, sous une forme culturellement acceptable, et compréhensibles par les parties prenantes ;</p> <p>(e) Tient compte de la rétroaction et y apporte des réponses ;</p> <p>(f) Encourage la participation active et inclusive des parties affectées par le projet ;</p> <p>(g) Se déroule à l'abri de toute manipulation, interférence, coercition ou intimidation ; et</p>	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet
		(g) Est documentée et publiée par l'Emprunteur			
B. Participation pendant la mise en œuvre du projet et rapports externes					
Durée de l'implication des parties prenantes	23	L'Emprunteur devra poursuivre sa consultation avec les parties affectées par le projet et les autres parties intéressées - pendant toute la durée de vie du projet, et - leur fournir des informations de manière adaptée * à la nature de leurs intérêts et * aux risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet.	Art.7, 14 Loi n°2015-003. §1.5 Directives EIE. Rubrique 15.0 Guide EIS.	Droit d'accès à l'information, droit de participer à la prise de décision ; principe de la participation du public Initier un processus de communication, en cours d'étude. La consultation et l'information au cours de la réalisation de l'EIE n'est pas une étape obligatoire. Des étapes méthodologiques sont proposées au promoteur pour mener à bien la consultation des parties prenantes.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.
Objets de la consultation : performance, mesures d'atténuation, risques supplémentaires	24-25	24. L'Emprunteur poursuivra son engagement avec les parties prenantes, - conformément au PEPP et - se basera sur les canaux de communication et d'engagement déjà établis avec les parties prenantes. En particulier, l'Emprunteur - sollicitera les commentaires des parties prenantes sur * la performance environnementale et sociale du projet, et * la mise en œuvre des mesures d'atténuation dans le PEES.	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.
		25. Lorsque des changements importants sont apportés au projet et se traduisent par des risques et des impacts supplémentaires préoccupants, en particulier pour les parties affectées par le projet,	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet
		<p>l'Emprunteur devra</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer les parties affectées par le projet des risques et des impacts et - les consulter sur la manière dont ces risques et ces impacts seront atténués. <p>L'Emprunteur communiquera un PEES mis à jour comportant toute mesure d'atténuation supplémentaire.</p>			
C. Mécanisme de gestion des plaintes					
Mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes	26	<p>L'Emprunteur devra répondre en temps opportun aux préoccupations et aux plaintes des parties affectées par le projet concernant la performance environnementale et sociale du projet.</p> <p>À cet effet, l'Emprunteur proposera et mettra en place un mécanisme de gestion des plaintes pour recevoir et encourager la résolution des préoccupations et des plaintes.</p>	<p>Guide EIS. Loi n°2005- 019, Loi n°2014-020.</p> <p>Code de procédure civile.</p>	<p>Prévoir l'analyse des plaintes, d'une manière générale, reçues de la population pendant la mise en œuvre du projet.</p> <p>Le recours aux MARL est possible.</p>	<p>Les exigences de la NES n°10 sont plus détaillées et précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.</p>
Qualité et fonctionnalités du mécanisme de gestion des plaintes	27	<p>Le mécanisme de gestion des plaintes sera adapté aux risques et aux impacts négatifs potentiels du projet, et sera accessible et inclusif.</p> <p>Lorsque cela est faisable et adapté au projet, le mécanisme de gestion des plaintes utilisera les mécanismes existants de gestion des plaintes, formels ou informels appropriés au projet, complétés au besoin par des dispositions spécifiques au projet.</p> <p>Des détails supplémentaires sur les mécanismes de gestion des plaintes sont énoncés à l'Annexe 1.</p>	N/P	<p>Les textes ne précisent pas ces points.</p>	<p>Les exigences de la NES n°10 sont plus détaillées et précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.</p>
		<p>(a) Le mécanisme de gestion des plaintes devrait répondre aux préoccupations de façon prompte et</p>		<p>Les textes ne précisent pas ces points.</p>	

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet
		<p>efficace, d'une manière transparente et culturellement appropriée et facilement accessible à tous les segments des communautés affectées par le projet, sans frais et sans rétribution.</p> <p>Le mécanisme, le processus ou la procédure ne devront pas empêcher l'accès à des recours judiciaires ou administratifs.</p> <p>L'Emprunteur informera les parties affectées par le projet au sujet du processus de gestion des plaintes dans le cadre de ses activités de participation communautaire, et mettra à la disposition du public un dossier, qui documente les réponses à toutes les plaintes reçues ; et (b) Le traitement des plaintes se fera d'une manière culturellement appropriée et devra être discret, objectif, sensible et attentif aux besoins et aux préoccupations des communautés affectées par le projet.</p> <p>Le mécanisme permettra également de déposer des plaintes anonymes qui seront soulevées et traitées</p>			
D. Capacités organisationnelles et engagement					
Dispositif organisationnel et institutionnel	28	L'Emprunteur devra définir des rôles, des responsabilités et des pouvoirs clairs, et désigner du personnel spécifique qui sera chargé de la mise en œuvre et du suivi des activités de participation des parties prenantes et du respect de la présente NES.	N/P	Les textes ne précisent pas ces points.	Les exigences de la NES n°10 sont plus précises. Elles ne sont pas contraires aux textes malgaches.
ANNEXE 1 – Mécanismes de gestion des plaintes					
Portée, ampleur et type du mécanisme de gestion de plaintes (MGP)		Portée, l'ampleur et le type : proportionnels à la nature et à l'ampleur des risques et des impacts négatifs potentiels du projet	Loi n°2005- 019, Loi n°2014-020.	Le cadre national prévoit l'utilisation des MARL avant ou en substitution de recours devant la justice :	Le document de la CES n°10 et le cadre national

Thèmes	NES 10		Cadre législatif et national Malagasy		Analyse des écarts
	Réf	Obligations/ Exigences	Textes de reference	Dispositions	Conclusion d'application pour le Projet
Eléments du MGP et médiation alternative		Eléments : modalités de soumission, registre, transparence de procédure, procédure d'appel y compris le système judiciaire national. Médiation comme alternative.	Code de procédure civile.	<ul style="list-style-type: none"> - Conciliation par le président du conseil des CTD pour les questions foncières. - Conciliation en général. - Médiation. - Arbitrage lorsque permis par la loi, pour lequel l'exécution (forcée) des sentences est soumise à l'exequatur du juge. 	sont complémentaires quant au type du MGP.

ANNEXE 5 :

Modèle de fiche de plainte

MODELE DE FICHE DE PLAINTE

PROJET MAE Programme de Résilience des Systèmes Alimentaires

FICHE N°01

Date : _____

Village de : Fokontany de : Commune de :

Dossier N°

PLAINTE

Nom du plaignant : _____

Adresse : _____

Village: _____

Contact (téléphone, email) : _____

DESCRIPTION DE LA PLAINTE

.....
.....
.....

[Date et lieu]

[Date et lieu]

[Signature du plaignant
plainte]

[Signature du responsable de réception de la

OBSERVATIONS SUR LA PLAINTE

.....
.....

[Date et lieu]

(Signature du Responsable du traitement (Chef de Village ou du Fokontany))

RESOLUTION

.....
.....

Date de la restitution du résultat au plaignant

[Date et lieu]

*[Signature du Responsable du traitement (chef de village
ou du Fokontany)*

ANNEXE 6 : Modèle de registre d'enregistrement des plaintes

MODELE DE REGISTRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

**Projet MAE Programme de Résilience des Systèmes Alimentaires
Fiche n°2**

REGISTRE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

CODE	Date de réception doléances	Constat				Niveau de traitement	Analyse des causes	Identification des actions de réponses	Planification des actions		Mise en œuvre des actions	Suivi et mesure d'efficacité des actions mises en place		Délai de traitement	ETAT
		Sources des Données /Informations	Constat / Description de la doléance	Entités/Parties intéressées concernées	Catégorie de doléance				Responsable	Date		Actions engagées	Mesure d'efficacité des actions		